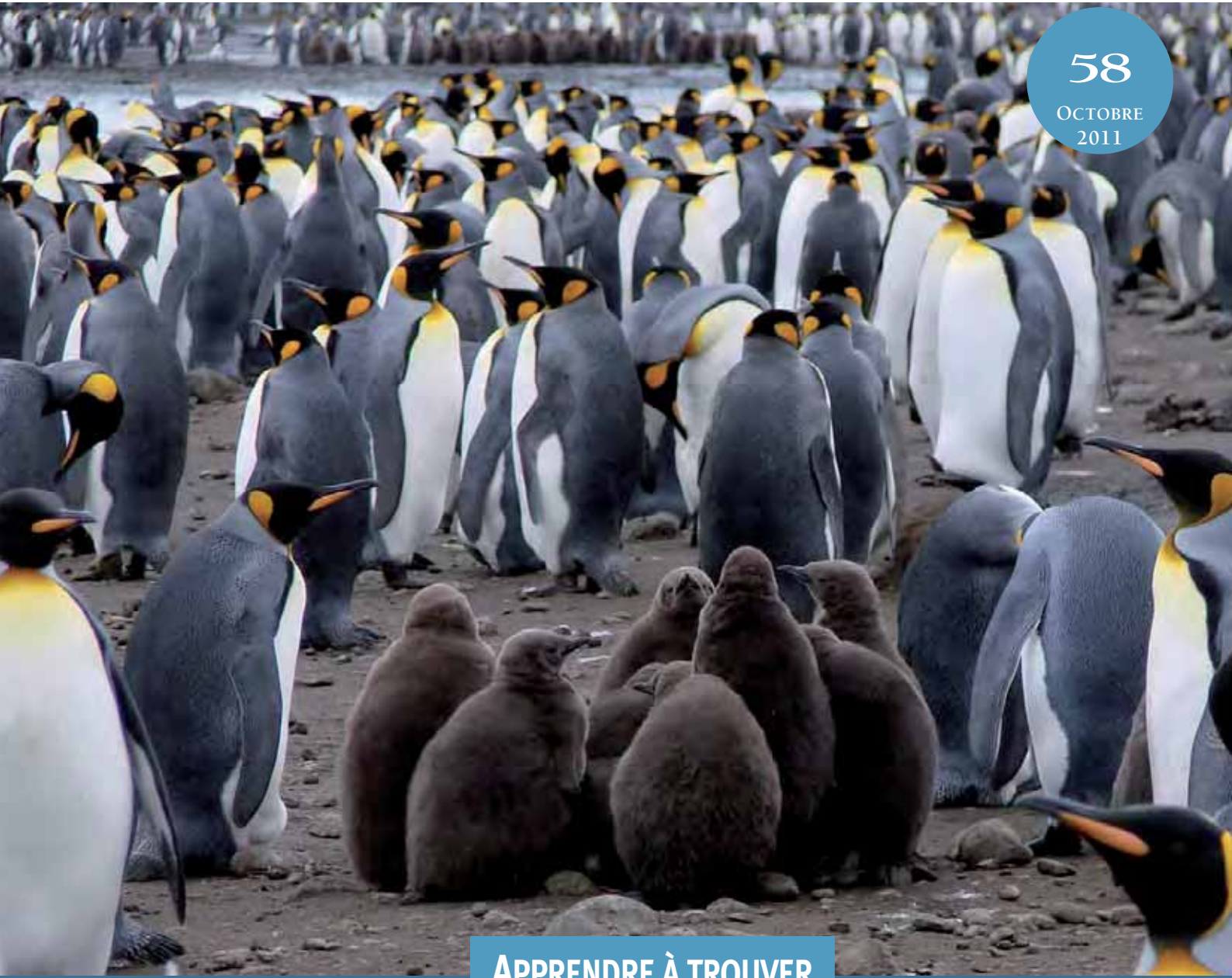


Bibliothèque(s)



APPRENDRE À TROUVER

Éditorial, par Pascal Wagner **1** Sommaire **2** Bibliobrevés **4** Outils et/ou méthodes, par Grégory Colcanap
10 Progresser... Culture de l'information et disciplines d'enseignement, par Jean-Louis Durpaire **13** Évoluer... La formation des professeurs-documentalistes, par Ariane Malrieu **16** Construire... la culture de l'information. La littératie du XXI^e siècle au service de l'apprentissage, par Mireille Lamouroux **19** Développer l'esprit critique, élever des citoyens. Le métier de professeur-documentaliste, par Karine Welzer **22** La longue marche de la formation documentaire, par Pierre Moison **26** Le Passeport documentaire à l'Université des Antilles et de la Guyane, par Anne Pennaneach **30** Se former... à la culture de l'information à l'école, par Jean-Pierre Vêran et Denis Tuchais **32** Accompagner... la transition du lycée à l'université, par Nangui Gima-Guinikoukou **34** Passer... de l'école à l'université. De la recherche documentaire à la culture de l'information, par Michèle Dégardin **36** Former... des usagers aux besoins différenciés. L'expérience universitaire auvergnate, par Florence Alibert et Marie-Aude Aumonier **40** Viser... la synergie complète entre bibliothécaires et enseignants, par Hélène Chaudoreille **43** Espaces numériques publics. L'expérience du Cyberlab à Melun, par Philippe Diaz **46** Les prestations didactiques à la BnF, par Agnès de Saxcé **50** La formation des personnes handicapées en bibliothèque : une condition d'accès à la lecture, par Marie-Noëlle Andissac **54** Actualités de l'ABF • Les gens • En bref • Politiques documentaires jeunesse : quelles réalités aujourd'hui ?, par Hélène Ameztoy **58** Reportages Les bibliothèques scolaires à Porto Rico, par Annick Guinery • Et pourtant elle tourne... la BnU en chantier, par Janou Neveux • Pédagogie universitaire et documentation, par Marie Déage • Bibliothèques et bibliothécaires d'outre-mer, par Benjamin Caraco et Audry Bettant **63** Billet des Hybrides • Les jeux vidéo en bibliothèques, par Marina Béreau et Marion Lange **75** Les bibliothèques exposent **77** Notes de lecture • Gallimard un éditeur à l'œuvre • Dictionnaire des livres et journaux interdits • The New York Public Library. The architecture and Decoration of the Stephen A. Schwarzman Building • Capricci 2011. Actualités critiques **78**

médiathèques

mobilier, accessoires, gestion informatique

design et photos jean lavigne



BORGEAUD informatique



BiblixNet "FullWeb"

Application compatible à tous les environnements
monoposte, réseaux, internet et intranet, RFID.

tel: 01 41 17 49 27
info@borgeaudinformatique.com



Accessoires pour la protection, la réparation, l'entretien,
la présentation et le classement de tout document.



BORGEAUD BIBLIOTHÈQUES

Siège social : 1 / 3 Allée du Parc de Garlande - 92220 Bagneux - Tél : 01 41 17 49 00 Fax : (33) 01 41 17 49 29

www.borbib.com - info@borgeaudbibliotheques.com



Éditorial

Publication paraissant depuis 1907.
Éditée par l'**Association des bibliothécaires de France**

31, rue de Chabrol – 75010 Paris
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31
abf@abf.asso.fr
www.abf.asso.fr

Directeur de la publication
Pascal Wagner

Rédacteur en chef
Philippe Levreaud
redaction@abf.asso.fr

A collaboré à ce numéro
Grégory Colcanap

Comité de rédaction
Gérard Briand, Grégory Colcanap, Bernard Démay, Annick Guinery, Bernard Huchet, Jean Mallet, Caroline Rives, Pascal Wagner.

Responsable de rubrique
Les bibliothèques exposent
Nicole Picot

Publicité
Christine Guyot
Téléphone : 06 26 64 91 68
christine.guyot@gmail.com
Josiane Stern
Téléphone : 01 47 88 19 99
josiane_stern@wanadoo.fr

Diffusion
ABIS - Gérard Briand
Téléphone : 01 55 33 10 30
Télécopie : 01 55 33 10 31

Maquette
M.-C. Carini et Pictorus

Mise en pages
Éditions de l'Analogie

Abonnements 2011
emilia@abf.asso.fr / 01 55 33 10 36
Individuel : 50 € – Collectivités :
France 100 € / Étranger 110 €

Commission paritaire
n° 1109G82347
ISSN : 1632-9201
Dépôt légal : octobre 2011

Impression : Jouve, Paris

Bibliothèque(s)

REVUE DE L'ASSOCIATION
DES BIBLIOTHÉCAIRES DE FRANCE
est analysée dans la base Pascal
produite par l'Inist et dans la base Lisa.

Couverture : Manchots royaux sur
la plage de Ratmanoff à Kerguelen
© Amandine George – Taaf.

« Apprendre à trouver », c'est le titre du dossier de ce numéro de la revue. « La formation des usagers n'est en général pas la première des préoccupations des bibliothécaires qui travaillent dans les bibliothèques publiques territoriales. *A contrario*, c'est précisément devenu une des fonctions essentielles de tous les professionnels des bibliothèques et centres de documentation des établissements d'enseignement, depuis la BCD de l'école primaire – quand elle existe – jusqu'à la bibliothèque universitaire en passant par le CDI du collège ou du lycée. Mais ceci est relativement récent.

Dans les bibliothèques publiques territoriales, la préoccupation actuelle, c'est d'une part d'élargir l'offre documentaire par la mise à disposition de ressources numériques sous toutes leurs formes, et d'autre part de faire en sorte que les bibliothèques concernent réellement une part plus grande de la population, en les rendant plus agréables, plus attractives, en améliorant l'écoute des utilisateurs pour mieux déterminer les besoins réels. C'est la mise en œuvre de l'idée de la « bibliothèque troisième lieu ».

Or, les bibliothèques universitaires, les CDI relèvent structurellement du second lieu, c'est-à-dire un lieu collectif contraint : c'est le lieu des études ou du travail. Même si l'on tend également à rendre ces bibliothèques agréables à fréquenter, il n'en demeure pas moins qu'elles sont intrinsèquement liées à une contrainte sociale, en l'occurrence les études.

Cela signifie-t-il que les différences entre les bibliothèques publiques et les bibliothèques d'établissements d'enseignement ont tendance à s'amplifier ?

On pourrait le penser. Un exemple : les questionnements des bibliothécaires territoriaux à propos des accueils de classes : sans remettre en cause ces derniers, de nombreux collègues sont attentifs à faire en sorte que, si la bibliothèque publique est un lieu ressource pour les écoles et les enseignants, il faut veiller à ce que les écoliers sachent faire la différence entre la bibliothèque et l'école, afin que la bibliothèque publique puisse servir de « gilet de sauvetage » pour des élèves se retrouvant ponctuellement ou durablement en délicatesse avec leur scolarité.

Au-delà de cet exemple, qu'y a-t-il de commun, et qu'y a-t-il de nettement distinct entre les bibliothécaires de lecture publique et les bibliothécaires de BU, et les professeurs-documentalistes ? Le présent dossier doit nous permettre d'avancer positivement dans ces questionnements. En tout état de cause, il y a gros à parier que les bibliothécaires de lecture publique peuvent et doivent tirer des enseignements des pratiques de leurs collègues exerçant en BU et dans les établissements scolaires.

PASCAL WAGNER

Au sommaire des prochains numéros de Bibliothèque(s)

- n° 59/60 : Vues de l'Étranger – 30 décembre 2011
- n° 61 : Japon – 15 mars 2012
- n° 62 : juin 2012
- n° 63 : Gastronomie – 31 juillet 2012



58

OCTOBRE
2011

Sommaire

4 **Bibliobrèves**

Dossier **APPRENDRE À TROUVER**

- 10 Outils et/ou méthodes, par GRÉGORY COLCANAP
- 13 Progresser... Culture de l'information et disciplines d'enseignement, par JEAN-LOUIS DURPAIRE
- 16 Évoluer... La formation des professeurs-documentalistes, par ARIANE MALRIEU
- 19 Construire... la culture de l'information. La littératie du XXI^e siècle au service de l'apprentissage, par MIREILLE LAMOUREUX
- 22 Développer l'esprit critique, élever des citoyens. Le métier de professeur-documentaliste, par KARINE WELZER
- 26 La longue marche de la formation documentaire, par PIERRE MOISON
- 30 Le Passeport documentaire à l'Université des Antilles et de la Guyane, par ANNE PENNANEACH
- 32 Se former... à la culture de l'information à l'école, par JEAN-PIERRE VÉРАН et DENIS TUCHAIS
- 34 Accompagner... la transition du lycée à l'université, par NANGUI GIMA-GUINIKOUKOU
- 36 Passer... de l'école à l'université. De la recherche documentaire à la culture de l'information, par MICHÈLE DÉGARDIN
- 40 Former... des usagers aux besoins différenciés. L'expérience universitaire auvergnate, par FLORENCE ALIBERT et MARIE-AUDE AUMONIER
- 43 Viser... la synergie complète entre bibliothécaires et enseignants, par HÉLÈNE CHAUDOREILLE

Liste des annonceurs

- Borgeaud 2^e de couverture
- Abis 3^e de couverture
- Vodeclic 4^e de couverture
- Maif p. 17
- Arte p. 41
- Creadev p. 45
- Electre p. 53
- BRM p. 57

- 46 Espaces numériques publics. L'expérience du Cyberlab à Melun,
par PHILIPPE DIAZ
- 50 Les prestations didactiques à la BnF, par AGNÈS DE SAXCÉ
- 54 La formation des personnes handicapées en bibliothèque :
une condition d'accès à la lecture, par MARIE-NOËLLE ANDISSAC

Actualités de l'ABF

- 58 *Les gens. En bref*
- 60 Politiques documentaires jeunesse : quelles réalités aujourd'hui ?,
par HÉLÈNE AMEZTOY

Reportages

- 63 Les bibliothèques scolaires à Porto Rico, par ANNICK GUINERY
- 68 Et pourtant elle tourne... la BnU en chantier, par JANOU NEVEUX
- 69 Pédagogie universitaire et documentation, par MARIE DÉAGE
- 71 Bibliothèques et bibliothécaires d'outre-mer,
par BENJAMIN CARACO et AUDRY BETTANT

Billet des Hybrides

- 75 Les jeux vidéo en bibliothèques, par MARINA BÉREAU et MARION LANGE

77 Les bibliothèques exposent

Notes de lecture

- 78 *Histoire de livres, livres d'histoire*
Gallimard un éditeur à l'œuvre, par PHILIPPE LEVREAUD • *Dictionnaire
des livres et journaux interdits*, par PIERRE DANA
- 79 *Les bibliothèques dans le monde*
*The New York Public Library. The architecture and Decoration
of the Stephen A. Schwarzman Building*, par PHILIPPE LEVREAUD
- 80 *Premiers pas*
Capricci 2011. Actualités critiques, par PHILIPPE LEVREAUD

Les opinions exprimées dans *Bibliothèque(s)* n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.



• **17 octobre, Bruxelles (Belgique)** : Colloque « Livres et bibliothèques pour demain » organisé par la Bibliothèque centrale pour la Région de Bruxelles-Capitale et l'APBD à l'occasion de la Fureur de lire avec : Dominique Arot (IGB), Frédéric Barbier (historien du livre), Jacques de Decker (Académie royale de langue et de littérature françaises de Belgique), Jean-Pierre Devroey (bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles), Christophe Evans (sociologue, Bpi), Jean-François Füeg (directeur du Service de la lecture publique de la Communauté française de Belgique), Patrick Lefevre (Bibliothèque royale Albert 1^{er}, Belgique), Michele Petit (anthropologue, CNRS-Université Paris-I). Salle gothique de l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Entrée gratuite – Réservation souhaitée. Inscr. : bc.bxl@brunette.brucity.be

• **21 octobre, Paris** : « Pourquoi la bibliographie nationale ? Hier, aujourd'hui, demain », journée d'étude organisée par la Bibliothèque nationale de France, site François-Mitterrand. Renseignements et inscr. : bibliographie.livres@bnf.fr

• **3 novembre, Poitiers (86)** : « La culture dans les bibliothèques : quelle(s) contribution(s) au développement humain ? », journée de réflexion professionnelle, en collaboration avec les bibliothèques départementales de Poitou-Charentes et les médiathèques de Poitiers (86) et de La Rochelle (17). Avec J.-M. Lucas, D. rot, A. Courcoux, Y. Gassot, T. Quinqueton, J. Rouger, E. Payen, M. Fauchié, D. Tabah, A.-L. Collomb. À la Médiathèque François-Mitterrand. Rens. : bruno.essard-budail@livre-poitoucharentes.org / Tél. 05 49 88 87 02.

suite p. 6

En vrac

■ PONDICHÉRY FACILE



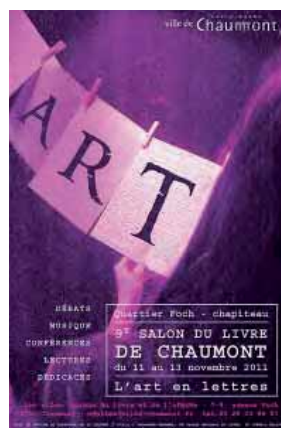
« L'Inde des Livres » est un salon du livre organisé par l'association Les Comptoirs de l'Inde les 22 et 23/10 à la Mairie du XX^e arrondissement de Paris. Placé sous le haut patronage de l'Ambassade de l'Inde et en partenariat avec la Mairie de Paris et celle du XX^e arrondissement, les ministères de la Culture, de l'Outre-mer et celui des Affaires étrangères, la Délégation française à l'Unesco, l'Institut français, le musée Guimet et la librairie Le Divan, il propose une librairie, des rencontres-débats et des expositions (La France en Inde, Les Troupes indiennes en France en 1914-1918, La diaspora indienne dans les DOM, Les peintres indiens en France), un coin lecture de contes et de BD pour les jeunes, un espace vidéo et des animations (danse et musique indiennes). De 10h à 20h, Mairie du XX^e, 6, place Gambetta. Tél. 01 43 15 20 20.

■ MIQUETS DES ALPAGES

Le 35^e Festival de la BD de Chambéry-Savoie – pays invité d'honneur : Taïwan – réunira du 14 au 16/10 de grands et rares personnages du monde de la BD (Albert Uderzo, Gérald Forton...) autour de la figure de Jean-Michel Charlier pour lancer la grande exposition internationale consacrée à sa mémoire : « Jean Michel Charlier

vous raconte... ». L'invité d'honneur, Julien Néel (*Lou*) sera entouré de « la Bande à Tchô » à qui est consacrée une exposition et de plus de 50 auteurs français, belges, italiens, taiwanais. Prix des « Éléphants d'Or », foire aux bulles, concours de dessin sur tablette graphique, mur de graphes...

■ ARTS ET LETTRES



Du 11 au 13/11, le 9^e Salon du livre de Chaumont (52) aura pour thème « L'art en lettres ». Cet événement s'inscrit dans le cadre de l'installation à Chaumont du Centre Pompidou mobile qui accueille une exposition sur la couleur (15 chefs-d'œuvre choisis parmi les collections du Musée national d'art moderne). Rencontres, parcours d'écrivains (Stéphane Audeguy, Olivier Rolin et Jean-Christophe Bailly, Gérard Mordillat, Charles Juliet, Jean Clair, Jean-Philippe Toussaint) ; dialogues : « L'exposition et ses enjeux » (Emma Lavigne et Catherine Millet), « Parlez-nous d'art » (Alain Jaubert et Jérôme Prieur) ; tables rondes : « Faut-il avoir peur de l'art contemporain ? » (Jean Clair, Eugène Green et Cécile Guilbert), « L'artiste héros de roman » Maryline Desbiolles, Abdelkader Djemaï et Tanguy

Viel), « Artiste écrivain/écrivain artiste », en deux fois (Emmelene Landon, Thomas Lélou et Valérie Mréjen, puis Alain Fleischer, Frédéric Pajak et Jérôme Prieur), « L'image et ses pouvoirs » (Jacques Henric, Catherine Millet et Marie-José Mondzain). Progr. détaillé : www.ville-chaumont.fr/salon-du-livre/index.html

Les Silos, maison du livre et de l'affiche, 7-9, avenue Foch – 52000 Chaumont
Tél. 03 25 03 86 87
adultes@ville-chaumont.fr

■ FOULÉES LITTÉRAIRES

Foin des lecteurs gras et pâles ! Au diable les rendez-vous des vieux papiers, les salons du livre gourmand, du livre d'histoire, du livre insulaire, écologique ou libertaire, du polar, de la BD, du premier roman, du roman américain, du roman noir ou rose ! À Lormont (33), qu'ils soient adeptes de la petite reine ou de la course à pied, du canoë-kayak, de l'escalade ou de la plongée sous-marine, du lancer de javelot, du saut à la perche, à l'élastique, simple, triple ou périlleux, les lecteurs seront sportifs ! Sur les traces d'Antoine Blondin à qui sera consacrée une grande exposition, et des Bernard, Chambaz ou Wallet..., les sportifs invités seront Christian Karembeu, Isabelle Autissier et des Michel – Hidalgo, Jazy... – et, autour de Denis Lalanne, l'invité d'honneur, les auteurs, outre Pierre-Louis Basse, Jean Hatzfeld, plutôt des Éric – Naulleau, Fottorino... Débats, hommages, films, espace « multimédia et sports », temps fort sur la Guadeloupe, la première

édition des Foulées littéraires (25 au 27/11, au Pôle culturel et sportif du Bois fleuri) promet d'être plus qu'une promenade de santé. Le marathon a d'ailleurs commencé dès le mois de septembre en associant les écoles et la médiathèque au centre culturel et sportif pour des lectures, projections et conférences autour du thème général de ces Foulées, « le sport comme support de création littéraire ». À vos marques...

Inf./rés. : 05 57 77 07 30 ou 05 56 74 59 80 / cuture@ville-lormont.fr / mediatheque@ville-lormont.fr / www.lesfouleeslitteraires.com



■ **BORDEAUX À BABORD+**
Première brique du système d'information documentaire de l'Université de Bordeaux en phase de développement et un des projets-clés du Schéma directeur du numérique de l'Université numérique d'Aquitaine, Babord+ résulte de la collaboration étroite des 7 établissements universitaires membres fondateurs de l'Université de Bordeaux. En exploitant les dernières technologies du Web 2.0, Babord+ permet d'interroger simultanément les multiples sources et bases de données documentaires

■ BIBLIOTHÈQUE(S) AU FESTIVAL INTERNATIONAL DU FILM DE LA ROCHE-SUR-YON

La profession de foi du Festival international du Film de La Roche-sur-Yon (13-18/10) ne ressemble à aucune autre. Sa programmation, confiée à Emmanuel Burdeau, « vise au plus large, ne renonce pas à l'idée que les marges peuvent dialoguer avec le centre, le mal connu avec le déjà célébré, les séries avec le cinéma, le bref avec le long... Les films se regardent, ils s'anticipent, se souviennent les uns des autres. » Pour son édition 2011, le Fif a retenu 8 films pour une compétition qui « ne se veut pas le cœur unique de ce festival, mais l'un de ses rayons, elle est sans cœur ni milieu : c'est un faisceau d'hypothèse (...). La singularité est notre seul guide. »

Le jury professionnel est composé d'Ingrid Caven (actrice, présidente du jury), Denis Côté (réalisateur de *Curling*), Célia Houdart (écrivain), Bernard Marcadé (critique d'art), Matthew Porterfield (réalisateur américain, Grand Prix du Jury 2010 – *Putty Hill*) et Céline Sallette (actrice). Le jury presse sera constitué d'Élizabeth Lequeret (Radio France), Jacky Goldberg (*Les Inrockuptibles*), Isabelle Danel (*Première*) et Philippe Levreaud (*Bibliothèque(s)*).

www.fif-85.com



qui exigeaient jusqu'ici une consultation dissociée. Le réseau des 72 bibliothèques rattachées aux différentes universités et grandes écoles de Bordeaux modernise ainsi l'accès à l'ensemble de ses ressources et services. Il offre un éventail de services innovants et personnalisés aux usagers des BU : consultation des prêts en cours, sauvegarde et export de paniers de notices, abonnement à des recherches, ajout de commentaires sur les notices, etc.

Info : delphine.coudrin@univ-bordeaux.fr / www.univ-bordeaux.fr/babordplus/ / Tél. 33 (0)5 56 84 86 95

■ AMIES-VOIX



Le festival de conte Amies-Voix organisé par la BDP

du Loir-et-Cher et le CLiO célèbre cette année les personnages, « Alice, Peter, Nemo... et les autres », du 1^{er} au 22 octobre dans près de 30 bibliothèques du département, de Droué à Saint-Loup-sur-Cher et de Montoire-sur-Loir à Chaon, du Nord au Sud et d'Ouest en Est. Avec les conteurs Anne-Gaël Gauducheau, Gérard Probst, Jean-Claude Botton, Paul Latorre, Patrick Fischmann, Magda Kossidas, Claude Mastre, Maicel Maraone, Nezha Chevê, Vincent Pensuet, Catalina Pineda, Edith MacLeod, Nathalie Kiniecik, Magda Lena Gorska, Florence Marchal, et les musiciens David Savourel et Christophe Brégaïnt.

Rens. : Tél. 02 54 42 36 30 (Cg41/Direction de la lecture publique) ou 02 54 72 26 76 (CLiO).

Progr. détaillé sur le site de Livre au Centre : <http://livreaucentre.fr>

■ LECTEUR, ÉLECTRICE

50 auteurs, écrivains et illustrateurs, ont répondu à l'appel de Jean Delas et de Jean-Louis Fabre, directeurs

de l'École des loisirs pour transmettre leur passion de la lecture. Résultat, *Lire est le propre de l'homme*, un petit livre indispensable pour équiper les croisés de la lutte contre l'illettrisme. Si vous ne faites pas partie des 5 000 bibliothécaires qui l'ont reçu à la fin de l'été, faite-vous connaître, il vous sera envoyé sans délai. En effet, généreusement tiré à 100 000 exemplaires et diffusé gratuitement, il a en outre été envoyé à 3 000 libraires et 5 000 cadres de l'enseignement avant que le reste du tirage soit diffusé à 80 000 enseignants à partir du 15 octobre.

En faisant vite, on peut encore le commander gratuitement sur www.lirelire.org



• **15 novembre, Toulouse (31)** : « Handicap mental et bibliothèques », journée d'étude co-organisée par la Bpi, le ministère de la Culture et de la Communication, la Bibliothèque de Toulouse, la commission Handicap de l'ABF et avec le concours de Format Différence. Médiathèque José Cabanis, Toulouse. Entrée libre. Rens., inscr. oblig. (av. le 10/11) : lecture-handicap@bpi.fr / Mélanie Archambaud : tél. 01 44 78 44 42 ou Sylvie Colley : tél. 01 44 78 45 39.

• **24 novembre, Paris (75)** : colloque « *Vom surfen zum lesen* » – Internet pour découvrir la littérature jeunesse. La toile est-elle réellement adaptée à la curiosité littéraire et à la découverte des cultures ? Offre de livres numériques encore réduite, réseaux sociaux en question... À l'Institut Goethe, 17, av. d'Iéna, Paris, XVI^e.

• **24-26 novembre, Nantes (44)** : colloque « Nantes flamboyante (1380-1530) », organisé par l'Université de Nantes en partenariat avec l'Institut national d'histoire de l'art sous la direction scientifique de Nicolas Faucherre et Jean-Marie Guillouët. Entrée libre. Château des Ducs de Bretagne, tour du Fer à Cheval, 4, place Marc Elder – 44000 Nantes
Inf. : n.faucherre@wanadoo.fr / jean-marie.guillouet@inha.fr

• **28 et 29 novembre, Tours (37)** : 2^e atelier d'écriture numérique avec François Bon, proposé par Livre au Centre afin de mettre en pratique l'écriture avec les moyens multimédia du Web, tout en convoquant la littérature. Ouvert à tous et notamment aux médiateurs du livre, éditeurs et bibliothécaires. Au CDDP de Tours, 3 bis place Raspail. Tarifs : 60/120 € (hors région). Inscr. (av. 15/11) : <http://livreaucentre.fr>

■ ROUBAIX 1911-2011



La médiathèque de Roubaix s'est associée au service Ville d'art et d'histoire pour célébrer, du 5/10 au 18/12, le centenaire de deux événements qui ont profondément marqué la ville : l'édification en 1911 de son Hôtel de ville par Victor Laloux, l'architecte de la gare d'Orsay et l'Exposition internationale du nord de la France, laquelle vantait sa puissance industrielle et son rayonnement colonial. Une exposition qui fait pendant à « Roubaix détricotée », un vaste programme d'animations qui vise tous les publics dès 8 ans, est accompagnée d'un dossier et de visites pédagogiques en direction du public scolaire. L'exposition est présentée en ligne sur le site de la Bibliothèque numérique de Roubaix : www.bn-r.fr

■ JEUNE ET LUDIQUE

Proposer une « une vitrine de l'édition illustrée indépendante, française, européenne et même mondiale », c'est l'ambition de la 12^e édition du Salon du livre petite édition et jeune illustration organisée dans le cadre du mois de l'illustration par la Médiathèque François-Mitterrand du 4 au 6/11. Pour ce faire, il s'engage sur la piste ludique, en alliant l'action à la création : coloriations, jeux de pistes, de points ou de lignes, costumes ou mobiles à fabriquer... Une cinquantaine

de petites maisons d'édition choisies seront au rendez-vous autour de leurs invités – entre autres : Sara, illustratrice spécialisée dans la technique du papier déchiré, Malika Doray et ses doudous, Iris De Mouÿ partagée entre la mode et la presse internationale...

Au programme des rencontres animées par Philippe-Jean Catinchi (journaliste littéraire, *Le Monde des livres*) et Kathy Feinstein (bibliothécaire et formatrice Médiat Rhône-Alpes) ; 4/11, 14h : À l'école du livre de jeunesse, 15h30 : Sara rencontre Laëtitia Devernay, 16h30 : L'atelier Vis-à-Vis, 17h30 : Visite de l'exposition S'(H)abiller pour les habitants de Saint-Priest ; 5/11, 11h30 : Portrait d'éditeur : Les éditions Courtes et Longues, 14h : Portraits croisés : L'illustratrice Iris de Mouÿ et les éditions Hélicium, 15h : Portrait d'illustrateur : Jean Lecointre, 16h : Portrait d'éditeur : Milimbo ; 6/11, 11h : Portrait d'éditeur : Les éditions Le baron perché, 12h : Le magazine *Georges*, 14h : Portrait d'illustratrice : Joëlle Jolivet, 15h : Portrait d'illustratrice : Malika Doray. 5 et 6/11 : La compagnie Les cailloux sauvages, « Zaz



Rosnet, circule et cherche sa robe ! », une performance réalisée sur commande de la médiathèque de Nanterre pour donner corps à l'exposition « S'(H)abiller », à découvrir pendant le salon (à partir de 8 mois).

Château de Saint-Priest : www.petiteedition-jeuneillustration.com

■ KLEIST EN FRANCE



La mémoire du poète prussien, mort en 1811, est célébrée en France par un colloque les 20 et 21/10 au Goethe-Institut à Paris (17, av. d'Iéna, XVI^e). Le 20 (14h-18h30) : interventions de Jacques Toubon (ss réserve), Roland Reuss (Heidelberg), Nicole Colin (Amsterdam) ; le 21 (9h30-18h30) : Camille Jenn-Gastal (Reims), Alain Muzelle (Nancy), Raymond Heitz (Metz), Peter Staengle (Heidelberg), Lauren van Eynde (Bruxelles), Jean-Marie Valentin (Paris), Gérard Laudin (Paris) suivies de la projection du court-métrage *Le dernier matin de H. von Kleist* (Jean Barral, 1964). L'ensemble de ces contributions seront publiées en 2012 dans *Études Germaniques*. Entrée libre, réservation conseillée : tél. 01 44 43 92 30.

Les 8 et 9/11, à la Maison Heinrich Heine (Cité internationale universitaire de Paris) : spectacle de théâtre mobile musico-récital *À bientôt, au paradis!* (en français et en allemand) par le groupe berlinois Madame Ôrelie, d'après la nouvelle de Tanja Langer (musique de Rainer Rubbert) et les pièces de Samuel Tramin, en présence de l'auteur, du compositeur et de l'acteur et metteur en scène Guy Régis (né en Haïti). Ce projet itinérant (Berlin, Brandebourg, France) met l'accent sur la relation de Kleist à la France et à Haïti. www.maison-heinrich-heine.fr/fr

■ APPEL À PROJETS DE RECHERCHE « PRATIQUES INTERCULTURELLES DANS LES INSTITUTIONS PATRIMONIALES »

Lancé par le ministère de la Culture et de la Communication, cet appel à projets « vise à mieux connaître la façon dont les institutions patrimoniales (musées, centres d'archives, bibliothèques, services patrimoniaux de collectivités locales) prennent en compte la complexité des sociétés contemporaines et les changements culturels mondiaux. (...) Cet appel vise à favoriser une démarche partagée entre institutions patrimoniales, laboratoires de recherche, associations ». Il s'adresse aux laboratoires de recherche, aux institutions patrimoniales et aux associations. Les projets proposés devront reposer sur une association entre au moins deux des trois types de partenaires.

Il comporte quatre axes : la collecte et la valorisation des fonds ; le territoire, la territorialisation ; les acteurs, ou qui fait patrimoine ? ; la langue, les langues, la traduction. Le texte de l'appel à projets de recherche et le formulaire de réponse sont téléchargeables sur : www.culture.gouv.fr/actions/recherche/interculturels/ Date limite d'envoi des dossiers : 16/12/2011 Rens. et réponses : helene.hatzfeld@culture.gouv.fr



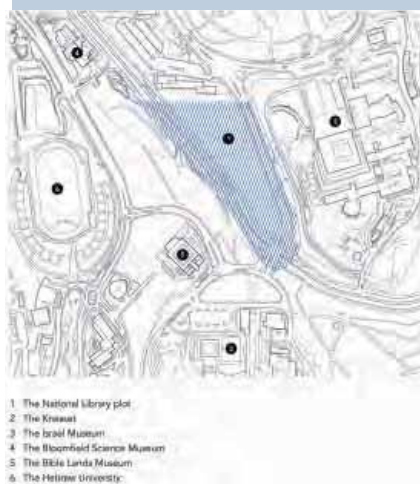
■ UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE NATIONALE EN ISRAËL

Le Bureau des bibliothèques, le gouvernement israélien, l'Université hébraïque et Yad Hanadiv ont uni leurs forces pour donner enfin à la Bibliothèque nationale d'Israël les moyens de son statut et déployer ses missions dans un cadre adapté. Créée en 1892, la Jewish National University Library (JNUL) avait intégré

l'Université hébraïque en 1925. Leur séparation, annoncée par un décret de la Knesset en 2007 (cf. *Bibliothèque(s)* n° 37, mars 2008, « Israël », pp. 20-23), entre maintenant dans une phase opérationnelle avec un chantier établi près de la Knesset et le Musée d'Israël. Le nouveau bâtiment permettra le déploiement des nouvelles technologies et sera conçu pour répondre aux besoins d'utilisateurs estimés à 500 000 personnes. L'ouverture du nouveau bâtiment est prévue pour 2016. Par rapport à la situation existante, le plan directeur prévoit un doublement des espaces de la salle de lecture et des espaces

publics, un accroissement de 50 % des collections spécialisées, les espaces de stockage distants devraient être multipliés par 2, par 3 sur place, et les surfaces d'exposition par 5.

L'ensemble du projet est présenté (en anglais) en ligne : <http://nli-renewal.org.il/en>, et dans une plaquette téléchargeable en Pdf : http://nli-renewal.org.il/sites/default/files/u15/english_spreads.pdf



- 1 The National library plot
- 2 The Knesset
- 3 The Israel Museum
- 4 The Bloomfield Science Museum
- 5 The Bible Lands Museum
- 6 The Hebrew University

Plan de situation (en bleu, terrain de la Bibliothèque nationale).

Internet

■ CHERCHEUR QUI TROUVE

Le chercheur, c'est Aaron Schwartz (24 ans) : si son nom ne vous est pas familier, vous vous montrerez bien ingrat puisqu'il a contribué à mettre au point le code RSS dont la plupart des bibliothécaires se servent aujourd'hui... Militant de l'*open access* (accès libre aux archives et documents émanant de la recherche publique), il est passé aux

actes en récupérant la quasi-totalité des articles contenus dans la base de données JSTOR, soit 4,8 millions d'articles, en forçant le réseau du MIT (en 2009, il avait déjà accédé au site de la Cour fédérale et divulgué 20 % de ses documents). Traduit en justice le 19/07, le MIT et JSTOR ont non seulement renoncé à leurs poursuites, mais même décidé de mettre ces documents en accès libre. En revanche, le gouvernement fédéral continue la procédure...



Vue aérienne de la moderne Jérusalem, Georg J. Borowsky, Vienne, début du XVIII^e s ; la salle de lecture à Bayit Ne'eman, première résidence permanente de la Bibliothèque nationale au début du XX^e s.



▶ 11



▶ 21



▶ 33





► 39



► 45



► 47



► 55



Apprendre à trouver

Le bibliothécaire ou le documentaliste souhaite voir le lecteur utiliser et trouver dans les collections, constituées récemment ou de plus longue date, les informations manquantes pour accomplir un travail scolaire ou universitaire, ou tout simplement répondre à une interrogation, à une question. Le renseignement bibliographique et l'accompagnement de l'utilisateur répondent à cette ambition même si nous savons tous que la majorité des lecteurs n'aiment pas s'adresser au bibliothécaire posté derrière sa banque de renseignements, aussi sympathique et avenant soit-il. Les raisons de cette méfiance sont nombreuses : peur de demander, de devoir formuler ce que l'on recherche et que l'on n'arrive pas à énoncer pour soi-même, mais aussi parfois sentiment d'en savoir autant que le spécialiste de l'institution... L'utilisateur reste souvent seul dans sa quête, ce phénomène se renforçant avec l'essor continu des ressources documentaires électroniques.

Former le lecteur est une des réponses données par la profession pour rendre le lecteur autonome et efficace dans ses recherches. Il faut lui apprendre à chercher, lui apprendre à trouver. La démarche de formation documentaire n'est pas une idée neuve, elle a plus de 20 ans. Elle est aujourd'hui devenue enseignement de la culture de l'information, elle évolue régulièrement et interroge toujours la profession : comment transmettre les savoirs opérationnels ? Quelles sont les bonnes méthodes ? Avec qui mener ces politiques ambitieuses de formation ? Ce numéro présente un état de la réflexion sur l'apprentissage des compétences informationnelles essentiellement dans le cadre de l'enseignement secondaire et universitaire, illustré par des retours d'expériences en CDI, en bibliothèque universitaire, mais aussi en lecture publique.

Grégory COLCANAP

GRÉGORY COLCANAP
 Directeur du SCD de l'Université
 d'Evry – Val d'Essonne



Outils et/ou méthodes

Les formations à la maîtrise de l'information sont passées en deux décennies d'une logique autonome privilégiant les outils à une démarche d'acquisition de compétences, mais leur généralisation du collège à l'université reste encore difficile.

Alors que les notions de société de l'information ou de monde de la connaissance n'ont jamais autant été employées, on s'interroge de plus en plus sur les capacités qu'ont les citoyens d'accéder à l'information pertinente et à analyser cette information présente en quantité pléthorique. L'information, la documentation, la connaissance sont perçues comme librement accessibles

dans l'univers de l'Internet. Les grandes bibliothèques patrimoniales avec le développement d'une offre numérique librement accessible contribuent à l'enrichissement de ce monde numérique de la connaissance. Simultanément et depuis une bonne décennie, les bibliothèques ont pourtant perdu leur position centrale comme lieux de ressources essentiels. La très grande majorité des ressources pertinentes, l'essentiel de la production éditoriale ne sont ni accessibles gratuitement ni davantage accessibles directement pour des particuliers, c'est notamment le cas de la production éditoriale scientifique. Les bibliothèques restent les seules institutions largement ouvertes offrant l'accès à ces ressources. On pourrait dès lors s'attendre à une croissance de l'usage de la fréquentation des bibliothèques (physiques ou numériques), ce qui est partiellement le cas sur des segments de publics spécifiques (notamment les chercheurs) mais les ressources restent encore inconnues d'une grande partie du lectorat et sous-utilisées.

La modernisation des bibliothèques françaises, en marche depuis vingt ans, s'est traduite par un haut niveau d'informatisation des catalogues et des différents outils d'accès à l'information numérique, des budgets d'acquisition plus conformes

aux standards européens – même s'ils demeurent insuffisants – et des surfaces de bibliothèques largement accrues. La principale faiblesse réside encore dans les horaires d'ouverture, notamment en lecture publique.

Pour pallier la méconnaissance des fonds et des outils proposés, les bibliothèques, essentiellement celles de l'enseignement, ont développé des formations aux catalogues, aux ressources et à la démarche de recherche documentaire en mettant un fort accent sur l'électronique. Deux approches différentes sont à l'œuvre, historiquement datées, mais pas forcément opposées. Une approche « outils » visant à permettre la maîtrise des catalogues et la connaissance des ressources et une approche plus méthodologique principalement axée sur la démarche de recherche et l'analyse des résultats. Cette vision, à dessein réductrice, trace deux tendances qui sont encore présentes dans les établissements.

Deux aspects de l'évolution de la société doivent aussi être pris en compte pour comprendre le contexte :

- l'arrivée des jeunes générations, les fameux « *digital natives* », dont l'indéniable capacité quasi naturelle à utiliser les technologies informatiques masque un certain déficit de compréhension et d'analyse ;
- la démocratisation de l'enseignement avec l'objectif de 80% de réussite au bac et son corollaire, la massification, ont rendu nécessaire la mise en place d'actions de formation pour des populations démunies des clés d'accès à la connaissance.

Ce dossier de *Bibliothèque(s)* donne à voir un panorama des pratiques de formation à la fois dans l'enseignement secondaire au travers de l'activité des professeurs documentalistes et dans l'enseignement supérieur avec les actions menées par les bibliothèques universitaires. Les bibliothèques

de lecture publique s'inscrivent généralement dans une perspective différente, les actions de formation documentaire ne constituant pas une priorité¹. L'offre de formation étant davantage ciblée sur des publics spécifiques, généralement fragiles afin de favoriser l'insertion et la lutte contre l'illettrisme, ou sur l'utilisation d'espaces numériques, la logique est davantage celle de la médiation.

Seule la notion de formation des usagers au sens strict de la formation à l'utilisation et à la maîtrise de la documentation sera donc abordée. Il ne s'agit pas de traiter d'actions de formations proposées par les bibliothèques sur des aspects plus larges comme par exemple la réalisation de CV et la recherche d'emploi, l'accompagnement dans la lecture, etc.

LA FORMATION DOCUMENTAIRE : UNE ACTION CONTINUE DANS L'ENSEIGNEMENT

Le monde de l'enseignement, du primaire au supérieur, se soucie d'apporter à chaque apprenant les moyens de maîtriser les technologies, les outils mais plus encore d'avoir le recul nécessaire pour s'émanciper et devenir autonome grâce à l'acquisition de compétences informationnelles. Il s'agit d'acquérir la capacité à trouver une information, à évaluer sa pertinence et à la réutiliser dans un contexte différent dans le cadre d'une restitution.

En proposant des formations ou un enseignement, le principe sous-jacent d'une nécessaire acquisition de compétences pour rechercher et analyser l'information est de fait implicitement admis. Le bibliothécaire considère que l'utilisateur ne possède pas naturellement les moyens pour trouver efficacement la documentation qu'il recherche, mais plus encore qu'il doit apprendre à l'utiliser à bon escient.

La relation entre le travail fourni et le produit restitué demeure souvent l'étape la plus difficile. Combien de travaux d'étudiants ne sont qu'un vulgaire plagiat sans autre forme d'appropriation des contenus, certainement beaucoup si l'on en juge par le nombre d'universités qui se dotent de logiciels anti-plagiat, ou plutôt d'outils de recherche de similitudes pour être plus exact. Si j'en juge par mon expérience, beaucoup d'étudiants ne comprennent pas la nature du problème, comme cette étudiante de licence ayant largement recopié des articles de revues dans son mémoire d'une unité d'enseignement en documentation qui me disait, naïvement, qu'elle avait travaillé, utilisé les sources indiquées dans la bibliographie et



que ce qui était écrit dans son mémoire était exact quand bien même elle n'en était pas l'auteur.

INTÉGRER LA DOCUMENTATION DANS UNE LOGIQUE DISCIPLINAIRE

Les professeurs-documentalistes ne sont pas des enseignants comme les autres, ils ne disposent pas de classe en propre ni d'une matière constituant un champ disciplinaire. Leur mission relève de la méthodologie et ne prend pleinement son sens qu'articulée avec une problématique disciplinaire. Cette réalité se retrouve bien évidemment dans le supérieur où l'intégration des formations documentaires dans les cursus constitue une longue marche. On est ainsi passé de la formation à l'enseignement, au-delà du vocable se cache une réalité, tout d'abord celle de l'évaluation par la notation, et ensuite celle de l'intégration de la méthodologie documentaire dans les disciplines. Cette intégration passe par la collaboration entre les spécialistes du domaine : les enseignants et les bibliothécaires. Collaborations qu'il faut créer, entretenir sans cesse, tant le lien est trop souvent interpersonnel et repose sur des bases institutionnelles insuffisantes. Faut-il rendre l'enseignement documentaire obligatoire dans tous les cycles et toutes les disciplines et en faire un « langage fondamental » à l'instar des initiatives précurseurs de l'Université Paris-8 au début des années 1980 ? Une prise en compte de la présence de ce type d'enseignement dans l'habilitation des maquettes des diplômes serait un premier pas en ce sens.

Une enquête² de l'ADBU sur la formation des usagers réalisée en 2005 montrait que 82,5 % des formations à la

1. Christine Carrier indiquait déjà en 1999 que la formation des publics ne constituait pas une préoccupation dans la lecture publique en dehors d'actions spécifiques autour des questions d'emploi : « La formation des publics dans les bibliothèques municipales d'Amiens », *BBF*, tome 44, n° 1, 1999.

2. Enquête sur la formation à la méthodologie documentaire, 2005. En ligne : www.adbu.fr/IMG/doc/Synthese_Enquete.doc.

recherche documentaire étaient définies en collaboration avec des enseignants de la discipline et que 25,2 % des enseignants participaient à la formation avec les bibliothécaires.

BONNES PRATIQUES : PRESCRIPTION ET RÉALITÉ

La question du bon usage de la documentation renvoie plus largement à celui de l'usage tout court, la pédagogie actuelle favorise-t-elle suffisamment le recours à une documentation extérieure à l'enseignement lui-même ? Certainement à partir du deuxième cycle mais auparavant aucune contrainte réelle ne pousse l'étudiant à lire ou à se documenter, à l'exception notable des étudiants en droit dont la pratique est intense dès la licence. Les derniers chiffres connus de l'ESGBU montrent qu'un tiers des étudiants ne sont pas inscrits en bibliothèque et que le nombre moyen de prêts par lecteur était en 2008 de 13 par an (enseignants compris). L'enquête ne précise pas le nombre moyen de prêts par cycle mais les ratios dont dispose chaque établissement sont généralement assez bas pour le premier cycle. Une étude comparative de l'Inspection générale des bibliothèques réalisée en 2010³ donne quelques éléments d'appréciation sur le ratio emprunts/lecteurs inscrits dans plusieurs bibliothèques, on constate que ce ratio s'établit entre 29 et 57,41 pour les bibliothèques anglo-saxonnes et nordiques et entre 5,3 et 11,4 pour la majorité des BU françaises du panel à l'exception de la BNUS et de la bibliothèque de la Sorbonne.

Ces constatations invitent à s'interroger sur la nature du travail personnel demandé. C'est à l'école et à l'université que la capacité à apprendre par soi-même doit être inculquée, la documentation n'étant là que comme un trésor offert à tous.

QUAND LA TECHNIQUE DOCUMENTAIRE S'IMPOSE PUIS S'ESTOMPE

La loi d'orientation sur l'enseignement supérieur de 1984 marque le début significatif des formations documentaires dans les universités, une circulaire de 1986 fixe les missions des professeurs-documentalistes. Quelques années après, les bibliothèques engagent une profonde mutation avec l'informatisation des catalogues, la généralisation des bases de données bibliographiques puis l'essor de la documentation électronique, il n'en fallait pas plus pour que l'objet technique prenne une place essentielle dans les formations. Interroger le catalogue, connaître les index, les langages documentaires,

3. Comparaison internationale de bibliothèques universitaires : étude de cas, 2010. En ligne : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2010/78/0/Rapport_etude_comparative_18_fevrier_2010_definitif_137780.pdf.

faire un panorama des sources disponibles... tous ces items composaient l'essentiel des formations. Simultanément, les CDI sont entrés dans la même dérive technique plaçant l'outil au centre des préoccupations.

Aujourd'hui, les contenus de formations sont encore plus ou moins marqués par cette approche partant de l'outil mais ils évoluent vers des questions comme la veille documentaire ou prennent appui sur une problématique apportée par l'étudiant comme ancrage de l'acquisition des compétences.

LA BIBLIOTHÈQUE ET SON CATALOGUE, GOOGLE ET LE MONDE

L'offre documentaire des bibliothèques est importante, mais dans une certaine mesure finie, pour y accéder, le bibliothécaire met à disposition des outils informatiques – et avant tout le catalogue. Cet outil, aussi performant et convivial soit-il, nécessite de toute évidence une médiation puisque la formation à l'utilisation du catalogue constitue un chapitre incontournable des sessions de formation. Il en est de même pour l'utilisation des bases de données et autres ressources documentaires mises à disposition. Le bibliothécaire adopte alors pleinement une approche techniciste où il est question d'apprendre à utiliser des outils.

Les catalogues évoluent vers des interfaces simplifiées et unifiées avec les *discovery tools* qui permettent d'offrir un point d'accès unique (ou presque) à l'ensemble des ressources imprimées ou électroniques, payantes ou gratuites, avec une technologie assurant un système de réponse performant. D'une certaine façon, l'idéal recherché aura pour effet de ne plus avoir à former les utilisateurs aux interfaces d'interrogation en raison de leur simplicité et de leur ergonomie. Cet idéal-type est conforme au modèle « Amazoogole » : la simplicité de recherche de Google, la richesse d'Amazon. Les priorités sont donc aujourd'hui d'offrir des systèmes simples, efficaces, conviviaux et pertinents. Autre démarche adoptée, être présent là où sont les utilisateurs et rendre davantage visibles les ressources des bibliothèques dans les moteurs de recherche.

Double mouvement : ressembler à l'outil favori des lecteurs, pour les attirer, et être présent dans cet ailleurs que les bibliothèques envient. La technique s'estompera pour laisser la place au cœur : analyser la pertinence de l'information que renvoient les systèmes et leurs algorithmes. Là, c'est à nouveau l'affaire du lecteur, des spécialistes des champs disciplinaires que sont les enseignants mais aussi de bon nombre de bibliothécaires. ■

JEAN-LOUIS DURPAIRE
 Inspecteur général de l'éducation
 nationale
 Président des Capes de documentation



Progresser...

Culture de l'information et disciplines d'enseignement

Le nouveau Capes conforte la relation entre culture de l'information et programmes d'enseignement. Il a une histoire, un contexte, et porte des exigences nouvelles qui prennent en compte l'irruption des nouvelles technologies et d'Internet.

« ÉDUCATION À... »

L'enseignement du second degré en France s'est structuré historiquement autour de la notion de discipline scolaire. Au lycée (qui autrefois accueillait des élèves de collège et même d'école primaire – « le petit lycée »), les enseignants se définissent d'abord comme des professeurs de lettres classiques, de lettres modernes, de mathématiques, de sciences physiques... Depuis 1989, avec la suppression des PEGC, ce modèle de professeur monovalent a gagné le collège. Seuls les professeurs de lycée professionnel restent bivalents (maths et sciences, français et histoire-géographie...). Toutes les propositions de réforme du système sont confrontées à une certaine lutte des disciplines, chacune étant convaincue d'être la plus essentielle à la formation des jeunes. Le système apparaît ainsi souvent bloqué dans ses évolutions.

Les réformes doivent donc composer avec cet état de fait. Depuis une trentaine d'années, qu'il s'agisse de l'instauration du collège unique ou des réformes successives du lycée (2000, 2010), les directions stratégiques convergent pour donner davantage de place à de nouveaux enseignements et à une approche moins disciplinaire. Sont apparues les « Éducation à... » (la santé, la défense, l'environnement durable, les médias...), ainsi que des approches pluridisciplinaires d'une notion ; l'enseignement intégré de science et technologie (EIST) en est un dernier exemple en collège où des professeurs de physique, de sciences de la vie et de la terre, de technologie doivent croiser leurs regards. Toutes ces démarches vont dans le sens de l'intérêt de l'élève en cherchant à susciter sa curiosité, sa motivation.

... L'INFORMATION

L'éducation à l'information est apparue dans un contexte différent et singulier. Il n'y a pas de professeurs d'information dans le système éducatif, même s'il y a un enseignement de l'information au sein des sciences et techniques de gestion. La terminologie elle-même n'est pas stabilisée puisque l'on parle de culture informationnelle, de culture de l'information, d'éducation à l'information pour évoquer ou traduire l'expression *d'information literacy*. À noter que l'appellation du métier de documentaliste en collège ou lycée, qui, partout dans le monde, se reconnaît dans « bibliothécaire scolaire », n'est pas davantage stabilisée : on est passé de bibliothécaire à documentaliste-bibliothécaire, puis à enseignant-documentaliste, puis à professeur-documentaliste, sans que des textes officiels viennent confirmer les appellations. Les bibliothécaires-documentalistes assumaient parfaitement leur mission pédagogique qui était l'essence même du métier, la gestion n'étant bien sûr qu'au service de la formation des élèves. Le Capes de documentation a d'abord



constitué une élévation du grade, passant d'un statut d'adjoint d'enseignement à professeur certifié.

DE LA FORMATION AUX TECHNIQUES DOCUMENTAIRES À L'ÉDUCATION À L'INFORMATION

La circulaire qui définit les missions des personnels exerçant dans les CDI date de 1986. Malgré plusieurs tentatives pour produire un nouveau texte, elle reste en application. Selon elle, le documentaliste-bibliothécaire assure dans le centre dont il a la responsabilité une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire. Dès cette époque, la liaison avec les professeurs des diverses disciplines est indiquée : « À l'intention des nouveaux élèves et en liaison avec les professeurs, les personnels d'éducation, les chefs de travaux, les assistants, il organise un cycle d'initiation à l'utilisation des ressources du centre. » Les contenus de cette formation sont relativement précis : « se repérer dans le CDI et connaître ses ressources et les différents types de documents ; définir un objectif de recherche et identifier les mots clés correspondants ; utiliser les instruments de recherche de l'information (dictionnaires, encyclopédies, tables des matières, index, systèmes de classement, fichiers informatisés ou non...) ; sélectionner des documents pertinents en fonction des objectifs de recherche ; comprendre les informations contenues dans un document (écrit, sonore, visuel) ; prendre en note et résumer ces informations ; organiser logiquement les informations recueillies en vue de la communication finale indiquée par le professeur (fiche de lecture, exposé, dossier, exposition, affiche...). »

Le documentaliste-bibliothécaire était donc investi d'une formation méthodologique. Il s'agissait d'apprendre à travailler personnellement avec l'appui de documents. Les formations s'adressaient prioritairement aux élèves entrant dans l'établissement.

Avec l'arrivée de l'informatique, les formations ont pris un caractère plus technique, élèves et professeurs n'en percevant pas toujours la nécessité. Cet écart entre objectifs du documentaliste et perception de l'intérêt de ce travail peut encore être rencontré comme en rend compte Anne Cordier¹ : « L'écart semble se creuser entre les pratiques non formelles, développées dans une sphère d'apprentissage sécurisante et valorisante, et les pratiques formelles, vécues comme des impositions situées – et par conséquent circonscrites – au centre de ressources scolaires. » C'est l'époque des logi-

1. Anne Cordier, « Les collégiens et la recherche d'information sur Internet », *Documentaliste Sciences de l'information*, n°1, mars 2011.

ciels documentaires : les élèves doivent en comprendre le fonctionnement, apprendre à utiliser un thésaurus (Motbis) avec sa structuration, écrire des « équations booléennes » et comprendre la signification du « et » et du « ou » inclusif, du « sauf »... La formation des documentalistes était elle-même mobilisée voire accaparée par des sessions de mise à niveau des compétences techniques. Les démarches d'apprentissage de la recherche documentaire étaient alors conçues avec des « étapes » (les « six big skills ») : cerner le sujet, chercher des sources d'information, sélectionner les documents, prélever l'information, traiter, communiquer.

Ensuite, avec le développement et l'extension d'Internet dans le système scolaire, de nouvelles réflexions apparurent, mettant davantage en avant des questions d'ordre pédagogique. C'est par exemple le programme Formanet, conçu en partenariat avec le Québec et sur la base des travaux de Paulette Bernhard, qui visait à créer un répertoire de scénarios et de séquences pédagogiques selon les programmes d'études et le niveau d'enseignement.

Cette prise de conscience du caractère essentiel de la formation pour l'accès aux connaissances a contraint le système éducatif à mieux penser son organisation de la documentation – c'est l'émergence de la notion de politique documentaire d'établissement scolaire – et à introduire la notion d'éducation à l'information dans la plupart des disciplines scolaires et dans des dispositifs spécifiques tels que les travaux personnels encadrés (TPE), travaux d'initiative personnelle encadrés (TIPE) en classes préparatoires, projets pluridisciplinaires à caractère professionnel (PPCP), travaux croisés, ou plus récemment les enseignements d'exploration.

Pour donner une structure aux formations, un parcours de culture de l'information (Pacifi) a été conçu sous l'égide de l'Inspection générale et de la Direction générale de l'enseignement scolaire. Il cerne les compétences informationnelles incluses dans le socle commun de connaissances et de compétences et dans les programmes du lycée ou lycée professionnel. Le Pacifi vise à rappeler qu'aujourd'hui les formations ne peuvent plus être limitées à deux niveaux : l'entrée en sixième et en seconde. La formation doit être beaucoup plus progressive.

LE NOUVEAU CAPES DE DOCUMENTATION

La posture du professeur documentaliste évolue progressivement pour tenir compte de cette profusion de l'information et de cette nécessité de repenser l'accès et la formation à la documentation (ce sujet ayant fait l'objet d'une étude

conjointe de l'IGEN et de l'IGB). Depuis cette année, les nouvelles modalités de recrutement des documentalistes² sur la base d'un master font globalement une place équilibrée à quatre grands pôles de connaissances et de compétences : les sciences et techniques de l'information, la politique documentaire, la maîtrise pédagogique, la connaissance du système éducatif.

Une des épreuves est en rapport direct avec le sujet de cet article. La première épreuve d'admission demande, en effet, au candidat de « traiter un sujet proposé par le jury et issu des programmes et instructions de l'enseignement secondaire ». Celui-ci est placé dans une situation proche de la réalité puisqu'il dispose d'un ordinateur connecté à Internet et de ressources complémentaires. « *Le candidat doit sélectionner des documents numériques qui permettent de traiter le sujet. Il doit lors de l'entretien expliciter sa stratégie de recherche, ses choix de sources qui peuvent être diverses (sites web, portails, annuaires, bases de données, blogs, etc.) et justifier sa démarche pédagogique.* » Le texte précise : « *Le candidat indique les apprentissages informationnels qui peuvent être articulés à cette situation.* » Le lien est donc clair entre culture de l'information et programmes et instructions. Ainsi, cette année, les candidats se sont vus proposer, par exemple, les sujets suivants :

- **Ex. 1.** *Le programme d'histoire et de géographie de la classe de seconde générale et technologique (arrêté du 8 avril 2010) demande de travailler sur les compétences « prélever, hiérarchiser et confronter des informations selon des approches spécifiques en fonction du document ou du corpus*

documentaire ». Vous collaborez avec les professeurs d'histoire et de géographie de votre lycée sur le thème « les modalités de diffusion des sciences au XVIII^e siècle ».

- **Ex. 2.** *En application de l'arrêté du 9 juillet 2008, un professeur de technologie d'une classe de cinquième prévoit de travailler sur « Évolution des outils et des machines » qui appelle des recherches documentaires. Il vous sollicite à ce sujet.*

- **Ex. 3.** *En application de l'arrêté du 8 juillet 2008 portant sur les programmes de français, en classe de 3^e, vos collègues de Lettres vont bientôt aborder le récit autobiographique et souhaitent évoquer les réseaux sociaux, les questions de respect de la vie privée et de traçabilité. Ils sollicitent votre collaboration.*

C'est donc dès le recrutement que le profil du documentaliste exerçant dans le second degré est posé avec cette ambition de savoir maîtriser des séquences de formation des élèves dans des contextes disciplinaires variés en apportant leurs compétences propres en matière d'information. Les candidats faisaient preuve d'une bonne connaissance de l'outil Pacifi.



CONCLUSION

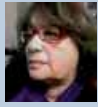
La posture du professeur-documentaliste n'est pas toujours simple car la mise en œuvre des formations passe essentiellement par les partenariats avec les enseignants disciplinaires.

Au-delà des textes réglementaires qui rappellent l'exigence de cette acquisition de compétences et qui font l'objet d'une brochure³ depuis 2006, actualisée régulièrement, les enseignants de chaque discipline et la direction de l'établissement doivent en percevoir l'intérêt pour les élèves. C'est tout l'enjeu des politiques documentaires des établissements scolaires. ■

2. Arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

3. *Culture de l'information et disciplines d'enseignement*, CRDP de Toulouse, 2011 : www.crdp-toulouse.fr/IMG/pdf/CI_pref-som-_bc.pdf.

ARIANE MALRIEU
UPEC/IUFM de l'académie
de Créteil



Évoluer...

Si la réforme du recrutement des professeurs-documentalistes a permis une meilleure prise en compte de la formation initiale, la question demeure sur la formation continue à une double mission spécifique, gestion et pédagogie.

La formation des professeurs-documentalistes

Le niveau de recrutement des professeurs-documentalistes vient d'être modifié dans la foulée de la réforme de la formation des maîtres et de la transformation des IUFM en école interne des universités. Comme pour tous les autres enseignants, le recrutement se fait à Bac+5 par l'obtention d'un Capes et d'un master 2 (M2) désormais obligatoires pour devenir professeur stagiaire. Les épreuves d'admissibilité du concours ont lieu en début d'année de master 2, au milieu du premier semestre universitaire, ce qui rend assez vaine l'idée que les étudiants pourraient avoir d'arriver avec un master 1 obtenu dans une discipline trop éloignée des préoc-

cupations liées aux sciences de l'information. Les étudiants admissibles au concours ont la possibilité de faire un stage rémunéré par l'Éducation nationale¹. Ce stage permet un début de professionnalisation, favorise certainement la réussite des épreuves d'admissibilité mais, surtout, prépare l'étudiant à sa future prise de fonction. En effet, si la formation avant recrutement est de deux ans alors qu'elle était d'un an avant la réforme, la formation post-recrutement est réduite à la portion congrue. Il s'agit surtout, sur une durée aussi courte, de stages d'adaptation à l'emploi. Notons que le tutorat du stagiaire par un collègue expérimenté est maintenu.

1. 494 € bruts par semaine.

Il est trop tôt pour tirer un bilan de cette réforme mais l'année de M2 est très lourde pour les étudiants et leurs enseignants et il est possible de s'interroger sur l'avenir des concours. Certains masters comme celui que nous avons lancé à l'université de Créteil ont choisi de ne pas préparer au seul métier d'enseignant mais plus largement aux métiers de l'information-documentation et des médiations culturelles².

Une fois cette mise au point sur la réforme du recrutement, il est intéressant de se pencher sur les contenus des formations documentaires tant initiales que continues des professeurs-documentalistes. Tous les métiers à l'interface entre le savoir, ses supports et ses usagers comme ceux de journalistes, bibliothécaires, libraires ou enseignants ont pris de plein fouet la révolution informatique et l'arrivée d'Internet. C'est pourquoi il est devenu indispensable d'interroger de nouveau les métiers et les contenus de formation.

UN DIFFICILE TRAVAIL D'ÉQUIPE

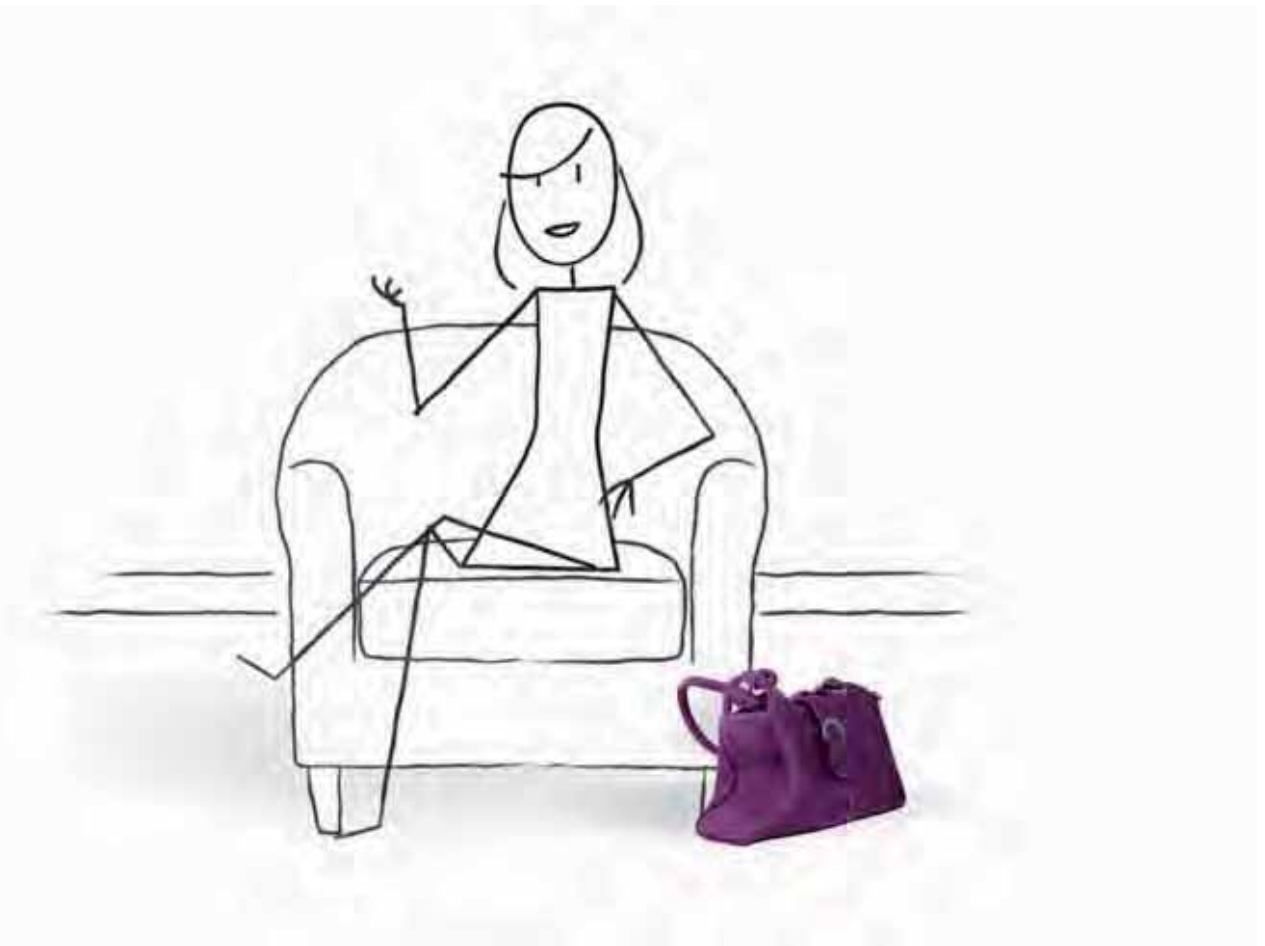
Nous examinerons la double mission de gestionnaire et de pédagogue des professeurs-documentalistes en insistant au préalable sur le fait que la comparaison souvent établie entre les deux métiers de bibliothécaire et d'enseignant-documentaliste ne se fait pas toujours au profit de ce dernier. Rappelons simplement que dans les collèges, le professeur-documentaliste fait partie d'une équipe pédagogique mais qu'il est le plus souvent seul pour assurer les tâches quotidiennes de gestion et d'accueil des publics d'élèves dans la tranche d'âge difficile de

2. http://sess-staps.u-pec.fr/pratiques/universite/presentation/master-1-information-documentation-mediations-des-savoirs-capes-documentation--363335.kjsp?RH=FOR_TTE ; http://sess-staps.u-pec.fr/pratiques/universite/presentation/master-2-information-documentation-mediations-des-savoirs-capes-documentation--365040.kjsp?RH=FOR_TTE.



«À la MAIF, il n'y a pas le client d'un côté, l'assureur de l'autre. On est plutôt dans... l'échange.»

Sandrine - sociétaire MAIF à Colombes.



**FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX,
VOUS AUSSI, REJOIGNEZ-NOUS SUR MAIF.FR**



l'adolescence, tout en assurant sa mission de formation. Dans les bibliothèques, il y a toute une équipe de professionnels du livre et de la lecture. Il est difficile de comparer deux métiers qui sont proches mais dont les missions diffèrent.

Les CDI d'aujourd'hui ont une histoire. Les nouveaux professeurs-documentalistes héritent de lieux documentaires aménagés dans les années 1980, réaménagés dans les années 1990 – souvent fort bien – par les collectivités territoriales et repensés aujourd'hui pour permettre d'intégrer des espaces de travail et des ordinateurs. Les lieux, les collections, les supports et les outils constituent des objets d'interrogation et de formation.

À l'heure de Wikipédia, que fait-on des encyclopédies en 20 volumes, aux reliures délabrées, aux articles écrits avec un vocabulaire difficile pour les nouvelles générations d'élèves et achetées à grand frais et avec fierté par l'établissement il y a une quinzaine d'années ? Comment faire comprendre au jeune stagiaire que la série d'une vingtaine d'exemplaires des *Bien lire au collège niveau 1 et niveau 2*, ouvrages rédigés par Brigitte Chevalier en 1985, que l'auteur a vite remis en cause quand elle a compris avant son départ en retraite les bouleversements liés à l'informatisation des lieux documentaires, est obsolète ? Comment faire comprendre à ce même stagiaire que les élèves de maintenant ne liront pas le *Bourgeois Gentilhomme* dans une édition identique à celle de la génération précédente. Au théâtre également, les mises en scène revisitent en permanence ce texte que les acteurs réinterprètent pour les spectateurs de notre siècle. Alors pourquoi les éditeurs n'auraient-ils pas le droit à une nouvelle mise en page des textes patrimoniaux ? Le désherbage n'est pas si évident dans une institution qui s'est construite sur la sacralisation de l'écrit et de ses supports. Si le livre de poche a été accepté comme outil de démocratisation des textes avec la collection « Libro », nous sommes passés au livre objet de consommation, périssable et jetable comme les briquets ou les stylos, et peu de professeurs en ont conscience. Pourtant l'éditeur de cette collection très bon marché repense régulièrement la présentation des textes. Pour le gestionnaire d'un CDI, ce type de collection pose la question de l'équipement des ouvrages. Ce sont des livres jetables, alors est-il utile de les couvrir d'un film plastifié hors de prix ? Dans ce cadre, les tablettes numériques et autres liseuses qui arrivent vont faire faire des économies ! Le concept de politique documentaire prend tout son sens ici. Le professeur documentaliste doit pouvoir, dans les structures existantes de son lycée ou de son collège, faire part et parfois débattre avec les élèves et les enseignants des choix possibles pour le désherbage, pour les acquisitions (manuels scolaires, encyclopédies, annales d'examen), pour l'équipement des documents.

PRÉVENTION ET ÉDUCATION

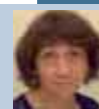
Toujours autour de la gestion du fonds, l'organisation dans l'espace et la classification à utiliser sont des objets de formation et je parle ici de former les documentalistes, pas les élèves. On hérite d'un fonds en Dewey ou en CDU et on poursuit avec l'idée que les élèves apprendront ainsi à se repérer dans d'autres structures documentaires. Mais ces grandes tables de classification inventées pour des bibliothèques patrimoniales fréquentées par des lettrés à la fin du XIX^e siècle et au début du XX^e ont-elles encore un sens aujourd'hui pour les adolescents ? Les couleurs de la marguerite³ feraient si bien l'affaire, même au lycée, et il n'est pas interdit d'ajouter un indice sur le ruban de couleur. Simplifions la gestion, rendons nos outils transparents et nous accueillerons mieux et formerons mieux nos publics en nous consacrant à l'essentiel.

Du côté du logiciel documentaire, dans beaucoup de collèges, il sert surtout à faire du prêt. Les outils évoluent, ce sont désormais de véritables Opac qui peuvent s'intégrer à un portail documentaire présent sur le site web de l'établissement. En formation, on insistera plus sur la conception d'un portail et sur l'éventuelle pertinence de la mise en place d'outils de veille. Elle doit offrir des ressources rares, innovantes, une ouverture sur la recherche en didactique des disciplines et favoriser la réflexion pédagogique dans les établissements. La formation universitaire au niveau master des documentalistes pourrait favoriser cela.

C'est le volet concernant les élèves et la pédagogie qui prend le plus de place tant en formation initiale que continue car l'identité du corps des professeurs documentalistes s'est construite ici. La profession est très attachée à cette mission de formation essentielle ainsi qu'à un concours de type Capes. Au terme un peu fourre-tout de pédagogie, on peut préférer celui de didactique de l'information. Encore balbutiante, la didactique va permettre de réfléchir en termes de progression de la 6^e au baccalauréat et d'imaginer des scénarios pédagogiques plus centrés sur les démarches que sur les outils. Que doit savoir un élève en sortant du collège pour réussir au lycée ? En sortant du lycée, pour se débrouiller à la bibliothèque universitaire ? À cela, il est nécessaire d'ajouter un nouveau chantier : l'éducation aux comportements sur les réseaux. Les professeurs-documentalistes sont bien placés pour mener une politique de prévention auprès des élèves mais aussi de leurs parents. Il est nécessaire de leur en donner les moyens car dans l'établissement scolaire ce sont eux les spécialistes de l'information-documentation. ■

3. Nous parlons des couleurs utilisées dans les bibliothèques centres documentaires (BCD de l'école maternelle élémentaire).

MIREILLE LAMOUREUX
Responsable académique
de la documentation
CRDP Versailles



Construire...

la culture de l'information

La littératie du XXI^e siècle au service de l'apprentissage

LA FORMATION À L'INFORMATION

La culture de l'information s'est progressivement affirmée comme l'une des dimensions fondamentales du XX^e siècle. Née dans le sillon de la maîtrise des outils d'accès à la connaissance dont l'histoire est indissociablement liée à celle de la documentation, elle a toujours été considérée comme un auxiliaire important de la formation des individus.

Jean Macé a eu le mérite d'en avoir formulé une pédagogie en 1867 avec « La leçon de bibliothèque » proposée dans une circulaire aux Groupes de la Ligue de l'enseignement¹. Intégrée à un programme de cours populaires, la « leçon » est destinée également à mettre en valeur un fonds documentaire. Voulant transformer la France en une « vaste école mutuelle où les aînés se feraient partout les professeurs de leurs cadets », Jean Macé y promeut la lecture de livres d'instruction (agriculture, histoire, science), assortie de commentaires, d'explications et d'annonces de ce qu'on peut y apprendre. Il considère par ailleurs le catalogue de la bibliothèque comme un outil fondamental et développe à cet égard, deux ans plus tard, un projet de ce qu'on peut appeler aujourd'hui une aide au lecteur.

Pour répondre à la grande œuvre d'éducation populaire que nécessitent les transformations du monde industriel – le relais des élèves des sociétés Polytechnique et Philotechnique ne suffisant pas – l'instruction publique s'appuie alors sur les biblio-

thèques publiques. La distance est considérable entre ces premiers balbutiements et la pratique élaborée aujourd'hui. Mais l'histoire nous rappelle que la prise de conscience, bien antérieure à la naissance officielle de la formation à l'information avec l'apparition en 1974 au Canada du concept d'« *information literacy* », est celle des besoins renouvelés d'une société fondée sur des connaissances.

AUTONOMIE ET CITOYENNETÉ

À l'école et à l'université,
c'est une histoire de
presque



Les transformations
de notre monde
– industrielles au
XIX^e siècle, numériques
au XXI^e – nécessitent
une (ré)organisation
permanente de
l'information. À
chaque époque se
pose la question
de la formation à
l'information et,
au-delà, une tentative
d'explication de notre
monde.

1. Noé Richter, « Aux origines du club de lecture », *BBF*, 1977, n° 4, pp. 297-221 : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-1977-04-0207-002>.



trente ans. Dans le secondaire, elle est liée à la création d'un cadre réglementaire en 1986 pour l'exercice de la profession des professeurs-documentalistes qui développe le point essentiel de la formation des élèves et, dans le supérieur, à la mise en place en 1984 des premiers enseignements en information scientifique et technique.

Les différences entre les deux niveaux, liées aux structures, aux objectifs et aux fonctionnements, rendent la comparaison difficile – dans le secondaire, cette formation est complètement associée à la construction de la citoyenneté, à l'université, on vise avant tout l'autonomie de l'étudiant.

Néanmoins, on constate un développement parallèle dans ses grandes phases, concrétisé dans les années 1990 par la mise en place d'une « pédagogie documentaire » généralisée avec la création de part et d'autre d'un réseau de compétences. On éduque à une posture de l'information documentaire passant par l'apprentissage du repérage des documents, la découverte des espaces, la présentation des outils de recherche et la localisation des documents ; on apprend à interroger les catalogues, les bases de données et à connaître le fonctionnement des langages classificatoires. Toujours plus ou moins enseignés, ces savoirs sont renouvelés autour des années 2000 par l'impact de l'Internet ainsi que par l'arrivée de nouveaux dispositifs dans le second degré – travaux personnels encadrés (TPE), itinéraires de découverte (IDD), éducation civique, juridique et sociale (ECJS) – qui nécessitent d'aller plus loin dans l'analyse documentaire. Portfolios et carnets de bord témoignent de l'intérêt porté à la démarche réflexive de l'élève et de l'étudiant sur la dimension documentaire de leurs productions. Des thématiques se reconfigurent (l'éthique de l'information, l'indexation, l'autorité de la source, la source primaire, la propriété intellectuelle, la confrontation des sources, le plagiat, etc.) et d'autres émergent avec le web 2.0 (l'identité numérique, la traçabilité).

Des points de freinage demeurent cependant de part et d'autre, notamment une collaboration difficile avec les enseignants, l'absence de véritable plan de formation tout au long des études ou passeport documentaire et enfin une activité qui relève pour une grande part du militantisme et sans véritable soutien réglementaire.

L'évolution est cependant un peu plus complexe et particulière dans l'enseignement secondaire.

Le renouvellement foisonnant des dispositifs documentaires et des contenus aux formatages de plus en plus divers – le manuel scolaire numérique en est un bon exemple –, de leurs traitements *via* les *tags* notamment mais aussi celui des outils numériques tels que le tableau numérique interactif ou les tablettes de lecture, induisent une nouvelle interrogation sur les réflexions et les approches concernant l'accès à l'information, sa recherche et son appropriation. Notons les avancées remarquables de la recherche scientifique sur les processus de la gestion cognitive présents derrière les processus de base en œuvre dans les environnements numériques².

Le rapport incertain des professeurs documentalistes aux sciences de l'information et de la communication, tout relatif à leurs origines éclatées auxquelles tentent de remédier les nouvelles épreuves du Capes de documentation depuis la session 2011, explique sans doute en partie la persistance de tâtonnements sur les activités à conduire³ et sur les attitudes à adopter.

Les quelques études menées dans ce domaine mettent en évidence la part importante encore réservée aux techniques opératoires et aux contenus à visée pratique. Et, pour exemple, des questions sensibles relatives aux usages privés ou récréatifs de l'Internet et d'objets nomades au CDI suscitent des débats et des postures allant de l'interdiction à la liberté contrôlée.

EXPLIQUER LE MONDE

La Culture de l'information, dont le concept est adopté depuis un peu plus de quinze ans au CDI⁴, devient très vite objet de débats avec la revendication d'une didactique de la documentation aux débuts des années 2000⁵ puis l'émergence d'une tendance en faveur d'une nouvelle discipline voire d'une méta-discipline associée à la mise en œuvre d'un curriculum documentaire. En réaction à l'approche par référentiels jugée trop linéaire et séquentielle, cette approche favorise l'objet information-documentation et privilégie une entrée par les concepts dont la liste établie *a priori* devrait constituer un socle de savoirs à enseigner⁶. Certains en condamnent l'as-

2. Jean-François Rouet et son modèle connu « Évaluation-Sélection-Traitement » (EST), André Tricot et Jérôme Dinet sur la recherche d'information, Stanislas Dehaene sur « les neurones de la lecture », Pascale Gossin sur l'hyperlecture...

3. Viviane Couzinet, Cécile Gardiès, « L'ancrage des savoirs des professeurs documentalistes en SIC : question de professionnalisation et d'identité », *Documentaliste-Sciences de l'information*, 2009, vol. 46, n°2, pp. 4-12.

4. Michèle Mollard, *Culture de l'information et CDI*, 1996.

5. Muriel Frisch, « Didactique de la documentation », *Perspectives documentaires en éducation*, 2002, n°57.

6. Vers une épistémologie des savoirs documentaires. Pascal Duplessis. In : *Savoirs-CDI*, 2006 : www.cndp.fr/savoirscdi/index.php?id=557.

pect « artefacts orientés vers une culture de synthèse » et proposent un modèle alternatif basé sur un « système cohérent d'explication du monde ». Celui-ci puiserait dans tous les autres domaines que les SIC mis à contribution tels que les sciences de l'éducation, l'économie, la cognition, et orienterait vers des savoirs à construire en insistant sur les critères d'intelligibilité du champ info-documentaire⁷.

Le discours régulièrement prescrit par l'institution est, quant à lui, celui de l'ancrage dans les programmes d'enseignement. Non opposé aux modèles précédents, il affirme que les apprentissages informationnels prennent sens dans la « contextualisation » disciplinaire.

COMPRENDRE ET UTILISER L'INFORMATION

Au niveau de la recherche, l'*information literacy* est devenue un concept en mouvement permanent, oscillant entre une « culture de la convergence » et une translittératie à partir de laquelle on reformule des questionnements et des problématiques.

Avec l'avènement et le développement du numérique, des transformations rapides se sont manifestées par l'apparition de multi-littératies, principalement liées aux technologies informatiques, aux nouveaux médias et au web, qui sont autant de tentatives permanentes d'adaptation au monde de la société de la connaissance. Un nouveau paradigme est créé avec la « raison numérique » : les TICE ne sont plus étudiées en tant que technologies mais en tant que systèmes de pensée. À la question récurrente de la délimitation de la culture épistémologique de l'information (en est-elle une ?) se superpose celle des outils, méthodes et contenus utilisés réellement en contexte scolaire et universitaire, autrement dit la formation à l'information à proprement parler, qui reste, elle, objet entier d'étude.

Il est certain que la remise en cause permanente des compétences informationnelles et de la représentation de leur construction aura eu pour bénéfice de mettre en évidence la nécessité que la recherche sur la culture de l'information dans toutes ses dimensions soit conduite en interaction et en interdisciplinarité⁸.

On s'accorde par ailleurs pour reconnaître qu'il est nécessaire de comprendre les pratiques des élèves et des étudiants avant de se lancer dans un « programme » de formation qui aurait pour objectif essentiel d'apprendre à « lire, écrire, naviguer, organi-

ser » – les deux dernières compétences découlent en fait de la nécessité des deux premières. L'OCDE a très justement choisi de retenir « littératie » pour traduire l'aptitude à comprendre et utiliser l'information dont elle a défini deux niveaux pour les collèges et les lycées (les 2 et 3) dans une échelle de 5.

Dans l'enseignement secondaire comme à l'université en premier cycle, les savoirs en jeu restent fondamentalement, bien qu'à des degrés différents, ceux du savoir lire et savoir écrire, des apprentissages clés qui conditionnent le passage à une méta-posture qui permet la « formation du jugement », l'objectif ultime de la culture de l'information selon le philosophe Paul Mathias.

Aujourd'hui, après une avancée indéniable tant en quantité qu'en qualité d'une formation encore trop parcellaire, des conditions sont réunies pour commencer à changer d'échelle. La culture de l'information a désormais un cadre

Dans l'enseignement secondaire c'est le Pacifi⁹, qui définit les apprentissages visés référés au socle commun de connaissances et de compétences, leurs contenus, les progressions, et propose des ressources d'appui voire des modalités d'évaluation. Conçu dans une visée d'usage souple, cet outil commun à visée globale et adaptable par tous ceux qui se sentent concernés, devrait permettre de renouer avec une « culture de l'apprenance » toujours sous-jacente, dans des espaces documentaires désormais repensés en *Learning centres* centrés sur les projets des élèves et des étudiants.

Dans le supérieur, le projet en cours d'adoption de « Nouvelle licence » qui intègre explicitement dans son référentiel les compétences informationnelles dans le socle de compétences transversales fondamentales comme complément à chaque mention ; une « banalisation » d'une formation à l'information déjà largement intégrée dans les cursus que l'on peut traduire à la fois comme confirmation et point de départ d'une volonté de participer à la construction d'un savoir personnel et original de l'étudiant dans un rapport dynamique à l'information. ■



9. <http://eduscol.education.fr/cid53581/reperes-pour-la-mise-en-oeuvre-du-parcours-de-formation-a-la-culture-de-l-information.html>

7. Vincent Liquète, « L'approche par didactisation de l'information-documentation dans l'enseignement secondaire français : état de la situation et obstacles actuels », in *Les didactiques et leur rapport à l'enseignement et à la formation : colloque international (Bordeaux, 18-20 septembre 2008)*, AFIRSE, IUFM d'Aquitaine, Université Bordeaux IV, 2008 : www.aquitaine.iufm.fr/infos/colloque2008/cdrom-colloque/communications/liqu.pdf. Voir aussi les publications de Yolande Maury.

8. Travail en cours mené par le CLEMI sous l'égide de la DGESCO sur les compétences médiatiques. Travaux en cours également menés par Limin'R.

KARINE WELZER
 Professeur-documentaliste
 Lycée professionnel Alfred Costes
 Bobigny (93)



Développer l'esprit critique, élever des citoyens

Deux métiers en un, mais pas d'horaires en propre, une position charnière entre élèves et professeurs, d'amples objectifs mais de faibles moyens...

Que font vraiment les professeurs-documentalistes, et comment le font-ils ?

Le métier de professeur-documentaliste

• Afin de mieux appréhender le travail d'un professeur-documentaliste, pourriez-vous décrire vos missions et vos activités de façon très pratique ?

Karine Welzer : Les missions des enseignants documentalistes sont, jusqu'à aujourd'hui, définies par la circulaire de 1986. Dans ce texte, nos missions sont regroupées en quatre grandes parties :

- initiation et formation à la recherche documentaire ;
- action liée à l'activité pédagogique de l'établissement ;
- ouverture de l'établissement sur l'extérieur ;
- gestion d'un fonds documentaire.

Cette circulaire peut être considérée comme obsolète, puisqu'elle est antérieure à la création du Capes Sciences et Techniques documentaires qui date de 1989 et à la loi d'orientation de 1989. Sans compter que depuis 1986, la société de l'information a beaucoup évolué ainsi que les technologies d'information et de communication. Aujourd'hui, une nouvelle circulaire de mission « des professeurs documentalistes à l'heure du numérique » est à l'étude et devrait voir le jour d'ici peu. Quoi qu'il en soit, et comme vous pouvez le noter dans les sous-titres de la circulaire de 1986, les missions des professeurs-documentalistes sont très variées. D'autre part, les CDI connaissent des réalités qui peuvent varier beaucoup d'un établissement à un autre, en fonction de leur environne-

ment social, culturel ou géographique, en fonction du public, en fonction des conditions matérielles comme la taille du CDI, le budget ou encore en fonction des moyens humains. D'ailleurs les syndicats professionnels émettent des alertes sur la diversité des compétences et de formation du personnel exerçant dans les CDI aujourd'hui. Je tiens donc à préciser que mon témoignage est loin d'être représentatif des activités de l'ensemble de la profession. En effet, j'exerce en lycée professionnel auprès d'un public souvent en grande difficulté scolaire. Certaines de mes activités sont donc spécifiquement liées aux besoins de la communauté éducative, comme la formation à la recherche d'information professionnelle ou encore la recherche de stages en entreprise.

Concrètement, mes activités s'organisent en trois grands pôles quasi équivalents en temps de travail : la gestion de l'espace documentaire, la formation des élèves et la gestion et la diffusion d'informations dans et hors de l'établissement. En pratique, j'exerce l'ensemble de ces activités dans une même journée. Lors d'une semaine banale, j'accueille des classes pour des séances pédagogiques entre 6 à 10 heures en moyenne : séances de recherche documentaire, projets autour de la lecture, séances de formation sur l'information professionnelle et l'orientation. Je gère le fonds documentaire du CDI : commandes, indexation, gestion de la base documentaire, équipement des livres et revues, conseil et coordination des acquisitions documentaires à l'échelle

de l'établissement scolaire, gestion des abonnements. Je gère aussi l'espace multimédia : 10 postes informatiques avec une connexion internet. Enfin, j'exerce une veille et une diffusion d'information auprès de la communauté éducative.

• **Que pensez-vous des objectifs affichés de construire une culture de l'information ? Comment cela se concrétise-t-il ?**

Ces objectifs ne sont pas nouveaux dans les textes officiels et dans les programmes et constituent le cœur du métier de professeur-documentaliste. La culture de l'information me semble essentielle à la formation des élèves afin qu'ils deviennent de futurs citoyens autonomes et capables d'exercer un esprit critique. En toute honnêteté, c'est cette formation des élèves qui m'a donné envie d'exercer ce métier.

En pratique, il est difficile pour moi de réaliser l'ensemble des objectifs affichés aussi bien pour des raisons matérielles que pédagogiques. En effet, la formation à la culture de l'information doit concerner tous les élèves de l'établissement et doit être continue et régulière afin que les compétences informationnelles soient réellement assimilées et que les élèves acquièrent des automatismes, comme vérifier les sources d'un document. Or, comme dans de nombreux établissements, je suis la seule enseignante-documentaliste dans un lycée qui compte 600 élèves et une vingtaine de classes. D'autre part, les rythmes scolaires au sein du lycée professionnel sont particulièrement difficiles à gérer. Par exemple, les élèves partent chaque année en stage en entreprise, de quatre à huit semaines par année scolaire, ou alors les examens continus (contrôle en cours de formation) et terminaux (certifications CAP, BEP, examen du baccalauréat professionnel) occupent une grande partie du temps de formation des élèves. Sans compter que le réseau internet du CDI est parfois « capricieux », et il m'est déjà arrivé de reporter des séances pédagogiques prévues avec des classes, faute de connexion internet.

Sur le plan pédagogique, les compétences en culture de l'information sont nombreuses et complexes. Heureusement, plusieurs documents accompagnent les professeurs-documentalistes dans l'élaboration d'une progression des apprentissages documentaires tout au long d'un cycle¹. Même si ce document permet de guider mon action, je ne peux concrètement et personnellement aborder l'intégralité des compétences, au nombre de dix, avec l'ensemble des élèves. C'est pourquoi le travail en partenariat avec les enseignants de discipline est essentiel. Chaque année, j'identifie les compétences informationnelles qui seront abordées par les enseignants de discipline au sein de leur classe, par exemple :

1. Cf. *Le parcours de formation progressif à la culture de l'information Pacifi*.



Les élèves peuvent consulter Internet en libre accès au CDI, à condition qu'ils respectent la charte informatique et Internet.

« comprendre la structuration de l'information dans un dictionnaire ou une encyclopédie » en cours de Lettres). Puis, en concertation avec les enseignants, le chef d'établissement et pour répondre aux référentiels des différentes disciplines générales et professionnelles, je fixe des priorités dans la formation des élèves. Ces priorités devraient être formalisées dans la politique documentaire de l'établissement.

Par exemple, lors de l'année 2011-2012, j'ai prévu d'aborder les compétences 6 (« sources organisées du savoir »), 7 (« centres de documentation et bibliothèques ») et 8 (« médias d'actualité ») du Parcours de formation à la culture de l'information avec les élèves de seconde, à l'occasion de différentes séances pédagogiques : visite du CDI, recherches documentaires dans les usuels – sur la thématique des mythes – ou encore séquence pédagogique sur la presse papier et la presse internet. De même, j'aborde systématiquement avec les élèves, la recherche d'entreprises susceptibles de les accueillir en stage. Lors de cette formation, les élèves acquièrent ou réinvestissent différentes compétences informationnelles : formulation de mots clés pour la recherche, c'est la compétence 1, et interrogation de différents outils papiers et internet, il s'agit des compétences 2 et 5.

• **La construction de projets transversaux avec les enseignants des autres disciplines est-elle aisée ? Quelles sont les difficultés rencontrées, les réussites ?**

Le travail en partenariat avec les collègues de discipline est essentiel ; tout d'abord, parce qu'il n'existe pas d'heures CDI qui figurent dans l'emploi des élèves. La formation des élèves à la société de l'information doit donc avoir lieu sur le temps de la classe et en partenariat ou en accord avec un enseignant de discipline, qui met à disposition ses heures ou qui décide de mener un projet qui intègre des compé-



La documentation sur l'orientation et les métiers, la presse, constituent deux espaces essentiels du CDI.

tences informationnelles. Ensuite – et les textes officiels insistent sur ce point –, on ne peut former les élèves à la recherche documentaire sans inclure les apprentissages dans une démarche disciplinaire. Sinon, ces apprentissages, décontextualisés, perdent tout leur sens et la formation se limite alors à des compétences techniques et méthodologiques, s'éloignant des objectifs pédagogiques de former à la société de l'information.

Traditionnellement, les enseignants de lycée professionnel ont toujours travaillé en équipe et en interdisciplinarité car les élèves accueillis sont souvent en grande difficulté mais aussi parce que la complémentarité des disciplines apparaît plus évidente qu'en collège ou en lycée général. Les enseignants de mon lycée sont donc nombreux à être en demande par rapport au CDI ou ouverts aux propositions. Nous avons construit de vrais partenariats sur la durée et nos bilans sont majoritairement positifs. Les projets les plus réussis sont d'ailleurs ceux qui ont pour objet la recherche documentaire. Les projets concernant la lecture sont plus délicats à mener et les conséquences positives de ce type de formation ne sont pas toujours visibles immédiatement. Bien sûr, je rencontre aussi des sou-

cis dans le travail en partenariat. Par exemple, certains collègues de discipline estiment que les élèves savent mener une recherche sur internet de manière intuitive. Paradoxalement les mêmes collègues se plaignent que les élèves impriment des pages entières de Wikipédia lorsqu'ils ont un exposé ou un dossier à réaliser. Je dois donc convaincre ces enseignants que les élèves ont besoin de recevoir une formation à la recherche d'information et que cette démarche n'est pas innée, qu'elle implique la maîtrise de compétences complexes. Enfin, je peux noter que le travail en interdisciplinarité est freiné par les conditions de travail des enseignants de discipline qui se dégradent chaque année : suppression des cours en demi-groupe, multiplications des tâches administratives, manque de matériel ou de financement...

• **Avez-vous des relations professionnelles, des projets, avec les bibliothèques de lecture publique ?**

Oui, nous travaillons ensemble chaque année, non pas sur des projets de recherche documentaire, mais sur la maîtrise de la langue et la lecture. Par exemple, avec les bibliothécaires, nous co-animons un club lecture qui a lieu une fois par mois au CDI. Des écrivains en résidence à la bibliothèque mènent des ateliers d'écriture avec certaines classes, ainsi nous avons eu la chance d'accueillir Tanguy Viel. Cette année, nous initiions deux nouveaux projets : un comité de lecture autour de la rentrée littéraire 2011 réunissant la bibliothèque municipale, la librairie, deux enseignants de lettres et deux classes de Terminale. D'autre part, deux classes de graphistes mènent un projet important autour du carnet de voyage. Leurs œuvres seront exposées en fin d'année à la bibliothèque. Enfin, indépendamment des projets pédagogiques, la bibliothèque propose des fonds particuliers : séries de romans ou de bandes dessinées en prêt pour les classes, fonds manga, collection de films fiction ou documentaires, qui viennent compléter les ressources du CDI et qui me permettent de satisfaire les demandes et besoins de la communauté éducative.

• **Concernant l'outil internet et l'utilisation de différentes sources d'informations, comment concilier les pratiques réelles des élèves hors cadre scolaire et les principes méthodologiques formalisés que recommande l'institution ?**

Il me semble qu'avant toute formation, il est important de connaître les pratiques des élèves, qui évoluent très rapidement. Cela passe par la lecture d'enquêtes qui sont nombreuses sur le sujet, mais surtout par le dialogue avec les élèves en se gardant bien d'émettre un jugement sur leurs pratiques. Il m'arrive aussi parfois d'élaborer un question-

naire avec des questions précises et pratiques afin d'évaluer les compétences des élèves mais aussi afin de les sensibiliser sur des points précis comme, par exemple, échanger des données personnelles sur la toile.

De même, il me semble impossible de rejeter l'ensemble des sites consultés régulièrement par les élèves. Quand l'objet de recherche s'y prête, il est intéressant de confronter les outils. Les élèves prennent alors conscience que leurs sites préférés peuvent être valables tout en étant moins efficaces que d'autres sites ou ne répondent pas à leur besoin d'information. Par exemple, il y a deux ans, une grande majorité des élèves du lycée étaient férus de Google Earth, et utilisaient cet outil pour déterminer un itinéraire, ce qui est une aberration. En confrontant les outils, ils ont appris à utiliser le site ratp.fr et l'ont intégré de manière systématique dans leurs pratiques. Pour conclure sur cette question, la validité de l'information et la thématique de la rumeur me semblent aujourd'hui les points de formation à aborder en priorité avec les élèves de mon établissement parce qu'ils constituent les aspects les plus problématiques de leurs pratiques sur la toile.

• **Comment les élèves perçoivent-ils l'enseignement dispensé par les professeurs-documentalistes ? Qu'est-ce que le lieu CDI pour eux ?**

C'est une question difficile, car je n'ai jamais mené d'enquête sur l'image du CDI au sein de notre lycée. Cependant je peux vous livrer quelques observations : tout d'abord, l'idée selon laquelle le CDI d'un lycée professionnel est fréquenté uniquement par les bons élèves est totalement fautive. En effet, le CDI est bien identifié par tous les élèves, comme un lieu ressources, et d'autant plus par les élèves en difficulté et en demande d'accompagnement. Par contre, le CDI n'est pas toujours perçu comme un lieu de formation et la documentaliste que je suis n'est pas considérée comme « une vraie prof ». Cela peut s'expliquer par le fait que les apprentissages documentaires sont contextualisés au sein d'une ou de plusieurs disciplines, que les élèves n'ont pas toujours conscience des compétences acquises au CDI et que, malheureusement, nous ne disposons pas toujours du temps nécessaire pour que les élèves réinvestissent ces compétences dans d'autres situations d'apprentissage. Parallèlement, les cours dispensés au CDI sont généralement appréciés par les élèves parce qu'ils sont synonymes de travail en autonomie ou en petits groupes. Enfin, il arrive parfois qu'une séance pédagogique se déroule très mal et qu'un élève semble refuser violemment les apprentissages. Mais même dans ce cas, je peux me rendre compte plus tard que ce même élève a intégré les compétences qu'on avait abordées ensemble. ■

FAIRE FACE

Armand Bernardi, Caroline Chaperon, Philippe Ploton, *Faire face à l'éducation aujourd'hui*, coffret de 6 DVD, CreaDev, 2011 (distr. : Adav, Colaco).

Cette série en six épisodes de 52' travaille des thématiques fondamentales – l'autorité, le corps, les images, la mort, les rêves, les inégalités – que ruminent parents, enfants, éducateurs, professionnels, bref l'ensemble des citoyens et la communauté des hommes. Elle s'appuie sur les Rencontres « Enseignement et contexte culturel » organisées par Milan Presse et la Ligue de l'enseignement dans plusieurs villes de France de 2008 à 2010. Sur un schéma unique, elle procède d'une démarche authentiquement philosophique en déroulant à partir de quelques interrogations concrètes, quotidiennes, une cascade de questionnements qui renversent les réactions de sens commun et élargissent en l'éclairant le propos initial. Nourries de brefs entretiens avec des personnalités très diverses – enseignants, universitaires, médecins psychiatres, journalistes, scientifiques, philosophes, professionnels d'exception comme le cuisinier métaphysicien Thierry Marx ou l'enlumineur Jean-Luc Leguay –, mais aussi de la parole d'enfants, de collégiens, voire de « grands témoins » inattendus – Jeannette et Roger, deux personnes âgées du monde rural –, ces enquêtes engagent le spectateur dans une recherche du sens parfois tâtonnante, en lui épargnant un discours tout fait. C'est là assurément un grand mérite. La qualité de la démarche réussit à transformer des moyens très réduits en atout : moins d'image, plus de pensée. Ces épisodes, certes inégaux (certains, comme « Face aux images » sont trop vite entravés par le spectre des bonnes intentions), réussissent à s'adresser à tous et à chacun et pourraient notamment se révéler très utiles en bibliothèque pour la mise en place d'ateliers philo. PL



PIERRE MOISON
Enssib, service Formist



La longue marche

Des années 1980
à aujourd'hui,
l'enseignement
documentaire dans
le supérieur s'est
généralisé et a
évolué de la simple
formation aux outils
à l'apprentissage
de l'autonomie dans
la société de la
connaissance.

de la formation documentaire

RETOUR SUR UN QUART DE SIÈCLE DE FORMATIONS DOCUMENTAIRES

Dans les années 1980, la formation à la maîtrise de l'information émerge comme un enjeu important pour la réussite des étudiants, dans un contexte de forte augmentation de la population étudiante et de rapide évolution du monde de l'information et de la documentation. Claire Panijel (Urfist de Paris) et Alain Coulon (Université Paris-8) sont alors les premiers à proposer une réflexion sur la formation à la maîtrise de l'information, conçue comme une étape nécessaire dans l'apprentissage du « métier d'étudiant »¹, pendant que le ministère de la Recherche et de l'Industrie propose des expérimentations dans le cadre des grandes écoles, et crée, en 1982, les Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (Urfist), qui auront par la suite vocation à « accompagner la mise en œuvre de modules de formation à l'IST dans les cursus universitaires ».

En 1997, la loi Bayrou inscrit dans les cursus une unité d'enseignement de méthodologie du travail universitaire (MTU), au sein de laquelle peuvent s'insérer des cours de méthodologie documentaire. Un groupe de travail réunissant toutes les instances de l'enseignement supérieur concernées dresse l'état des lieux des besoins en matière de formation à l'usage de l'information². Suite à cela, le ministère de l'Enseignement

supérieur soutient les efforts des Services communs de la documentation en matière de formation des usagers : il édite le guide *Former les étudiants à la maîtrise de l'information – Repères pour l'élaboration d'un programme*³ et encourage financièrement la création de documents pédagogiques. Pour pallier le manque de formateurs, il encourage la conception de didacticiels : dans les années qui suivent, une vingtaine de guides en ligne sont conçus.

En 1999, le service Formist (FORMATION à l'Information Scientifique et Technique) est mis en place à l'Enssib pour rassembler et évaluer les ressources pédagogiques sur la formation à l'information. Cette même année, une enquête nationale menée par Élisabeth Noël constate que moins d'une bibliothèque universitaire sur deux propose de réelles formations à l'information et que celles-ci touchent en moyenne 356 étudiants. Dans un dossier du *BBF* consacré la même année à la formation des usagers, Élisabeth Noël pose notamment « la question de la qualité d'une formation réalisée par les seuls bibliothécaires, ou par les seuls enseignants, dans un domaine où les connaissances doivent être partagées pour proposer une meilleure formation ». À partir de 2001, les rencontres Formist permettent à la communauté des formateurs de se retrouver annuellement, de partager expériences et réflexions. Formist édite également la brochure annuelle

1. Alain Coulon, *Penser, classer, catégoriser. L'efficacité de l'enseignement de la méthodologie documentaire dans les premiers cycles universitaires : le cas de l'Université de Paris 8*. Saint-Denis : Université de Paris 8, Laboratoire de recherches ethnométhodologiques, 1999.

2. Les comptes rendus des groupes « Services communs de la documentation » (Élisabeth Noël) et « Usagers » (Alain Colas) sont disponibles dans la bibliothèque numérique de l'Enssib (www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1895 ; www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1896).

3. Disponible en ligne : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-21102.

*Repere*⁴ (Ressources électroniques pour les étudiants, la recherche et l'enseignement).

En 2003, le passage au système LMD (Licence, Master, Doctorat) favorise l'intégration des formations à la maîtrise de l'information dans les cursus : les formations à la documentation se généralisent. En 2005, une enquête réalisée par l'ADBU est analysée par Marie-Annick Cazaux et Élisabeth Noël, qui constatent que si près de 70 % des formations sont inscrites dans les maquettes de l'université, 45 % seulement sont intégrées dans une unité d'enseignement et moins de 40 % sont évaluées⁵.

En 2005, paraît le référentiel national de compétences du C2i niveau 1, qui comprend plusieurs compétences liées à la recherche et à l'analyse de l'information. Les SCD tirent profit de cette opportunité pour insérer leurs formations dans ce nouveau dispositif porteur.

Grâce au soutien du ministère, les SCD se dotent progressivement de postes de responsables de la formation des usagers (occupés notamment par des conservateurs ou des professeurs affectés dans l'enseignement supérieur). En 2006, un tiers des contrats d'établissements proposent des projets de formation documentaire : la plus grande part des crédits alloués sert à financer l'emploi de tuteurs étudiants qui viennent renforcer les équipes de formateurs ; dans une moindre mesure, le ministère finance l'équipement de salles de formations ou la réalisation de tutoriels.

De nouveaux tutoriels apparaissent (Methodoc, ABCdoc, Formadoct, etc.), ainsi que des formations à distance (comme au SCD des Antilles-Guyane avec le Passeport documentaire

– cf. encadré, pp. 30-31). Également, nombre de tutoriels sont intégrés aux espaces numériques de travail, ce qui limite leur utilisation aux étudiants de l'université en question.

En 2008, le colloque sur l'Éducation à la culture informationnelle⁶ fait le point sur l'intrication entre les différents acteurs et approches didactiques de la formation à l'information et pose les jalons d'un curriculum documentaire de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur⁷.

Mis en place à la rentrée 2008, le plan pluriannuel pour la réussite en licence renforce l'accompagnement personnalisé et prévoit la rénovation du contenu de la licence, avec notamment en première année le renforcement de compétences transversales : méthode, autonomie, TIC. Il permet de financer certains projets de formation documentaire, comme à Aix-Marseille 3, Bordeaux 3, Grenoble 2 et 3, Paris 4, etc.

BILAN ACTUEL

Les dernières données de l'enquête statistique générale auprès des services documentaires de l'enseignement supérieur (ESGBU)⁸ comptabilisent pour 2008 près de 50 000 heures de formation et 65 000 étudiants formés (soit 1 étudiant sur 10). Ces formations concernent principalement les

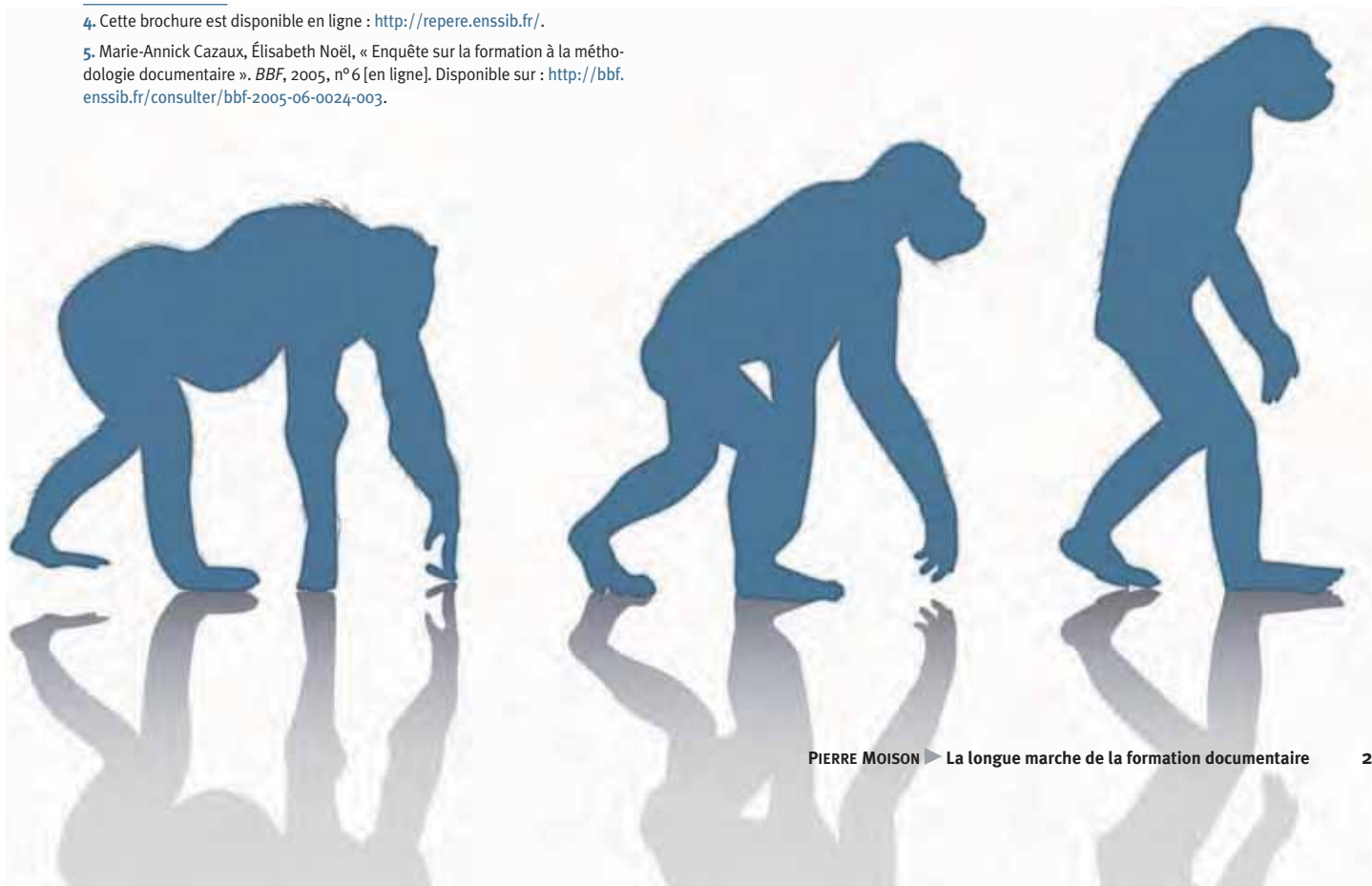
6. Colloque organisé par l'équipe de recherche en technologie éducative (ERTÉ) « Culture informationnelle et curriculum documentaire » dont les contributions sont accessibles en ligne : <http://ertecolloque.wordpress.com/>.

7. Les actes de ce colloque ont été publiés aux presses de l'Ensisib sous la direction de Françoise Chapron et Éric Delamotte : *L'éducation à la culture informationnelle*, Presses de l'Ensisib, 2010.

8. Disponible en ligne : www.sup.adc.education.fr/asibu/.

4. Cette brochure est disponible en ligne : <http://reperere.enssib.fr/>.

5. Marie-Annick Cazaux, Élisabeth Noël, « Enquête sur la formation à la méthodologie documentaire ». *BBF*, 2005, n°6 [en ligne]. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-06-0024-003>.



élèves de licence (80% du total des effectifs formés) ; 70% d'entre elles sont intégrées au sein des cursus.

Les formations associent généralement la présentation de ressources et d'outils et des enseignements plus fondamentaux (élaboration d'une stratégie de recherche, repérage au sein d'un domaine disciplinaire, évaluation de l'information). En première année de licence, les formations sont légères (présentation de la bibliothèque, des différents types de documents, initiation à la méthodologie de la recherche documentaire) ; elles peuvent consister en une visite active de la bibliothèque guidée par un questionnaire. Les travaux dirigés sont plus répandus pour les étudiants avancés, en cours de licence ou en première année de master (exploration des ressources disciplinaires par le biais d'un travail de recherche bibliographique). Les formations plus pointues abordent les archives ouvertes, les logiciels de gestion des références bibliographiques, la veille, la rédaction et la publication scientifique...

En 2006, analysant les formations proposées par les SCD de Bretagne – Pays de la Loire en 2004-2005, Alexandre Serres et Marie-Laure Malingre constatent que ces formations concernent principalement les ressources proposées par la bibliothèque et abordent peu la recherche sur l'Internet⁹. En effet, s'il est légitime de mettre en avant les outils académiques, la recherche sur l'Internet ne doit pour autant pas

9. Marie-Laure Malingre, Alexandre Serres, *Enquête sur les formations documentaires menées par les SCD de Bretagne – Pays de la Loire en 2004-2005*. URFIST de Rennes, 2006 [en ligne]. Disponible sur : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1911.

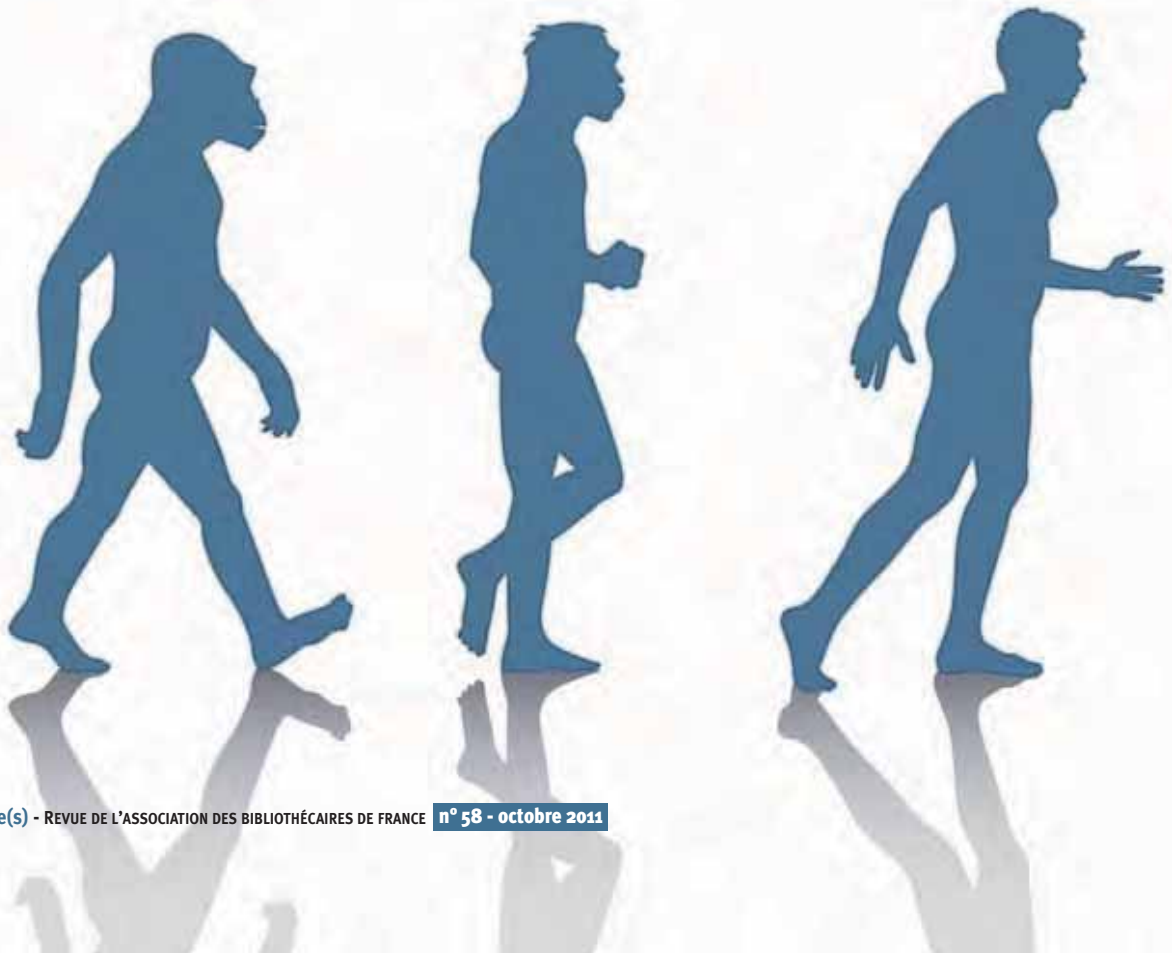
être négligée ; l'avènement du Web 2.0 génère ainsi actuellement des besoins de formation nouveaux : usage critique des réseaux sociaux, gestion des traces numériques, etc.

LES NOUVEAUX DÉFIS

Parmi les nombreux défis qu'ont à relever les formateurs à l'heure actuelle, on peut dresser une liste des préoccupations les plus prégnantes :

- généraliser l'inscription des formations dans les cursus, sous forme d'unités d'enseignement évaluées et obligatoires ;
- renforcer la coopération avec les enseignants, apprendre à travailler avec d'autres services de l'université (cellules TICE, enseignants, etc.) et à utiliser leurs outils (comme la plateforme Moodle) ;
- coopérer avec les professeurs-documentalistes en CDI pour mieux préparer les lycéens à la transition vers l'enseignement supérieur, comme le préconise le rapport de Jean-Louis Durpaire et Daniel Renoult sur la formation à la documentation du lycée à l'université paru en 2009¹⁰ ;
- renforcer les compétences pédagogiques des formateurs, privilégier des pédagogies actives centrées sur les étudiants et leurs démarches ;

10. Jean Louis Durpaire, Daniel Renoult, *L'accès et la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures*. Inspection générale de l'Éducation nationale : Inspection générale des bibliothèques, 2009 [en ligne]. Disponible sur : http://media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2009/47/1/Former_a_la_documentation_9_mars_version_definitive_133471.pdf.



- concevoir et proposer des supports de formation adaptés aux habitudes des nouvelles générations, attrayants et intuitifs : podcasts vidéos, jeux, cartes heuristiques, etc. ;

- former les formateurs aux outils et aux pratiques émergentes, sans pour autant se perdre dans une fuite en avant technologique, de façon à rester attentifs aux disparités des pratiques des étudiants et à ne pas négliger les enseignements fondamentaux de la démarche de recherche et de l'évaluation des ressources.

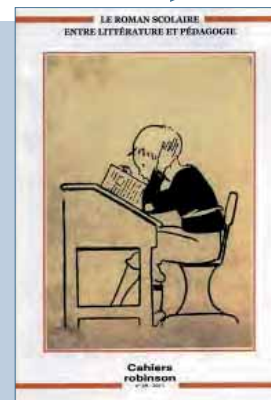
Le développement récent des services de référence en ligne augure d'un nouveau type de relation aux usagers. Au-delà des formations ponctuelles qu'ils assurent, les bibliothécaires peuvent prolonger leur action pédagogique par un accompagnement en temps réel, quand le besoin se fait sentir chez l'utilisateur.

Dans le même ordre d'idées, le modèle du *learning centre* est une façon pour la bibliothèque de se positionner comme un lieu d'apprentissage, fortement inscrit dans l'université, qui propose non seulement différents modes de formation (cours collectif ou rendez-vous individuel, autoformation), mais fournit également tous les types d'assistance dont les étudiants ont besoin, de la simple aide à la consultation des bases de données jusqu'à l'aide à la recherche, en passant par le maniement des logiciels les plus divers.

Dans un contexte où le numérique tend à éloigner les utilisateurs des collections physiques, les besoins de formation

Collectif, *Le roman scolaire entre littérature et pédagogie*, Francis Marcoin et Guillemette Tison (dir.), Cahiers Robinson, n° 29, Centre de Recherches Texte et Culture / Université d'Artois, 2011, 256 p., ISBN 978-2-9536170-1-6

Entre la production purement pratique d'abécédaires et de livres des tout premiers apprentissages de la lecture, et la création romanesque, immédiatement perçue comme telle, qui prend la vie scolaire pour cadre – des mémoires d'instituteurs du début du siècle à *Harry Potter* – il existe tout une catégorie d'ouvrages de « lecture courante » ou « suivie » qui, tout en se proposant de répondre à des objectifs pédagogiques identifiés, ordonnent des récits, les mettent en œuvre selon des procédés qui déjà, *font littérature*, et dont le fameux *Tour de la France par deux enfants* (1877) a pu être un archétype. Si celui-ci inaugure une phase « historique » de cette production, celle-ci a pourtant connu une préhistoire, et d'imitations et contre-imitations, le « roman scolaire » dont la mort a été proclamée bien des fois, connaît encore des résurgences inattendues qui laissent penser qu'il n'a pas dit son dernier mot. De grands auteurs s'en sont mêlés, mais aussi des élèves, et, outre la question de son instrumentalisation dans la guerre des idéologies, le roman scolaire pose, essentiellement, la question de l'émergence du « littéraire ». C'est en tout cas sous cet angle que les 13 contributions ici rassemblées envisagent ce corpus. Un ouvrage passionnant qui, de Jean-Henri Fabre à Paul-Jacques Bonzon ou Senghor, en passant par *Le pays bleu* ou *Le chalet du bonheur*, en tablier ou en chemise noire, nous fera voyager dans des pages rarement visitées. PL



induits par les évolutions rapides des pratiques documentaires sont l'occasion pour les bibliothécaires de réaffirmer leur rôle de médiateurs, tout en le réinventant¹¹. ■

11. Pour aller plus loin, nous renvoyons vers deux autres articles de synthèse, auxquels celui-ci doit beaucoup :

Élisabeth Noël, *Y a-t-il un au-delà de la formation à l'information ? Le cas de l'enseignement supérieur*. Communication faite au colloque de la FADBN, mars 2008 [en ligne]. Disponible sur : www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/notice-1658.

Frédéric Blin, Mathieu Stoll, « La formation des usagers dans l'enseignement supérieur », *BBF*, 2005, n° 6 [en ligne]. Disponible sur : <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2005-06-0005-001>.

LE PASSEPORT DOCUMENTAIRE À L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES ET DE LA GUYANE. UNE EXPÉRIENCE DE FORMATION DES USAGERS À DISTANCE.

Avec la création du Passeport documentaire, le SCD de l'Université des Antilles et de la Guyane a pu accompagner la massification de l'enseignement documentaire sans sacrifier la qualité des prestations en s'appuyant sur un système de cours en ligne.



Étudiants en situation de travail autonome en salle de lecture.

L'Université des Antilles et de la Guyane (UAG) présente la particularité de dispenser des enseignements pluridisciplinaires sur les trois « pays » de Guyane, Guadeloupe et Martinique. Jusqu'en 2005, le Service commun de documentation (SCD) assurait diversement sur chacun de ces trois pôles ses missions de formation à la recherche documentaire, formations dispensées « en présentiel » par différents personnels (PRCE de documentation, bibliothécaires, conservateurs, tuteurs, contractuels) auprès d'un public restreint d'étudiants. En septembre 2006, à l'occasion du passage au LMD, le SCD a redéfini, harmonisé et amplifié son enseignement de méthodologie documentaire par le biais d'un dispositif d'apprentissage « e-learning ».

• Le dispositif général

Le pivot de cet enseignement méthodologique est un cours disponible en ligne autour duquel s'articulent plusieurs actions d'accompagnement « en présentiel ». Le dispositif général comprend une suite d'étapes toutes obligatoires :

- présentation magistrale lors de la rentrée ;
- visites guidées (pour les LS1 uniquement) ;
- consultation du cours en ligne, avec pour les LS1 sa mise en œuvre par des travaux pratiques tutorés ;
- validation par trois examens en ligne, QCM auto-corrigés, échelonnés tout au long du semestre pour favoriser le travail continu. Les deux premiers examens se font en autonomie, le dernier « en présentiel » sur convocation.

• Les cours en ligne

Élaboré par l'équipe constituée autour de ce projet, un référentiel de compétences a servi d'ossature à la rédaction des cours de méthodologie documentaire. Regroupés sous l'intitulé de Passeport documentaire, quatre modules sont proposés aux étudiants depuis la première année de Licence jusqu'au Master. Ces cours sont intégrés dans une unité d'enseignement complémentaire (UEC) de premier semestre, équivalant à douze heures TD et valant d'1 à 1,5 crédits ECTS¹ selon les maquettes.

Les contenus généralistes et transversaux proposés initialement à toutes les composantes ne correspondant pas aux attentes particulières des filières juridiques, un cours spécifique a été élaboré. Depuis la rentrée 2009, le premier niveau de cours du *Passeport documentaire* est suivi par tous les étudiants de première année de licence des différents campus. Selon les composantes, les trois autres modules peuvent être inscrits dans les maquettes des cursus de L et de M.

Ces cours forment les étudiants à la méthodologie générale de la recherche documentaire ainsi qu'à l'utilisation des documents repérés. Ils présentent également les services spécifiques de la bibliothèque (PEB, services de renseignement de premier et deuxième niveaux). Ils déclinent ainsi la politique d'établissement qui met au cœur de la réussite universitaire l'appropriation des outils documentaires, en faisant connaître les collections papier et électroniques et en valorisant les nouveautés, les services (Ubib²) comme les ressources (les livres électroniques sur Elibris, Cairn et Manioc).

Pour que les cours gagnent en attractivité, la mise à jour annuelle des contenus s'accompagne d'un enrichissement de leur médiatisation : iconographie et présentations animées sont développées en parallèle aux parties didactiques textuelles.

• La mise en œuvre technique

Les rédacteurs conçoivent textes et parties médiatisées. Les cours sont directement créés sur la chaîne éditoriale OpaleSup, spécialisée dans la production de documents académiques. OpaleSup permet l'intégration de photographies, de tableaux et de tutoriels (mis en forme à partir de Demobuilder, outil de création de démos et de présentations interactives). Les supports du cours publiés en Scorm³ sur Opale Sup sont intégrés à la plateforme pédagogique de l'UAG (Moodle). L'assistance est fournie

1. European Credits Transfert System. Mis en place avec la réforme du LMD, ce dispositif consiste en une accumulation de crédits liés aux acquis des études, de la qualification et des diplômes. En France, une année d'étude correspond à 60 ECTS, 180 crédits sont nécessaires pour obtenir une licence, un ECTS équivaut à 25-30 heures de travail (cours et travail personnel).

2. Service de renseignements en ligne initié par le Réseau des universités de l'Ouest Atlantique et qui compte aujourd'hui 14 universités. www.ubib.fr

conjointement par deux services communs de l'UAG ayant chacun leur champ d'action spécifique : le Centre de ressources informatiques (CRI-M) et le Service des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (Stice). Le CRI-M est en charge de l'aide à la résolution des problèmes informatiques stricts, comme ce qui touche aux serveurs ou au service central d'authentification (CAS), tandis que le Stice forme et aide à l'utilisation optimisée de la plateforme pédagogique : création des espaces de cours, création des groupes TD, ou encore paramétrage des QCM en ligne.

• La mise en œuvre pédagogique

Au sein du SCD, sept personnes animent l'équipe du Passeport documentaire coordonnée depuis 2009 par une chef de projet. Elle a en charge à temps plein, de septembre à décembre, l'organisation pratique, technique et pédagogique des formations, les relations avec les doyens des composantes et avec les membres du Conseil des études et de la vie universitaire (Cevu). Le reste de l'équipe intervient à temps partiel, entre septembre et décembre, à différents niveaux qui peuvent se superposer : rédacteur de cours, responsable pédagogique sur site, maître de stage des tuteurs documentaires. Les tuteurs documentaires sont un élément essentiel du dispositif ; leur mission est triple : animer les visites guidées destinées aux primo-arrivants, assurer l'animation des cours lors de permanences dans les salles informatiques des BU et participer à la résolution des problèmes pédagogiques et techniques. Ils constituent une médiation appréciée par les étudiants et participent activement, par la force de leurs propositions, à l'évolution des cours et de l'accompagnement pédagogique. Leur recrutement se fait sur le budget du SCD qui finance au titre du contrat d'établissement 1 080 heures de tutorat.

L'organisation pédagogique implique un partenariat avec les autres acteurs de l'université. Des relations privilégiées existent sur chaque pôle entre les responsables pédagogiques du Passeport, les services de scolarité et les directeurs des études des composantes. Ceux-ci participent pleinement au dispositif : l'introduction générale du cours en amphi, l'organisation des visites guidées à la bibliothèque – en demi-groupes TD –, l'organisation de l'examen final.

• Bilan et avenir du Passeport documentaire

Le dispositif « e-learning » du Passeport documentaire est la réponse appropriée à plusieurs préoccupations :

- satisfaire à un enseignement universitaire de masse éclaté sur trois pôles (2 867 étudiants ont été formés en 2010, dont 2 763 en Licence et 104 en Master) ;
- proposer une formation de même qualité pour tous les étudiants ;
- permettre une mobilisation raisonnée des ressources humaines au SCD.

L'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Aeres) qui a jugé le SCD « performant, cohérent et adapté aux besoins de la formation et de la recherche » a plus précisément qualifié le dispositif du Passeport documentaire de « très intéressant dans le cadre de la lutte contre l'échec en premier cycle universitaire ». De plus, en 2008, l'enquête de satisfaction menée sur les trois sites a elle aussi montré les conséquences positives de cette formation en termes de connaissance des outils et des ressources documentaires de la BU.

Loin d'être définitif, le dispositif fait l'objet d'améliorations permanentes. L'aspect technique s'est rationalisé en juillet 2011 avec l'installation d'OpaleSup sur le serveur de l'UAG, permettant un travail collaboratif de rédaction sur les trois pôles. Les contenus pédagogiques, encore trop académiques et linéaires, dispensés de manière identique, évoluent progressivement vers des parcours que chaque étudiant devra construire « à la carte », autour de compétences à valider. L'accompagnement pédagogique des tuteurs documentaires s'affirmera dans le cadre des TP tutorés, séquences durant lesquelles seront proposés des cas pratiques de recherche documentaire.

Le SCD défendra à terme l'inscription obligatoire de l'enseignement de méthodologie documentaire en L1, en L3 et en Master, permettant à l'étudiant de suivre un enseignement méthodologique évolutif en trois étapes au bout duquel il obtiendra un véritable passeport à la recherche documentaire.



Tuteur documentaire menant une visite guidée avec un groupe d'étudiants de Licence 1.

Anne PENNANEACH
Professeur-documentaliste (PRCE de Documentation)
SCD de l'Université des Antilles et de la Guyane



3. Scorm (Sharable Content Object Reference Model) est une norme qui permet la création d'objets pédagogiques structurés et qui répond à des exigences d'accessibilité à partir d'un site distant, d'adaptabilité, de durabilité, d'interopérabilité et de réutilisabilité.

JEAN-PIERRE VÉRAN
Inspecteur d'académie (H)
Formateur associé
Université Montpellier 2



DENIS TUCHAIS
Professeur-documentaliste,
formateur



Se former...

à la culture de l'information

à l'école

Plus qu'un outil pédagogique pour les enseignants, le numérique est une pratique informationnelle pour les élèves, qui nécessite de repenser l'espace-temps scolaire et – pourquoi pas ? – d'y impliquer des institutions connexes telles que la bibliothèque.



On ne peut pas dire que tous les élèves sortant de l'enseignement secondaire ont acquis les compétences info-documentaires nécessaires pour poursuivre leurs études et s'insérer de manière optimale dans la société de l'information. Le rapport rédigé en mars 2009 par l'IGEN et l'IGB¹ en témoigne.

Mais on ne peut nier que le cadre de la formation des élèves et des personnels a positivement évolué au cours de la dernière décennie.

L'essor des technologies numériques conduit à la mise en place à la fin de l'année 2000 d'un brevet informatique et Internet (B2i) reposant sur la validation progressive de compétences informatiques des élèves à l'école et au collège. Parallèlement est mis en œuvre, à partir de 2002, un certificat informatique et Internet (C2i) généralisé à partir de 2005 pour tous les enseignants (C2i2e), obligatoire à partir de 2012 et intégré aux compétences attendues des professeurs, docu-

mentalistes et conseillers principaux d'éducation à l'entrée dans le métier (« Maîtriser les technologies de l'information et de la communication »²).

Depuis la loi d'orientation pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005, on ne raisonne plus seulement en termes de programmes disciplinaires. La scolarité obligatoire (jusqu'à 16 ans) a pour objectif de faire acquérir à tous les élèves sans exception un socle commun de connaissances et de compétences. Parmi les sept compétences qui le composent, la maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication, et la capacité traversante à s'informer, à communiquer, à interagir de manière autonome et responsable doivent être possédées en fin de 3^e.

La rénovation de la voie professionnelle en 2009 et la réforme du lycée en 2010 permettent aussi de renforcer des compétences informationnelles (accompagnement personnalisé, travaux pluridisciplinaires et enseignements d'exploration).

Ces évolutions se situent dans un contexte international et national marqué par des déclarations (Unesco, Prague 2003³, Fès, 2011⁴), manifestes (Ifla, Alexandrie 2005⁵), recommandations (Parlement européen, 2006⁶), rapports (Fourgous, France, 2010⁷) où s'affirme nettement une préoccupation

2. Arrêté du 12/5/2010 : www.education.gouv.fr/cid52614/menh1012598a.html.

3. www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-1900

4. www.unesco.org/new/fileadmin/MULTIMEDIA/HQ/CI/CI/pdf/news/Fez%20Declaration.pdf

5. <http://archive.ifla.org/III/wsis/AlexandriaManifesto-fr.html>

6. <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:32006H0962:FR:NOT>

7. www.educnet.education.fr/technocol/actualites/rapport-fourgous-pour-reussir-lecole-numerique

1. Jean-Louis Durpaire, Daniel Renoult, « L'accès à la formation à la documentation du lycée à l'université : un enjeu pour la réussite des études supérieures », http://media.enseignementsuprecherche.gouv.fr/file/2009/47/1/Former_a_la_documentation_9_mars_version_definitive_133471.pdf.

majeure : l'acquisition d'une « littératie » commune. La capacité de consulter, de comprendre, d'apprécier avec un sens critique l'information et de créer du contenu informationnel dans les médias, numériques ou non, doit être partagée par tous.

C'est dans ce cadre que se situe la publication de repères pour un parcours de formation à la culture de l'information (Pacifi, 2010⁸). Ce document, adossé aux programmes disciplinaires du second degré et au socle commun, propose des démarches concertées qui permettent aux élèves de construire progressivement une culture de l'information et une pratique experte des sources organisées du savoir. Le numérique n'est pas envisagé comme un simple médium nécessitant des savoirs et savoir-faire techniques. Il est partie intégrante d'un paysage médiatique en évolution, dans lequel les élèves se meuvent quotidiennement comme jeunes, et que l'école doit intégrer à son ambition formatrice. Il ne s'agit pas seulement de transmettre des savoirs, d'enseigner des connaissances, mais également de favoriser les pratiques informationnelles et communicationnelles conformes à une éthique de la responsabilité.

INVENTER DES RÉCRÉATIONS NUMÉRIQUES

Les enjeux sont de taille pour l'Institution scolaire.

Ces évolutions peuvent être facilitées par une nouvelle façon de penser les espaces et le temps scolaire, l'engagement des personnels d'un établissement d'enseignement.

Penser les espaces de détente et de travail des élèves et des personnels de manière non plus segmentée, isolée, parcellisée, mais de manière globale. Considérer que ces espaces doivent être accessibles quand les élèves et les personnels ne sont pas mobilisés ailleurs, notamment par les enseignements en classe. Envisager que les personnels des services de vie scolaire puissent apporter leur assistance éducative dans des espaces où le travail autonome des élèves peut bénéficier d'un accompagnement structurant. S'engager en conséquence dans une démarche inspirée des *learning centres* : fédérer autour des actuels espaces documentaires des établissements d'autres espaces de travail et de détente (les récréations tiennent une large place dans la vie scolaire depuis la fin du XIX^e siècle, qu'en est-il des récréations numériques dans celle d'aujourd'hui ?) Adapter bien sûr leur organisation au niveau de maturité des élèves. Insérer davantage encore l'établissement dans un réseau local de proximité (avec la bibliothèque du quartier ou de la cité, notamment, la bibliothèque universitaire aussi pour les

lycées) et dans le réseau numérique mondial.

Ces transformations conduisent à repenser les modalités traditionnelles d'apprentissage et d'évaluation : par exemple, l'apprentissage de l'autonomie et de l'initiative, septième compétence du socle commun acquise par les élèves en fin de 3^e, nécessite une nouvelle forme d'évaluation non plus basée sur la traditionnelle notation chiffrée mais sur l'appréciation de comportements adaptés, particulièrement à l'utilisation des outils numériques. Cette évaluation pourrait aussi tenir compte des activités des élèves en dehors de l'espace scolaire dans les institutions de lecture publique que l'élève fréquente par exemple⁹. Les bibliothécaires pourraient alors eux aussi être partie

prenante de cette formation. La formation des enseignants doit accompagner ce mouvement, en favorisant leur appropriation continue de la culture de l'information, du travail en réseau et d'une culture de l'évaluation renouvelée. Des rencontres professionnelles entre bibliothécaires et documentalistes sont plus que jamais d'actualité.

Le danger serait de penser que les outils numériques n'existent à l'école que pour rendre l'enseignement plus efficace en omettant la dimension éducative de ces médias et les liens possibles qu'ils tissent entre culture scolaire et culture juvénile.

La formation à la culture de l'information des usagers est donc à l'ordre du jour à l'école, permettant aux adolescents de mieux maîtriser des usages qu'ils acquièrent ailleurs et aux personnels de mieux les accompagner. ■



8. http://media.eduscol.education.fr/file/Pacifi/85/4/Reperes_Pacifi_157854.pdf

9. <http://eduscol.education.fr/cid50182/livret-competences.html>

NANGUI GIMA-GUINIKOUKOU
Chargée de formation à la BU
d'Évry Val-d'Essonne



Accompagner...

la transition du lycée

On n'est pas étudiant, on le devient. À Évry, un dispositif permet d'intégrer l'université sans se perdre dans ce nouvel environnement.

On n'est pas étudiant, on le devient. À Évry, un dispositif permet d'intégrer l'université sans se perdre dans ce nouvel environnement.

Initié en 2006 dans le cadre du programme national « 100 000 étudiants pour 100 000 jeunes de l'Éducation prioritaire » lancé par le ministère de l'Éducation nationale, le dispositif « Ambition d'enseignement supérieur¹ » s'inscrit dans le cadre du développement du projet liaison entre l'université d'Évry et les établissements du second degré du bassin évryen.

Celui-ci repose sur quatre principaux dispositifs dont l'Orientation active qui mobilise les composantes de l'université pour conseiller les lycéens dans leur choix de formation post-bac et les accueillir dans le cadre d'un stage d'intégration avant la rentrée universitaire.

UNE PASSERELLE : ORIENTATION ACTIVE

Dans le cadre du dispositif d'Orientation active du Plan réussite en licence à l'université d'Évry, celle-ci organise depuis trois ans un « stage de rentrée et d'intégration » sur deux semaines. Ce stage, prioritairement destiné aux bacheliers inscrits à l'université et ayant au préalable participé aux phases de conseil de l'Orientation active, accueille et accompagne quelques centaines de « primo-étudiants » dans le but de faciliter leur passage à l'université. Ce passage du statut de lycéen à celui d'étudiant ne peut se faire sans une intégration au monde universitaire et sans l'acquisition de méthodes, de codes et pratiques de travail

1. www.univ-evry.fr/fr/vie_du_campus/accueil_etudiant/futur_bachelier/ambition_enseignement_superieur.html

propres à l'enseignement supérieur. Devenir étudiant, c'est avant tout s'adapter à un nouvel environnement ainsi qu'à ses codes. Il est donc essentiel pour l'étudiant, comme le souligne les travaux d'Alain Coulon², de s'insérer dans les processus d'affiliation au monde universitaire afin de légitimer son nouveau statut et ainsi s'assurer une réussite dans ses études.

Dans le but de renforcer les acquis des étudiants et mettre ainsi toutes les chances de réussite de leur côté, le stage de pré-rentrée à Évry s'articule autour de deux axes : la connaissance du fonctionnement de l'université et des formations proposées d'une part, et, d'autre part, la découverte des ressources universitaires dont celles de la bibliothèque ainsi que l'initiation à l'utilisation de ces ressources.

La BU d'Évry participe activement à l'intégration des lycéens inscrits pour la première fois à l'université. Pour le lycéen faisant ses premiers pas à la BU, la richesse des collections, la taille des espaces, la diversité et la richesse des ressources documentaires peuvent paraître impressionnantes. Il est donc essentiel de lui apporter des éléments lui permettant de savoir pourquoi, où et comment rechercher une information pertinente dans la masse des informations disponibles.

Environ 450 étudiants sont attendus chaque année à la BU sur trois jours et sont pris en main dès leurs premiers pas à l'université par l'équipe de formation des usagers de la bibliothèque.

2. Alain Coulon, *Le métier d'étudiant, l'entrée dans la vie universitaire*, PUF, 1997.



La bibliothèque universitaire d'Évry.

LE STAGE DE PRÉ-RENTRÉE EN PRATIQUE

Pour l'année universitaire 2010-2011, nous avons accueilli onze groupes d'étudiants³ (environ 300 bacheliers nouvellement inscrits en licence 1) du 1^{er} au 3 septembre. L'ensemble de ces étudiants a été formé sur une durée de trois heures au sein de la bibliothèque par une équipe de sept formateurs (professionnels des bibliothèques) et de six tuteurs étudiants.

L'objectif des séances de « pré-rentree » à la BU est la découverte de la bibliothèque et l'initiation à l'utilisation et à l'exploitation des ressources et outils de recherche documentaire.

Pour les « primo-étudiants », une attention particulière est accordée à la maîtrise du catalogue informatisé de la bibliothèque.

La mise en place du stage de rentrée et d'intégration a nécessité, en amont et en aval, des actions de coordination, de planification et de concertation. Avec le Pôle d'information et d'orientation des lycéens et étudiants (Piote), plusieurs rencontres et échanges ont eu lieu notamment dans la planification des groupes, des filières et des créneaux horaires. Sous la coordination de la chargée de formation, une équipe de 7 formateurs-bibliothécaires s'est constituée

³ Les groupes se composaient en moyenne de 27,5 étudiants.

car il nous apparaissait pertinent d'associer les collègues et de mutualiser les compétences afin d'offrir un accueil de qualité à nos étudiants et de créer par la même occasion des liens avec eux. Pour les bibliothécaires, le choix d'aller très vite à la rencontre de ce public s'est fait dans le but de favoriser une relation de confiance en « faisant tomber la barrière », de démystifier ainsi la BU pour faciliter un usage plus aisé et plus naturel de la bibliothèque et de ses services.

Nous avons choisi d'organiser chaque séance en quatre étapes d'égale durée, par groupes de 30. La durée de formation, initialement prévue pour 3h, a été découpée en 4 étapes de 45 minutes chacune. Nous leur avons proposé :

- la visite découverte de nos espaces ;
- la présentation de nos services, de nos collections et de nos ressources ;
- un temps d'exercices pratiques et de travail sur le catalogue informatisé de la bibliothèque ;
- un temps d'autonomie pour se familiariser avec leur nouvel environnement de travail.

La visite des espaces et des collections de la bibliothèque a été entièrement prise en charge par 6 tuteurs étudiants recrutés pour le stage de pré-rentree, qui, en amont du stage, ont reçu 6h de formation approfondie par l'équipe



La bibliothèque universitaire d'Évry.

de formation. Lors de la visite, ils ont choisi d'accompagner et d'encadrer les groupes d'étudiants qui étaient plus proches de leurs disciplines. Pour nos « primo-étudiants », ce contact avec les tuteurs a été positif et enrichissant du fait qu'ils découvraient la bibliothèque à travers le regard d'un des leurs.

À partir de son site Internet, une présentation détaillée de la bibliothèque, de son mode de fonctionnement, de ses ressources, de ses services a été faite aux étudiants. Des démonstrations de recherche ont été effectuées dans le catalogue de la BU à partir de cas pratiques.

Cette séance de présentation de nos ressources poursuivait plusieurs objectifs : savoir rechercher de façon autonome, en mode simple, en mode avancé et en mode alphabétique ; rechercher un type de document particulier, lire une notice bibliographique et l'état de collection d'un périodique ; utiliser son compte lecteur (espace qui permet à tout usager de la BU de voir l'état de ses prêts, réservations, retards, etc).

Après avoir répondu à un questionnaire d'enquête en ligne en vue de mieux connaître leurs connaissances fondamentales en documentation et leurs usages, nos étudiants ont été, lors de cette séance, mis en situation de recherche à partir d'exercices pratiques. L'enquête permet de mieux cerner les habitudes d'utilisation des lieux documentaires et fait ressortir que 65 % des sondés ne fréquentent ou ne connaissent aucune bibliothèque en dehors du CDI.

Cette séance, la plus appréciée par les étudiants, permet d'appliquer ces différentes méthodes de recherche. Ainsi, les étudiants ont pu rechercher individuellement et localiser dans le catalogue de la BU un ouvrage, un périodique et effectuer des recherches thématiques qui soulignent bien les notions de bruit et de silence. Par un tour de table riche d'échanges constructifs, ces exercices pratiques ont été corrigés avec la participation active des tuteurs. Du point de vue de ces primo-étudiants et sur la base des retours recueillis, cette étape a été la plus motivante et la plus stimulante du fait qu'ils mettaient « la main à la pâte ».

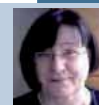
UN TEMPS POUR TOUS

L'une des particularités de ce stage de rentrée et d'intégration à la BU a donc été le temps personnel de familiarisation et de découverte de la bibliothèque en autonomie qui a été donné à chacun des étudiants pour explorer les espaces. La découverte des lieux (6 500 m²) est l'un des aspects qui frappe le plus ces nouveaux étudiants, marquant une réelle coupure avec le CDI des lycées. Au besoin, ils ont été accompagnés par les tuteurs durant ce temps en autonomie et, pour la plupart d'entre eux, c'est le début d'une utilisation réussie de la BU ; c'est aussi le temps des premiers prêts et consultations de la documentation.

Pour le lycéen entrant pour la première fois à l'université, le repérage, la recherche, le traitement et l'évaluation de l'information ne sont pas souvent aisés. La confrontation avec un volume important de documentation impressionne souvent ces futurs usagers. Confrontés à des pratiques qui leur sont étrangères, ils n'ont pour la plupart ni le réflexe ni la maîtrise des éléments de base du processus de recherche documentaire. La formation à la recherche documentaire dès l'entrée à l'université apparaît indispensable dans les processus d'acquisition de méthodes de travail adaptées.

Toutefois, il serait pertinent de préparer ce passage à l'université beaucoup plus en amont, en collaboration avec les documentalistes de lycée, ce que la BU d'Évry a initié de façon encore très embryonnaire avec quelques établissements. ■

MICHÈLE DÉGARDIN
 Professeur-documentaliste
 Lycée Robert Doisneau, Corbeil-Essonnes



Passer...

de l'école à l'université

De la recherche documentaire à la culture de l'information

La transition de cycles, mais aussi, le temps passant et les élèves grandissant, la maîtrise progressive d'Internet chez les jeunes déplacent enjeux et problèmes tout au long de leur scolarité. L'invention et de rigueur

L'histoire de la formation à la recherche documentaire fait l'objet d'une littérature importante, à l'image du foisonnement pédagogique né de la création du Capes en documentation en 1989. Les enseignants-documentalistes ont un double rôle pédagogique. Leur mission consiste à gérer et enrichir un patrimoine documentaire adapté aux établissements (c'est l'aspect politique documentaire) et à faire acquérir aux élèves des compétences info-documentaires. Pas de formation efficace sans une gestion rigoureuse des ressources, c'est la règle de base de ce métier où la démarche pédagogique est déjà dans la gestion du fonds et de l'espace du CDI, en concertation avec tous les partenaires dans l'établissement.

REGARD SUR L'HISTOIRE DE LA FORMATION DES ÉLÈVES DANS LE SECONDAIRE

Dans les années 1990, les passages de cycles ont très souvent constitué les paliers de formation des élèves. La formation axée sur la découverte du CDI et ses aspects réglementaires intervenait au moment de l'arrivée des élèves dans l'établissement. Ce n'était pas sans inconvénients. Les élèves arrivant au lycée avaient totalement oublié ce qu'ils avaient appris en 6^e, à moins d'avoir eu la chance d'être confrontés à des situations pédagogiques nécessitant l'élaboration de stratégies de recherche.

Puis, la pédagogie documentaire s'est orientée vers des référentiels qui répartissent les notions sur tout le cursus, tout en saucissonnant les compétences à acquérir, ce dont témoigne

la production éditoriale de l'époque. Mais à trop rechercher la progressivité, on perd de vue le sens général de la démarche. Par ailleurs, la formation des élèves, reposant uniquement sur la bonne volonté des enseignants, était particulièrement inégalitaire. Durant toute cette période, les enseignants-documentalistes ont très tôt inséré la formation dans le cadre d'un projet de classe avec une réalisation à mener à bien (expositions, dossiers, exposés). La documentation pour elle-même n'ayant guère de sens.

La meilleure innovation contre les inégalités fut, dès 1999, la mise en place des enseignements transversaux évalués au baccalauréat comme les travaux personnels encadrés nécessitant une recherche en vue d'une production et d'une communication orale en équipe.

LA FIN DE LA « GALAXIE GUTENBERG » ET LA RÉVOLUTION DE LA FORMATION

Internet a créé le grand clivage dans l'histoire de la formation des élèves. Avant, la bibliothèque décrivait le monde à l'aide d'une classification dans un espace fermé. Son catalogue renvoyait à des ressources limitées, en nombre et dans l'espace. Trouver le document était fondamental compte tenu de sa rareté. Pour l'enseignant-documentaliste, il s'agissait de ne pas laisser de silence documentaire dans son indexation, et pour

l'usager, bien maîtriser l'espace et les langages documentaires constituait un enjeu important. La formation plutôt « géographique » était axée sur ces maîtrises. Trouver le document était un peu une fin en soi.

Avec Internet, le monde devient une bibliothèque aux ressources infinies et le CDI se projette hors les murs dans des espaces numériques de travail (ENT). Les catalogues, désormais en ligne, intègrent comme BCDI des sites Web sous la forme de fichiers téléchargés. Les patrimoines d'établissement s'enrichissent de bases de données externes par abonnement. Les problématiques changent, on doit gérer la surabondance et la rapidité de l'information. Les moteurs de recherche sont performants et laissent imaginer que tout le monde est compétent. La documentation papier ne disparaît pas, mais se réduit à une branche possible dans la polyphonie des sources. Enfin, le Web s'enrichit des réseaux sociaux. Une dimension nouvelle de la formation se profile, qui prend en compte les traces dans un nouvel espace public, un aspect indispensable à la formation du citoyen.

On oriente alors la formation des élèves vers l'optimisation de la recherche, la prise de conscience des effets du hasard et de la « cueillette » avec un travail sur des cartes mentales et la construction d'équations de recherche. On critique le document, sa pertinence et sa fiabilité et, avec les « wikis », on pointe la relativité des connaissances humaines. Il devient fondamental de réfléchir sur la langue, la polysémie et les moyens de la contourner, ainsi que sur la récupération d'informations sans plagiat.

Dans ce contexte, l'exploitation de l'information requiert des opérations mentales beaucoup plus intéressantes que celles que mobilise la simple collecte de documents. Ce monde de la culture de l'information exige la construction d'un parcours spécifique qui tienne compte de ce que l'on a appris depuis deux décennies, à savoir l'ancrage nécessaire dans les enseignements

1. Paru en octobre 2010 sur Eduscol, sous la responsabilité de l'Inspecteur général Jean-Louis Durpaire.



BTS et collégiens au musée du Louvre.

et le caractère complexe et global de la démarche documentaire. Le *Parcours de formation à la culture de l'information*¹ est à cet égard le marqueur incontestable des évolutions de la formation dans les collèges et les lycées.

Les évolutions technologiques, les résultats des évaluations internationales des systèmes éducatifs (Pisa), qui deviennent des enjeux économiques importants, et la massification en cours de l'enseignement supérieur rendent indispensables les collaborations sur ces sujets afin de faire de chaque élève du lycée un étudiant qui réussit.

MÉDIATION ET ACCOMPAGNEMENT

Les aspects réglementaires sont souvent à l'ordre du jour des visites annuelles des CM2 au collège de leur secteur. Cela ne donne pas vraiment une vision positive du collège. D'où l'idée d'un projet plus spécifique axé sur la BCD et le CDI, mis en œuvre avec une école tout au long de l'année. Un défi-lecture devait nous donner l'occasion de multiplier des rencontres fondées sur un travail à effectuer pour faciliter le saut dans l'inconnu que représente le passage en 6^e. Un travail que j'ai reconduit avec les collègues d'un lycée où mes élèves d'une classe de 3^e ont profité du temps de la correction du défi-lecture qu'ils ont brillamment remporté pour découvrir un établissement immense qui, depuis le collège, leur faisait un peu peur. Le fait d'avoir battu une classe de seconde les a rassurés sur leur capacité à s'adapter aux enseignements du lycée. Certes, tout cela s'est déroulé sur un mode ludique, mais tout le travail préparatoire a obligé l'équipe de professeurs à réfléchir sur des contenus, un calendrier, des modalités d'action, et à éviter d'engager l'éternel débat sur la responsabilité du palier qui précède dans les lacunes des élèves au niveau suivant.

Se rendre à la BU d'Évry pour chercher les documents qui manquaient à des élèves de 1^{ère} était pour moi une démarche normale, compte tenu de l'expérience accumulée. Depuis le lycée avec les catalogues en ligne de la BU, nous avons pu évaluer la présence d'une partie des ressources. Les bases de données ne pouvant être consultées que sur-place, nous avons pris rendez-vous avec le conservateur. Des tuteurs chargés de la liaison avec les lycéens ont accompagné mes jeunes dans leur recherche. Ils ont ainsi découvert un univers autre, l'enseignement supérieur, dans lequel la bibliothèque, magnifique et très lumineuse, joue un rôle différent de celui d'un CDI, celui d'un lieu incontournable du travail autonome. « Ça donne envie de faire des études » m'ont-ils dit en retournant au lycée.

Avec l'Histoire des arts en 2008, les liaisons entre cycles peuvent s'appuyer sur un enseignement. En octobre 2009, tous



Les lauréats lycéens et étudiants du concours de commentaire « Génération + de politique » le jour de la remise des prix le mercredi 1^{er} juin à l'hôtel de Lassay.

les établissements scolaires des Tarterêts (un lycée, un collège et huit écoles, 4 500 élèves) ont signé un partenariat avec le musée du Louvre pour travailler sur la réussite scolaire à partir d'un projet culturel sur le quartier. Le musée est une ressource dont les œuvres sont décrites dans un catalogue en ligne, la base Atlas. Se rendre au musée, c'est délocaliser une séquence pédagogique auprès des œuvres originales sélectionnées au préalable dans la base de données, après avoir préparé son parcours grâce au plan du musée. Dans un site où les œuvres sont réparties sur 45 km de galeries, on a tout intérêt à réfléchir à son corpus d'étude. Dans ce contexte, on a pu observer que les jeunes apprenaient particulièrement bien lorsqu'ils avaient la responsabilité de transmettre à de plus jeunes. Ainsi, une classe de BTS industriel s'est trouvée devoir expliquer un corpus d'œuvres à des CM2, et des BTS « assistants de manager » ont pris en charge une classe d'accueil de primo-arrivants non francophones, une jolie façon d'intégrer.

C'est en organisant l'atelier de sciences politiques de mon lycée que j'ai le mieux approché l'accompagnement éducatif des élèves vers l'enseignement supérieur. L'atelier de sciences politiques est l'outil logistique pour préparer des lycéens à intégrer Sciences Po dans le cadre de la « Convention éducation prioritaire ». Il s'agit pour les candidats de réaliser une revue de presse et de soutenir un oral d'admissibilité qui leur

permettra de se présenter à l'oral d'admission après les résultats du bac au premier groupe en juillet. La revue de presse oblige à travailler sur la veille et les bases de données de presse en ligne, elle impose d'apprendre à gérer le trop plein d'informations, de rédiger une note de synthèse et une note de réflexion personnelle, de faire un sommaire bibliographique en respectant des normes de rédaction. C'est le premier mémoire de leur carrière universitaire. Dans ce cadre, l'ouverture culturelle a toute sa place et favorise des regroupements de lycéens et d'étudiants. Le samedi 2 avril, nous nous sommes rendus à l'Assemblée nationale, pour la 20^e Journée du livre politique, organisée par l'association Lire la Société. Mon groupe était composé de lycéens et d'étudiants de trois établissements du supérieur. Les jeunes se sont inscrits au concours de commentaire « Génération + de politique » et c'est Ysaline, ancienne élève du lycée et étudiante en Droit à Panthéon-Assas, qui a remporté le premier prix étudiant, deux de mes Terminales se sont classés deuxième et troisième dans la catégorie lycéens. La réussite, c'est qu'Ysaline n'abandonne pas ses études et s'oriente dans le cadre de son université vers un cursus en Sciences politiques qu'elle envisageait déjà en Terminale. Ainsi, une liaison lycée-enseignement supérieur peut aboutir à redonner confiance aux étudiants en maintenant le lien avec le lycée d'origine. ■

FLORENCE ALIBERT

Responsable du Domaine de développement documentaire Droit-Lettres-Langues-Sciences de gestion

Ancienne responsable de la mission Formation des usagers au SICD de Clermont-Ferrand



MARIE-AUDE AUMONIER

Responsable de la Bibliothèque de Lettres 1^{er} cycle.

Responsable de la mission Formation des usagers au SICD de Clermont-Ferrand



Former...

des usagers aux besoins différenciés

Complexité croissante de la documentation, public nomade, environnement en mouvement perpétuel, comment pérenniser les actions de formation ? En évoluant sans cesse...

L'expérience universitaire auvergnate

La BU de Clermont Université est composée d'un réseau de bibliothèques à la fois dense et réparti sur une multiplicité de sites géographiques. Les actions de formation des étudiants à la recherche documentaire revêtent donc un aspect varié, reflétant l'envergure du réseau. La mission de formation des utilisateurs est l'une des premières missions transversales dont s'est doté le SICD de Clermont-Ferrand. Cette mission est attribuée de façon fonctionnelle et roulante, suivant des mandats de cinq ans environ, dans

l'équipe des conservateurs. Le conservateur en charge a donc, outre ses attributions opérationnelles classiques, la responsabilité de l'animation du réseau des bibliothécaires formateurs, ainsi que celle du pilotage des formations mises en place, ou bien encore de l'harmonisation des supports délivrés aux étudiants. Un tel fonctionnement permet de maintenir une action cohérente au sein du réseau tout en laissant une large part aux initiatives locales.

Au cœur des actions de médiation de la Bibliothèque Clermont Université, cette mission représente une interface entre une documentation à la complexité croissante et un public gyrovague. Plus qu'une mission classique de formation des publics à la recherche documentaire, impératif désormais traditionnel des SCD, le but que se fixe la Bibliothèque tient à la fois du renfort d'expérience et de l'expérimentation. Ces bonnes pratiques se diffusent de site en site et servent de laboratoire au bibliothécaire en recherche de nouveaux rapports à ses espaces, ses collections et ses publics. Quelques-unes de ces actions dont nous saurons tirer les points forts, les difficultés ou les facteurs-clés de succès, peuvent illustrer la stratégie clermontoise en matière de formation.

FORMATIONS INTÉGRÉES ET CERTIFICATION

L'une des expérimentations en cours repose par exemple sur le succès des formations dispensées massivement en BU de Sciences et Techniques et Staps. S'appuyant sur une collaboration forte avec les enseignants-chercheurs, la BU a pu proposer et mettre en place un projet de certification documentaire dans le parcours des étudiants de Staps. Cette certification, intégrée dans les cursus dès 2010, se propose de valider différents



Salle de formation de la Bibliothèque des sciences.

niveaux de compétences acquis par l'étudiant en matière de recherche documentaire de la Licence 2 au master. De la simple compréhension générale de la bibliographie à une forme d'expertise sur des prospections avancées et complexes, l'étudiant de Staps peut, à l'issue de son parcours universitaire, arguer d'un niveau reconnu en recherche documentaire. S'il ne s'agit en aucun cas d'une expertise d'un niveau professionnel, il s'avère néanmoins que cette certification peut, à l'image du Czi, présenter un avantage concurrentiel sur un *curriculum vitae*. Pour le moment, seul le premier niveau de certification a été réalisé (Licence 2), l'année universitaire 2012-2013 verra l'achèvement d'un premier cycle de la certification. À terme, l'établissement se propose de généraliser cette certification, si l'expérience s'avère globalement concluante sur le site pilote de Staps.

D'autres expérimentations, un peu plus anciennes, semblent quant à elles se pérenniser. Citons par exemple l'intégration au Czi des formations dispensées par la BU de Santé aux étudiants de pharmacie. Ce biais constitue une véritable porte d'entrée pour les actions de la bibliothèque qui ont parfois du mal à être intégrées en tant que telles dans des parcours universitaires chargés et pendant un temps écartés du dispositif LMD. Cette entrée permet de plus un travail en collaboration accrue avec les enseignants-chercheurs de ces disciplines et crée une synergie avec des matières connexes à la recherche documentaire dématérialisée, comme la maîtrise de l'outil informatique. La forme même de cet enseignement, lié à la manière dont est organisé le Czi, est aussi plus à même de répondre aux usages des étudiants, en proposant un équilibre entre formations en présentiel et enseignement à distance *via* une plateforme pédagogique. Malgré ce succès, l'intégration des formations documentaires au Czi n'a pas pu être généralisée à d'autres cursus, sans doute parce qu'il répondait à un besoin précis dans un contexte particulier.

PERSONNALISATION

La collaboration forte entre enseignants-chercheurs et BU est aussi l'objectif que s'est fixée la mission transversale de formation des utilisateurs au niveau du doctorat. D'une façon générale, les formations de L et M semblent bien rodées, tous domaines confondus. L'effort se place donc désormais sur les formations de troisième cycle. Les doctorants ont en effet des besoins bien spécifiques en recherche documentaire, allant de la connaissance approfondie des outils papiers ou des bases informatisées, selon leurs spécialités, à la présentation matérielle de la bibliographie, des règles de copyrights de leurs travaux, ou bien encore de travaux dirigés personnalisés. C'est donc en collaboration avec le Collège des écoles doctorales des universités



Découvrez Médiathèque Numérique

le nouveau service de VOD

proposé par **arte** VOD et **univers|ciné**

Un vrai succès !

déjà 30 médiathèques et 10 BDP partenaires
plus de 10 000 abonnés inscrits au service



Un catalogue de **2 000 programmes**

Un service **à distance ou dans votre médiathèque**

Un site **compatible PC/Mac** et personnalisable

Un **modèle économique simple**



Informations et codes de test :
contact@mediatheque-numerique.com



Marielle Mouranche (dir.), *Et Toulouse pour apprendre. Sept siècles d'histoire de l'université de Toulouse. 1229-1969*, SICD de l'université de Toulouse / Presses universitaires du Mirail, coll. « Tempus », 2010, 200 p., ill., ISBN 978-2-8107-0134-6

L'université toulousaine n'aura donc pas attendu de fêter ses 800 ans d'existence pour se pencher sur son passé et

le faire mieux connaître au grand public en l'exposant (du 25/11/2010 au 31/01/2011). Ce catalogue reprend, documents à l'appui, l'histoire de l'institution, ses relations avec le pouvoir central et avec la ville, les grandes étapes des mutations, la vie universitaire, professorale et étudiante, son rayonnement international, et se conclut avec les portraits des enseignants et étudiants les plus célèbres de Cujas ou Jean Bodin à saint Vincent-de-Paul, Vincent Auriol ou Vladimir Jankélévitch. Une histoire qui, au-delà du cadre toulousain, retrace agréablement les étapes de la transmission du savoir au cours des siècles.

Si les bibliothèques sont bien sûr évoquées, on peut regretter que le SICD, éditeur, n'ait pas saisi cette occasion pour leur donner une place plus importante et qui eût été parfaitement légitime. Certes, la période considérée s'arrêtant en 1969, le développement spectaculaire qu'ont connu les BU depuis lui échappait. Mais le catalogue n'aurait-il pas été le lieu d'une valorisation des plus récents efforts ? Cela eût fait écho à l'appel pressant de Marie-Dominique Heusse à la mise en œuvre d'un plan d'action pour les archives contemporaines administratives et scientifiques difficilement exploitables en leur état actuel. Une modestie que nous regrettons, mais un bel ouvrage au demeurant. PL

de Clermont-Ferrand que la bibliothèque Clermont Université est intervenue. Cette coopération a tout d'abord pris la forme de la réalisation d'une enquête quantitative et qualitative auprès des doctorants des cinq écoles doctorales, enquête permettant de découvrir les lacunes et les besoins des étudiants en question. Ces enquêtes, renforcées par une série d'entretiens individuels, ont débouché sur une synthèse légitimant les actions de la bibliothèque. Ce travail introductif a abouti à la mise en place de formations particulières aux doctorants sur l'ensemble des BU concernées. Cet élan, permettant d'associer étroitement les bibliothécaires et les enseignants-chercheurs a par exemple permis l'offre de formations par la Bibliothèque de Droit et Sciences de gestion, rendues obligatoires dans les programmes des doctorants de première année et optionnelles pour les doctorants de deuxième année et plus.

Cependant, la vocation du bibliothécaire formateur n'est-elle pas de mettre la connaissance intime qu'il a de ses fonds au service du public ? Cette notion d'interface est celle que met en exergue la bibliothèque de Lettres et Sciences humaines du réseau clermontois, où chaque acquéreur est aussi formateur dans sa discipline. Cette grande proximité entre une matière et un enseignement a vu naître des formations spécialisées par domaines au niveau du master. Le bibliothécaire se place ainsi non seulement comme spécialiste d'un enseignement de méthodologie documentaire mais aussi comme un expert disciplinaire susceptible d'être un interlocuteur complet pour l'étudiant en manque d'informations précises sur un sujet donné. Le but visé est de permettre aux étudiants d'identifier leur interlocuteur privilégié en essayant de personnaliser davantage les rapports entre bibliothécaires et étudiants, et de les inciter à s'adresser aux bibliothécaires présents en salle de lecture. Cette organisation répond aussi à une particularité locale : l'absence de libre-accès de la Bibliothèque de Lettres et Sciences humaines de niveau Recherche qui rend la médiation impérative.

Autre aspect à avoir en tête, lorsque l'on évoque la question des BU : la question des sites distants. Les sites de Montluçon, d'Aurillac et du Puy bénéficient maintenant de l'ensemble de l'offre électronique, ce qui rend d'autant plus cruciale la formation des usagers et on peut affirmer que la reconnaissance des professionnels des antennes passe beaucoup par cet effort de présentation des ressources physiques et dématérialisées. Ce souci apporté à la captation de l'attention – notion développée par Olivier Bomsel dans son ouvrage *Gratuit ! Du déploiement de l'économie numérique* – a un impact certain dans ces bibliothèques en termes de fréquentation et d'emprunts.

Ces quelques bonnes pratiques relevées à l'échelle d'un réseau important montrent la diversité des réalisations d'un établissement qui cherche à s'adapter aux évolutions des cadres universitaires, sinon les anticiper. Les limites que nous pourrions noter est une lutte constante contre la balkanisation des formations, la difficulté de pérenniser nos actions dans un contexte mouvant où la réussite d'une telle politique repose sur les relations interpersonnelles que le bibliothécaire se doit de nouer avec la chaîne des personnels universitaires (enseignants, administratifs...). À chaque changement d'interlocuteur, tout peut être remis en question. C'est pourquoi la mission transversale de formation des utilisateurs prend garde à tisser un réseau sans cesse réactivé. Mélange de savoir-faire et de savoir-être, la mission de formation des étudiants, menée par les bibliothécaires du SICD de Clermont-Ferrand, témoigne d'une évolution en marche de nos métiers et d'un positionnement actif et intégré aux politiques universitaires. ■

HÉLÈNE CHAUDOREILLE
Directrice du SCD de l'université
Sorbonne Nouvelle – Paris 3

Viser... la synergie complète entre bibliothécaires et enseignants

Un regard rétrospectif sur l'expérience de l'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 en matière de formation à la maîtrise de l'information permet de dégager *a posteriori* les constantes qui la caractérisent depuis ses débuts en 1998 : l'institutionnalisation du dispositif, l'inscription des formations dans les maquettes d'enseignement, le partenariat entre le Conseil des études et de la vie universitaire (CEVU) et le Service commun de la documentation (SCD) pour la conception du projet, l'accent mis sur la formation de formateurs et surtout la collaboration enseignants-bibliothécaires pour la conception des formations et l'intégration de la formation à la maîtrise de l'information à un ensemble plus vaste d'enseignements méthodologiques ayant pour but la lutte contre l'échec en premier cycle.

AIDER À RÉUSSIR

Introduite par la réforme Bayrou en 1997, la méthodologie du travail universitaire (MTU), conçue pleinement comme un outil d'aide à la réussite en premier cycle, est devenue à la Sorbonne Nouvelle un véritable projet d'établissement développé dans les contrats quadriennaux successifs et soutenu par un noyau de personnes motivées, dans les UFR comme au SCD. En 2008, le plan Réussite en licence a été l'occasion d'un nouveau développement, portant le volume horaire global de la MTU à 30h, dont 2h30 prises en charge par le SCD, en présence de l'enseignant. L'objectif d'exhaustivité de la formation des premiers entrants à l'université, visé dès

l'origine (en 1998-1999, 10 UFR sur les 13 proposant un premier cycle participaient au dispositif), a été atteint en 2010.

Seule une volonté politique forte entretenue par un noyau d'enseignants convaincus, sur le terrain, a permis cette continuité remarquable de l'action. Le dispositif a ainsi pu résister à tous les changements d'équipe, du côté du CEVU comme du SCD, ainsi qu'au passage au LMD en 2005, et être consolidé en 2008 à l'occasion du plan Réussite en licence.

En ce qui concerne les modalités de la collaboration, la coordinatrice de la MTU écrivait en 2005 : « *La prise en charge de l'enseignement de la recherche documentaire par les seuls bibliothécaires n'est ni possible, ni souhaitable, (...) En parallèle, la prise en charge de l'enseignement de la recherche documentaire par les enseignants sans le concours des bibliothécaires n'est ni possible, ni souhaitable.* »¹ C'est

1. Claire Nacher, *Le partenariat enseignants et bibliothécaires : l'expérience de Méthodologie du travail universitaire à Paris III*, 2005. <http://web.crdp-poitiers.org/bcdbu/claire-nacher.pdf>.

L'université Sorbonne
Nouvelle – Paris 3
a développé dès
l'origine une
collaboration
exemplaire entre
les enseignants et
les bibliothécaires
pour construire des
formations à la maîtrise
de l'information et à sa
didactique.





de cette affirmation que découle l'institutionnalisation de la répartition des rôles qui garantit la pérennité du dispositif. Sur le terrain, cela se traduit par l'élaboration en partenariat des canevas de formation, afin de définir en commun les objectifs pédagogiques et de faire valider par les deux partenaires les séquences de la formation. Chaque année, une fiche est remise aux enseignants de MTU pour recueillir et préciser leurs besoins spécifiques en fonction de leurs disciplines et/ou de leurs objectifs spécifiques en MTU : quelles bases montrer ? Sur quels outils insister particulièrement dans la salle de lecture ? Le SCD fait également évaluer ses formations par les enseignants de MTU chaque année de façon à les amender.

AVEC QUI ?

Quelles sont donc les équipes à qui l'on doit cette réussite ? Dès 1998, le CEVU a désigné une enseignante chargée de mission avec une décharge complète de service pour l'aide à la réussite en premier cycle et un coordinateur de la MTU par UFR. Au total, une soixantaine d'enseignants interviennent en MTU. Le SCD de son côté, s'étant manifesté de façon volontaire auprès du CEVU pour participer à la MTU, a obtenu la création d'un emploi de conservateur en 1998 dans le cadre du contrat quadriennal 1997-2000. C'est le dispositif qui perdure encore aujourd'hui, renforcé par le dédoublement de la

charge de mission auprès du CEVU en une charge de mission pour l'aide à la réussite et une autre pour la coordination de la MTU, et l'affectation au SCD par l'université d'un agent de catégorie B pour la logistique du service en 2008 et d'un sup-port d'emploi enseignant contractuel en 2009, renouvelé en 2010. Le SCD démultiplie sa capacité de prise en charge par le recrutement d'une quinzaine de tuteurs (étudiants de master 2^e année ou doctorants) chaque année, financés grâce aux contrats quadriennaux. Une attention très grande est portée au recrutement de ces derniers, ainsi qu'à leur formation de formateur (13h en 2010, 19h prévues en 2011).

De fait, la formation de formateurs est à tous les niveaux un axe fort du dispositif. Elle permet notamment d'entretenir l'adhésion au dispositif des équipes pédagogiques des UFR. Depuis 1998, une ou deux journées d'accueil selon les années sont ainsi organisées chaque année au SCD par les chargés de mission et le conservateur, pour les enseignants de MTU. Ces séances de formation et de réflexion sur la préparation des cours de MTU donnent au SCD l'occasion de décrire les enjeux de la séance en bibliothèque et de présenter le portail de ressources électroniques de Paris 3 aux enseignants de MTU.

Le succès de la formation des étudiants de L1, qui retient toute l'attention du CEVU, a conduit plusieurs enseignants de Master, depuis plusieurs années et de façon informelle, à solliciter le SCD pour la prise en charge de leurs étudiants

sur une séance. En 2009, on assiste à un début d'institutionnalisation de ces formations, avec la demande officielle faite au SCD par le responsable de la mention Langues, littératures, civilisations étrangères du Master, rejoint par le responsable du Master de Lettres, de prendre en charge 12 heures de formation au niveau master 1^{ère} année, au sein de l'unité d'enseignement obligatoire « Outils de la Recherche ». Ces deux formations ne comptent pas moins de 1010 étudiants, qui sont formés au second semestre par les meilleurs tuteurs identifiés par le SCD lors des formations du premier semestre. La prochaine campagne d'habilitation devrait voir l'aboutissement de ce processus de formation à la maîtrise de l'information des étudiants de Master, avec la participation du conservateur chargé de la formation à la définition des maquettes d'enseignement et l'extension à toutes les composantes de leur prise en charge par le SCD.

POUR QUI ? LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Enfin, le panorama ne serait pas complet si l'on n'évoquait pas la formation de tous les étudiants étrangers à leur arrivée à l'université dans le cadre d'échanges (Erasmus ou autres) à l'utilisation des ressources documentaires à leur disposition, confiée au SCD par le service des relations internationales. Parmi eux, une trentaine de doctorants de l'École doctorale algéro-française bénéficient de 5h de formation à l'utilisation des ressources documentaires. Au niveau doctoral, le SCD est invité depuis plusieurs années, lors des journées d'accueil de chaque École doctorale, à présenter les formations qu'il organise avec la Bibliothèque Sainte-Geneviève à l'intention

des doctorants, auxquelles l'inscription est libre. Depuis 2010 cependant, l'École doctorale « Études anglophones, germanophones et européennes » expérimente une offre de formation doctorale plus contraignante, quoique non-obligatoire, au sein de laquelle intervient le SCD. Cette expérience est appelée à se développer et sert de test à la mise en place d'une formation doctorale, qui fait partie des projets du Conseil scientifique. Enfin, au niveau du Pôle de Recherche et d'Enseignement supérieur (Pres) Paris-Cité, le SCD propose depuis 2010 des formations aux étudiants bénéficiaires d'un contrat doctoral dans le cadre des formations obligatoires du Centre de formation des doctorants à l'insertion professionnelle.

Le SCD de la Sorbonne Nouvelle ne peut aujourd'hui que se féliciter de l'intérêt durable porté par les composantes et la coordination pédagogique à la formation à la maîtrise de l'information et du soutien sans faille des instances dirigeantes de l'université à ce volet de son activité. La reconnaissance qu'il a acquise le conduit à être sollicité chaque année davantage, et à réfléchir à de nouveaux développements. Une attention toute particulière devra être portée aux calendriers de formation, aujourd'hui trop contraignants. L'utilisation d'un référentiel et la certification des niveaux de la formation font partie des pistes à l'étude, pour renforcer l'adéquation entre les actions de formation et les besoins des étudiants. À cet égard, l'introduction de la notion de référentiel de compétences dans le prochain arrêté réformant la licence, dont la publication est imminente, fera l'objet d'une analyse approfondie, commune là encore aux équipes pédagogiques et bibliothécaires. ■

Distribution bibliothèques
ADAV COLACO
www.credev-productions.com



Licence de diffusion 110 € TTC
Particuliers 40 € TTC

Eduquer dans un monde en crise



manque d'autorité
dépendance aux images
esprit scientifique
virtualité du corps
face à la mort et au deuil
inégalités

6 films documentaires de 52 mn pour aider les parents à se poser les bonnes questions

Informations et ventes aux particuliers
www.credev-productions.com



PHILIPPE DIAZ
Responsable du Cyberlab et du
portail web de la médiathèque
de l'Astrolabe de Melun



Espaces numériques publics

Et en bibliothèque publique ? À Melun, on a choisi de favoriser l'autonomie des publics dans l'exploitation des ressources documentaires en développant leurs compétences mais aussi leur créativité.

L'expérience du Cyberlab à Melun

Depuis son ouverture en juin 2004¹, la médiathèque de l'Astrolabe propose à travers ses services, ses fonds, ses animations et son portail, une série d'actions qui ont pour objectif de favoriser l'autonomie des publics dans l'exploitation des ressources documentaires et de l'information proprement dite, en développant la compétence des utilisateurs et leur maîtrise de l'usage de l'information.

Le Cyberlab est un des services innovants de la médiathèque chargés de mettre en place ces activités pédagogiques, pour permettre un usage ouvert d'Internet, lutter

contre les fractures numériques et faire découvrir le multimédia par le biais de la création.

PERMETTRE UN USAGE OUVERT D'INTERNET

De nos jours, impossible de vivre au quotidien sans surfer sur Internet ! D'après une enquête de la société Médiamétrie (Mesure d'audience télévision, radio, cinéma, Internet, études médias audiovisuels), 61% des Français sont des internautes, mais cela ne veut pas dire que tout le monde possède un ordinateur et une connexion chez soi. Et surtout, qu'il sache s'en servir. Chaque jour de nouveaux logiciels, de nouvelles fonctionnalités apparaissent et rendent instable une connaissance acquise sur le tas. Le public a besoin de se former à des usages de plus en plus évolutifs, mouvants. C'est souvent déstabilisant, quand on a été habitué à un savoir fixe.

¹. Présentation du Cyberlab et de ses ateliers de création, par Philippe Diaz dans *Bibliothèque(s)* n° 26/27, juin 2006, pp. 68-70.



Cyberlab, Espace culture multimédia.

L'essor de la culture numérique et de l'Internet depuis 10 ans a profondément modifié les pratiques socio-culturelles. L'image et le son se dématérialisent pour un usage nomade, tout comme le livre, à présent numérique. Les jeux vidéo se sont développés sur tous les supports (téléphones, ordinateurs, consoles) et rencontrent un succès grandissant. Enfin, plus de la moitié des Français dispose d'un ordinateur avec une connexion haut-débit à Internet. Les réseaux sociaux comme Facebook et Twitter deviennent les relais de l'information au détriment des supports traditionnels.

Le temps passé devant l'ordinateur augmente, le taux d'équipement ne cesse de croître, la « culture de l'écran ² » s'impose et les usages se multiplient... Mais que fait l'utilisateur devant ces écrans ? Il écoute de la musique, télécharge des livres, visionne des vidéos, réserve ses billets de train ou d'avion, achète et vend ses vêtements ou ses meubles sur e-Bay, fait des rencontres sur Meetic, discute sur Facebook.

Loin de se réduire à un ensemble de technologies, Internet produit une véritable rupture dans la société en transformant les relations sociales.

La médiathèque évolue en résonance avec ces pratiques socio-culturelles, en accueillant d'autres types de documents comme les jeux vidéo, les ressources numériques en ligne et s'adapte également dans ses offres de service et de médiation.

LUTTER CONTRE LES FRACTURES NUMÉRIQUES

L'accès au numérique doit être garanti pour tous. Comme le souligne le Centre d'analyse stratégique dans son rapport intitulé « Le fossé numérique en France ³ », il existe une véritable inégalité d'accès et d'appropriation des outils numériques au sein de la population française : « *L'accès aux réseaux et aux technologies numériques est devenu l'une des conditions d'intégration dans notre société. [...] Or, la France, de ce point de vue, est en retard : environ un tiers de la population ne possède pas d'ordinateur et n'utilise pas Internet. Cette fracture correspond non pas à un mais à trois fossés numériques, liés à la possession des outils, mais aussi à leur usage : un fossé générationnel, laissant les personnes âgées en marge des nouvelles technologies ; un fossé social, qui exclut les plus démunis ; et un fossé culturel, qui prive les moins instruits des opportunités de l'outil informatique.* »

2. Olivier Donnat, *Les pratiques culturelles des Français à l'ère du numérique*, ministère de la Culture-DEPS, www.pratiquesculturelles.culture.gouv.fr/doc/o8synthese.pdf.

3. Le fossé numérique en France / Centre d'analyse stratégique : www.strategie.gouv.fr/content/le-fosse-numerique-en-france.



Atelier de création pour les adultes.

La médiathèque doit donc rendre accessibles les nouvelles technologies auprès de tous les publics au travers d'actions précises et innovantes. Pour ce faire, l'Astrolabe a conçu un projet original articulé autour du numérique, de la médiation et de la proximité, dont le Cyberlab, Espace culture multimédia est un des chaînons, avec ses offres de services en libre accès : connexions Internet, initiations, accès libre aux logiciels de création multimédia (photo, graphisme, son, vidéo, Internet) ainsi qu'aux outils de communication (création de blogs, Facebook, Twitter), et ateliers de création numérique.

PROPOSER DES INITIATIONS RÉGULIÈRES

Dès l'ouverture de la médiathèque, le choix a été fait de ne pas proposer de formations, mais de privilégier les initiations et les ateliers de création.

Les initiations sont ouvertes à tous, en libre accès, d'une durée d'une heure trente. Le but est de rendre les utilisateurs autonomes le plus rapidement possible, tout en leur offrant la possibilité d'utiliser sur place l'ensemble des logiciels mis à leur disposition lors des initiations, mais pas uniquement.

Les initiations : quelques exemples

- **Internet.** L'initiation est effectuée directement à partir du portail de la médiathèque de l'Astrolabe, ce qui permet de prolonger ou de faire écho aux visites guidées mensuelles à la médiathèque afin de permettre au public de découvrir son fonctionnement. Les séances permettent de découvrir les ressources documentaires de la bibliothèque (ressources imprimées et électroniques) et de manipuler les outils de recherche documentaire, de manière ludique. Mais c'est aussi, et surtout, le moyen de découvrir tous les outils nécessaires à la navigation sur Internet (les adresses URL, les logiciels de navigation, la navigation grâce aux liens, la recherche d'information sur les moteurs de recherche, les outils de communication (courrier électronique, messagerie instantanée).

- **Facebook et Twitter.** Très rapidement, en lançant ces initiations aux réseaux sociaux (qui n'existaient pas à l'ou-



Du livre numérisé au livre numérique.

verture de l'Astrolabe), nous nous sommes rendu compte que la demande émanait principalement d'adultes, souvent de parents voire de grands-parents, qui en entendaient parler régulièrement dans les médias, voyaient leurs enfants ou petits-enfants s'en servir quotidiennement et de manière chronophage et voulaient savoir de quoi il s'agissait. Le but de ces initiations n'est pas de faire ouvrir systématiquement un profil Facebook ou un compte Twitter aux participants, mais de leur montrer comment cela fonctionne, ce que l'on peut faire avec ces outils. C'est aussi leur permettre de découvrir les rouages des réseaux sociaux, leur intérêt, mais aussi leurs risques et l'implication qu'ils exigent. Très vite l'initiation prend la tournure d'un forum citoyen qui dépasse l'approche technique et la déplace vers le questionnement plus large d'un usage réellement social. Que signifie avoir des amis en ligne ? Ma famille, est-ce un réseau social ? Et mes amis ? Mes collègues de travail ? Comment concilier ces différents cercles de connaissance en un seul réseau ? Comment le gérer au quotidien ?

- **Création d'un blog.** Un blog... Pourquoi ? C'est la première question à se poser quand on souhaite créer un blog. Si l'utilisateur ne sait pas répondre à cette question, il y a de fortes probabilités que son blog ne voit jamais le jour. Comment s'y prendre concrètement pour créer un blog ?

Au Cyberlab, nous proposons aux participants de créer un blog en utilisant la plateforme Blogger qui nous paraît assez facile d'utilisation et permet une large évolution de l'outil, comme le fait de pouvoir ajouter simplement un thème (l'apparence du blog) ou des plugins, des widgets (nouvelles fonctionnalités). Nous leur conseillons ensuite de travailler régulièrement à la rédaction de billets sur leur blog afin d'établir, tout en écrivant, une ligne éditoriale qui se dégage du blog et un intérêt du site auprès de leurs visi-

teurs. C'est également un bon moyen de tester sa volonté d'alimenter régulièrement son blog. Les participants peuvent ensuite revenir au Cyberlab pour aller plus loin. Nous travaillons avec eux à l'amélioration de l'apparence du site, de son ergonomie et de sa charte visuelle.

DÉCOUVRIR EN CRÉANT

Les bibliothécaires et les animateurs multimédia du Cyberlab incitent le public à l'acte de création pour le faire passer du statut de consommateur à celui d'acteur. Ils jouent ainsi un rôle de médiateurs culturels dans ce nouvel écosystème numérique et mettent donc en place un travail de passeur dans cet univers de flux et d'échanges en perpétuelle mutation.

Les logiciels de création numérique (Illustrator, Photoshop, Flash, Cubase, Dreamweaver, InDesign, Audacity, Gimp, etc.) sont disponibles en accès libre. Le Cyberlab se présente comme un bureau de création, convivial, ouvert et accessible à tous, sans limites d'utilisation, avec une assistance et un suivi professionnel constants, évoluant en fonction du projet des personnes : le montage d'un film à réaliser ; une affiche à finaliser ; un disque à graver ; des diapositives à scanner ; des cartes de vœux à créer ; un site Internet à concevoir ; un exposé à mettre en page et à illustrer.

DEUX EXEMPLES RÉCENTS DE CES ATELIERS DE CRÉATION

- **La presse.** Un atelier avec plusieurs classes d'une trentaine de lycéens, dans le cadre de la Semaine de la presse.

Qu'est ce qu'une une ? Vérification des connaissances des élèves et, si besoin, leur apprendre le vocabulaire (la une, la manchette, le bandeau, les oreilles, l'ours...). Exercices d'ob-



Atelier de création pour les enfants.



Atelier sur le livre numérique.

servation sur plusieurs unes pour qu'ils se rendent compte que chaque journal organise sa une à sa façon.

Découvrir la notion de polysémie de l'image et l'importance de la légende comme ancrage de l'image. Être capable de repérer comment un texte peut diriger la lecture d'une image. Jouer avec l'image. Être capable d'écrire des légendes et des commentaires.

Observer une dizaine de unes, lire, comparer, se positionner sur un gros titre. Observer si les groupes ont des réponses différentes. Leur faire remarquer que c'est subjectif. Travailler par petits groupes. Rendre compte : quelle une ferait chaque groupe ?

Comme dans une salle de rédaction, les élèves recomposent une page de une avec trois nouvelles de leur choix qui leur paraissent cohérentes et pertinentes, parmi les plus importantes unes des journaux du jour.

Aiguiser le regard sur la presse (Contenus ? Utilisation de l'humour ? Compte rendu plus « objectif » : les faits ?). Comparer les unes du *Figaro* et de *Libération* ; de *La Croix* et de *l'Équipe* ; du *Canard enchaîné* et du *Monde*.

Trouver un titre accrocheur selon les consignes. Création de titres tour à tour percutants, pertinents, descriptifs, drôles, critiques.

Travail texte/image à partir d'une sélection d'images libres de droit et d'une sélection des unes du jour. Les élèves mettent en regard les titres qui leur paraissent le mieux convenir aux images.

Mettre en contexte. Première page, premier coup d'œil : il faut accrocher le regard du lecteur potentiel. Une bonne une est avant tout une page qui fait vendre. Pour attirer l'attention, les maquettistes développent des stratégies visuelles parallèlement aux choix éditoriaux.

Écrire des articles. Conseils : écrire court, concret, simple, et original.

• **Du livre numérisé au livre numérique.** Partir d'un ouvrage ancien (avec texte et gravure) pour le numériser.

Pourquoi numériser un livre ancien ? Quel intérêt ? Le sauvegarder ? L'emporter en voyage ? L'annoter, travailler dessus et l'emporter avec soi dans une lecture mobile ?

Apprendre à numériser un livre sur un scanner. Découvrir la reconnaissance de caractères (OCR), outil qui permet de transformer l'image du texte scanné en texte que l'on peut transformer, mettre en page à sa guise, changer la typographie pour en obtenir une version numérique.

Évoquer la numérisation des livres anciens sur Gallica, et le projet Google Books. Évoquer le travail autour d'ABU.

On scanne plusieurs pages. Que peut-on faire avec ces fichiers numérisés ? Les éditer pour créer un livre numérique ? Les diffuser en ligne ? Reproduire la forme fétiche du livre et de sa lecture (le bruit de la page qui se tourne) avec l'application en ligne Calaméo, par exemple ?

Créer un livre numérique original qui peut être lu sur différents supports, en créant un fichier au format ePub, avec l'application en ligne Polifile. ■



Mise en page du livre numérisé.

Astrolabe, Médiathèques et Archives de Melun

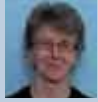
25, rue du château – 77008 Melun cedex

Tél : 01 60 56 04 70

www.astrolabe-melun.fr

www.facebook.com/astrolabe

AGNÈS DE SAXCÉ
 Coordinatrice des services aux publics
 BnF



Les prestations didactiques à la BnF

Un abord par publics
 vise à présenter
 lieux et collections
 dans une approche
 variée : visites,
 ateliers participatifs,
 parcours d'initiation
 personnalisés...

La BnF est engagée dans un projet de rénovation de la Bibliothèque d'étude (Haut-de-jardin) visant à mieux adapter les espaces aux nouveaux usages, améliorer la convivialité, faire évoluer la politique documentaire et repenser les services de médiation, notamment l'offre globale en matière de prestations didactiques. Ce chantier offrait un contexte propice à la réflexion autour de cette question des formations offertes

aux usagers. Rapidement est apparu le besoin de travailler en synergie pour enrichir notre offre et en améliorer la lisibilité.

UNE OFFRE ET DES PUBLICS DIVERSIFIÉS

Depuis l'ouverture du site François-Mitterrand, la BnF propose aux lecteurs, régulièrement et gratuitement, des ateliers de formation au catalogue général, à Internet et aux ressources électroniques, en particulier la bibliothèque numérique Gallica, dont l'objectif est de fournir une aide méthodologique pour la recherche d'information. Au fil du temps, la typologie des actions s'est étoffée : visites guidées, ateliers découverte des collections interactifs, ateliers pédagogiques, ateliers de recherche d'information spécifique, parcours d'initiation pour les primo-adhérents, rendez-vous personnalisés pour les doctorants, cycles de conférences thématiques, etc.

Mais contrairement aux BU, les formations ne s'inscrivent dans aucun cursus universitaire obligatoire. À la BnF, l'utilisateur est totalement libre de suivre, ou non, une activité pédagogique. Or, la BnF et ses quatre sites parisiens (François-Mitterrand, Richelieu, Arsenal et Bibliothèque-Musée de l'Opéra) accueillent un public hétérogène et multiculturel. En préalable à notre réflexion, l'état des lieux réalisé fit apparaître une offre composite pour des publics aux attentes éclectiques :

- les visiteurs du bâtiment pris en charge par le service de l'Accueil général dans le cadre de visites guidées payantes ;
- les scolaires et leurs enseignants accueillis par le service de l'Action pédagogique, avec des activités sur place et à distance¹ autour des collections et des expositions ;
- les étudiants et leurs professeurs venant en groupe ou individuellement, régulièrement ou ponctuellement, pour des présentations des collections et des initiations à la recherche bibliographique ;
- les demandeurs d'emplois et créateurs d'entreprise auxquels le département Droit, économie, politique propose des ateliers hebdomadaires « Ressources documentaires pour la recherche d'emploi et la création d'activité ».

Les lecteurs peuvent aussi bénéficier d'une formation pour effectuer des recherches dans le Catalogue général, dans la bibliothèque numérique Gallica et pour trouver des articles dans les bases bibliographiques et les périodiques

1. Voir le site pédagogique de la BnF : <http://classes.bnf.fr/>.



BnF, le Haut-de-jardin (et p. suiv.).

en ligne. Ces ateliers hebdomadaires sont organisés par le département de la Recherche bibliographique, pionnier dans ce domaine.

Depuis cette année, le département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, précurseur sur ce créneau, reçoit sur rendez-vous des doctorants en sciences humaines pour un atelier individuel et personnalisé axé sur la méthodologie documentaire appliquée au sujet de thèse.

Aux usagers s'ajoutent les professionnels du livre et des bibliothèques, français et étrangers, pour lesquels la BnF organise des visites ou des stages abordant tous les domaines de la bibliothéconomie. Sans oublier les professionnels de la littérature jeunesse, habitués de longue date aux stages, journées d'étude et publications pédagogiques du Centre national de la littérature pour la jeunesse-La joie par les livres (CNLJ-JPL).

Enfin, un public averti se presse au cycle de conférences « Histoire(s) de... ». Ces cours du soir mensuels fournissent l'occasion pour les conservateurs de faire découvrir de grands domaines des collections de la BnF et sont complétés par des visites.

Ce bilan nous a permis d'évaluer à plus de 3 000 le nombre de personnes bénéficiant chaque année d'une formation documentaire dans les salles de lecture, tous sites confondus². Mais cet état des lieux fit aussi apparaître une offre dont la richesse nécessitait une infrastructure matérielle et humaine éparse et entraînait une certaine dissémination dommageable à sa visibilité.

La réflexion menée par le groupe de travail transverse se prononça en faveur de plusieurs axes structurants : identifier davantage les publics cibles ; harmoniser la communication ; proposer un guichet unique pour les usagers ; développer des partenariats extérieurs.

UNE VISIBILITÉ RENFORCÉE

La réflexion sur la présentation de l'offre sur le site www.bnf.fr nous a conduit à mieux définir quels étaient nos publics en fonction du type d'activités. En concertation avec les webmasters, nous avons opté pour une approche par publics. Une rubrique « Visites et ateliers » a été créée sur la page d'accueil du site dont l'arborescence se décline par type de publics : adultes, étudiants en groupes, professionnels, scolaires et enfants. Ces deux dernières catégories redirigent les internautes, respectivement vers le site pédagogique de

2. Y compris les sites de Richelieu, de l'Arsenal et de la Bibliothèque-Musée de l'Opéra. Actuellement, en raison du chantier de rénovation sur le site Richelieu, les activités pédagogiques y sont partiellement suspendues.



la BnF et celui du CNLJ-JPL. Ensuite, l'utilisateur accède à une liste de « visites » et « ateliers » parmi lesquels il sélectionnera une visite guidée du site François-Mitterrand ou de la bibliothèque de l'Arsenal ou un atelier d'initiation au catalogue et aux ressources numériques. Un enseignant avec ses étudiants choisira une découverte des collections de philosophie. Une association de retraités participera à un atelier participatif « Rencontre avec l'histoire » où seront présentés, sur un thème en résonance avec l'actualité, des documents patrimoniaux et de la bibliothèque numérique Gallica. Des parcours d'initiation personnalisés sont proposés aux nouveaux lecteurs de la Bibliothèque d'étude ainsi qu'à ceux de la Bibliothèque de recherche. Les doctorants en sciences humaines peuvent bénéficier d'une initiation aux outils d'aide à la recherche bibliographique et de conseils méthodologiques par un bibliothécaire spécialiste de la discipline pour les aider à préparer leur thèse.

Pour renforcer leur visibilité, toutes les activités sont inscrites dans la durée. Elles sont proposées à dates fixes et périodicité variable, en fonction des fluctuations saisonnières de fréquentation et selon un calendrier prédéfini. Parallèlement, nous répondons naturellement aux demandes spécifiques et hors calendrier.

En corollaire, la mise en place d'un guichet unique d'accueil était un élément majeur et structurant du dispositif. Aujourd'hui, pour s'inscrire à une activité ou pour obtenir des renseignements, l'utilisateur dispose d'un seul numéro de téléphone et d'une seule adresse courriel³ gérés par le service de l'Accueil général qui centralise ainsi toutes les demandes. Le numéro de téléphone est accessible sur une large amplitude horaire, du lundi au vendredi de 9h à 17h. En dehors de ces horaires, un répondeur enregistre les demandes. Le service de l'Accueil général, lorsqu'il n'assume pas lui-même la prestation, relaie les demandes à un réseau

3. 01 53 79 49 49 / visites@bnf.fr

de correspondants « prestations didactiques » dans les départements thématiques chargés du suivi, de la demande initiale jusqu'à son bon déroulement. Le traitement des demandes *via* les réseaux personnels des agents continue de fonctionner en parallèle.

Là où des partenariats extérieurs ont pu être développés, le public est au rendez-vous. L'atelier « Rencontre avec l'histoire » accueille les publics du champ social grâce aux relations tissées avec les relais sociaux. Un blog (La BnF pour tous : un patrimoine à partager⁴) a été mis en ligne pour rendre compte des actions et entretenir des liens avec les médiateurs sociaux. Les scolaires viennent nombreux aux activités que le service de l'Action pédagogique organise en collaboration avec les enseignants et les chargés de collection. Le service propose aussi pour les classes des dossiers pédagogiques autour des expositions et des collections, disponibles en ligne⁵. Des étudiants, accompagnés de leurs professeurs, assistent régulièrement à des présentations et initiations à la recherche documentaire en salles de lecture grâce aux liens privilégiés entretenus par certains bibliothécaires avec les universitaires. La promotion des ateliers hebdomadaires « Ressources documentaires pour la recherche d'emploi et la création d'activité » proposés par Prisme (Pôle de ressources et d'information sur le monde de l'entreprise)⁶, dont le succès ne faiblit pas, passe en partie par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris avec laquelle la bibliothèque a signé une convention. Les liens noués avec une école doctorale ont permis de mettre en place les premiers entretiens individualisés et personnalisés avec des doctorants en philosophie. Les commentaires et retours d'expérience, particulièrement élogieux et encourageants, nous confirment l'utilité d'un tel service d'aide à la recherche documentaire, y compris à ce niveau de recherche. Nous espérons étendre cette offre à d'autres disciplines.

DES ACTIONS À POURSUIVRE

Il est encore trop tôt pour tirer un bilan de ce nouveau dispositif. Cependant, quelques constats se dessinent qui nous fournissent d'autres pistes pour consolider l'existant et renforcer nos actions.

Plusieurs difficultés restent à surmonter. Actuellement, l'absence d'un nombre suffisant de salles de formation est

4. http://blog.bnf.fr/diversification_publics/

5. <http://classes.bnf.fr/>

6. Lopez, Caroline, Yon-Cassat, Françoise, « Prisme, au service des demandeurs d'emploi et des créateurs d'entreprise : un pôle de ressources et d'information sur le monde de l'entreprise à la BnF », *BBF*, 2009, n°2, pp. 56-58. En ligne : <http://bbf.enssib.fr>.

un frein qui devrait cependant trouver une solution dans le cadre des travaux planifiés pour le Haut-de-jardin. Il est difficile de capter un lectorat qui vient à la bibliothèque pour étudier, qui n'a pas conscience de ses lacunes et qui ne ressent pas le besoin de se former. D'autres partenariats seraient à construire auprès d'organismes prescripteurs de nos publics cibles. L'image de la BnF est toujours celle d'une bibliothèque réservée à une élite. Or, la Bibliothèque du Haut-de-jardin, accessible à toute personne de plus de 16 ans titulaire d'un titre d'accès, est ouverte à tous : il faut le faire savoir.

De nouvelles actions sont à imaginer. Nous projetons, à la rentrée universitaire prochaine, une manifestation pédagogique à destination des étudiants de premier cycle susceptibles d'être intéressés par le Haut-de-jardin. L'idée est de proposer, au moment de l'année le plus favorable aux nouvelles inscriptions et renouvellements de cartes d'abonnement, un choix d'ateliers de formation aux collections imprimées et électroniques et aux outils de recherche documentaire.

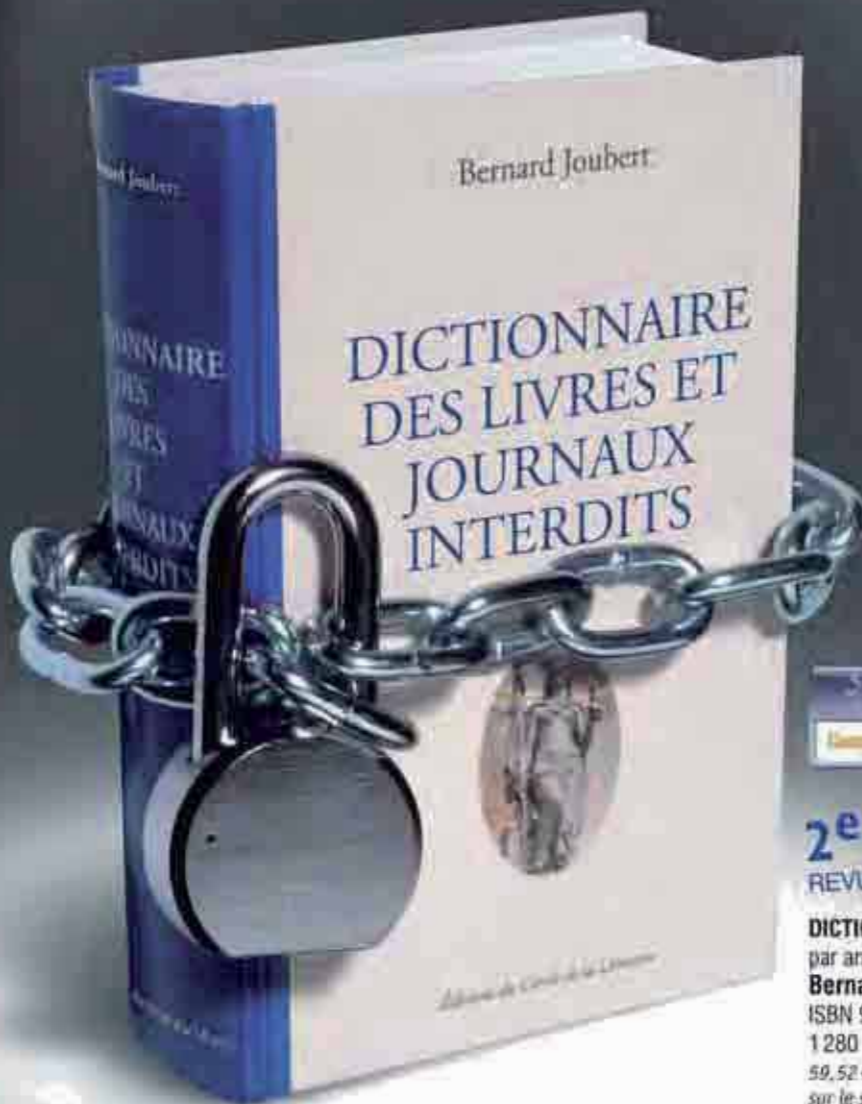
Enfin, nous souhaiterions enrichir l'offre d'outils d'aide à la recherche bibliographique sur Internet. Des dépliants méthodologiques existent sous forme papier (Comment rechercher de la législation ou de la réglementation française ; de la jurisprudence française ; de la doctrine en droit français ; le *Journal officiel* d'un pays étranger, etc.). D'autres outils bibliographiques utilisés par le personnel seraient utiles pour nos lecteurs (Dictionnaire des fonds spéciaux de la BnF, Chronologie de la presse française des XIX^e et XX^e siècles, etc.). Nous espérons pouvoir les transférer sous une forme électronique accessible à distance, comme c'est le cas par exemple pour le didacticiel de découverte vidéo du catalogue général⁷ ou le *Guide de Recherche en Bibliothèque*⁸.

À l'heure où les pratiques culturelles numériques induisent de nouveaux usages et besoins ainsi que des comportements différents dans nos salles de lecture et à distance, la bibliothèque s'interroge sur son rôle et ses missions. Les prestations didactiques font partie des services de médiation et d'accompagnement à valeur ajoutée que nous pouvons proposer aux usagers pour une utilisation optimisée des ressources de la bibliothèque. Encore faut-il que le besoin s'en fasse sentir et que nos lecteurs en aient conscience ? ■

7. <http://didacat.bnf.fr/>

8. <http://grebib.bnf.fr/>

Maintenant, il est permis de savoir ce qui a été interdit...



2^e ÉDITION
REVUE ET ACTUALISÉE

DICIONNAIRE DES LIVRES ET JOURNAUX INTERDITS
par arrêtés ministériels de 1949 à nos jours.

Bernard Joubert
ISBN 978-2-7654-1005-8
1 280 pages - 75 €

59,52 € pour la version consultable à commander
sur le site editionsducercledebralibrairie.com

Retrouvez tous les titres interdits depuis 60 ans

Quels livres, quels journaux ont été interdits par le ministère de l'intérieur ces soixante dernières années ? Pourquoi ? Comment ? Dans son introduction pratique, l'auteur expose les origines de la loi de 1949 censée protéger la jeunesse, ses dérives et plus spécifiquement le fameux article 14 visant à interdire les publications destinées aux adultes. Il indique ses modifications ultérieures : renforcement ou libéralisation. Il éclaire le lecteur sur les modalités d'application par voie judiciaire ou administrative et décrit les diverses conséquences

concrètes de ces interdictions pour les périodiques et pour les livres. Établi à partir de documents administratifs et de nombreux fonds privés, ce dictionnaire exhaustif comprend 6 900 entrées de titres interdits, un index de 17 000 titres et noms, les textes des lois dans leurs différentes versions.

Il est illustré de 5 000 couvertures. La 1^{re} édition ayant été rapidement épuisée, cette 2^e édition, source d'information fiable et précise, s'adresse à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'édition contemporaine, à la protection de la jeunesse et à la liberté d'expression ainsi qu'aux juristes et aux collectionneurs.

POUR EN SAVOIR +

editionsducercledebralibrairie.com

Bon de Commande à retourner à : Electre, Service clients, 35, rue Grégoire-de-Tours - 75006 Paris - Tél. : 01 44 41 28 33 - Fax : 01 44 41 28 65



9 782765 410058

Nom Société

Adresse Code postal Ville

Pays Tél. Fax E-mail

Votre N° de TVA

Désire recevoir exemplaire(s) du **Dictionnaire des livres et journaux interdits** - 75 € (71,09 € HT) - Frais de port 12 €

Libraire Bibliothécaire Autre

Mode d'expédition poste à disposition coursier N° Prisme

Règlement sur facture à réception règlement carte Visa N° expire fin

Noter les 3 derniers chiffres du n° au verso de votre carte bancaire

Date Signature



MARIE-NOËLLE ANDISSAC

Responsable du développement des publics,
Bibliothèque de Toulouse
Responsable de la commission « Handicap »
de l'ABF



La formation des personnes handicapées

Rendre les personnes
handicapées
autonomes, en
développant une
offre de formation
spécifique, constitue
un enjeu majeur pour
les bibliothèques
afin qu'elles
accèdent pleinement
aux ressources
documentaires au
même titre que
n'importe quel usager.

en bibliothèque

Une condition d'accès à la lecture

Pour toutes les bibliothèques qui ont mis en place des services aux personnes handicapées, la formation est une priorité. Il est en effet indispensable d'accompagner ces usagers dans la découverte des services des bibliothèques. Ces formations sont le plus souvent à destination des personnes déficientes visuelles. Pour une personne aveugle ou malvoyante, consulter un catalogue, trouver un document adapté nécessite déjà de savoir manipuler les différentes aides techniques (logiciel de revue d'écran, syn-

thèse vocale, logiciel d'agrandissement de caractères, lecteur Daisy...). Les formations dispensées par les bibliothèques sont donc d'abord des initiations au maniement de ces outils informatiques. Elles permettent également au public concerné de découvrir et tester le matériel avant d'en envisager l'acquisition, et de réellement cibler ses besoins, tout en évaluant ses compétences. Cependant, si l'apprentissage des outils d'accessibilité reste la première étape, le spectre des formations est ensuite très large. De l'utilisation du catalogue et des portails spécifiques à la navigation sur Internet en passant par l'apprentissage d'outils bureautiques classiques et le téléchargement de livres numériques, elles peuvent aussi être plus ciblées sur la présentation de logiciels libres et accessibles sur

« HANDICAP MENTAL ET BIBLIOTHÈQUES » (15/11)

Journée d'étude co-organisée par la commission Handicap de l'ABF, la Bpi, le MCC, la Bibliothèque de Toulouse, et avec le concours de Format Différence. Programme : « Le handicap mental, qu'est-ce que c'est ? » (Jean-Luc Duquesne, médecin psychiatre) ; « Communiquer et accueillir les personnes handicapées mentales ? » avec S. Fronty (ASEI), É. Frigério (BDP de l'Essonne) et l'Unapei (ss réserve). 2 tables rondes : « Quels services et quelles initiatives en bibliothèques pour les personnes handicapées mentales ? » avec M. Archambaud, M. Ebel et S. Schambacher (médiathèque du grand Troyes), S. Horion (bib. de Gonfreville-L'Orcher, 76), G. Watremez (méd. de Romans-sur-Isère, 26), F. Nutini (bib. de Toulouse), et « Les Bibliothèques et les acteurs du handicap, en France et à l'étranger » avec M.-N. Andissac, S. Sophys-Véret (mission Culture et Handicap), C. Suarez (Asei), F. Sarnowski (Bibliopass). Conclusion avec S. Schulze (art pédagogue et conférencière au Centre Pompidou) et visite du département L'œil et la lettre de la Médiathèque José Cabanis.

Médiathèque José Cabanis, Toulouse. Entrée libre.

Rens., inscr. oblig. (av. le 10/11) : lecture-handicap@bpi.fr / Mélanie Archambaud : tél. 01 44 78 44 42 ou Sylvie Colley : tél. 01 44 78 45 39.

LA FORMATION DES USAGERS DÉFICIENTS VISUELS À LA MÉDIATHÈQUE MARGUERITE DURAS

Le pôle Lire Autrement de la médiathèque Marguerite Duras, inauguré en novembre 2010, propose aux aveugles et malvoyants des collections adaptées, un programme d'action culturelle accessible et du matériel informatique spécifique. Il développe donc naturellement des formations en direction des usagers déficients visuels.

Le parti pris a été de s'aligner au maximum sur l'offre à destination du public valide : pas de formation suivie, mais des ateliers d'une séance autour d'un objectif, en général sur inscription, assurés par des bibliothécaires volontaires formés en interne. Si les ateliers organisés par la section multimédia sont proposés à des petits groupes de 3 à 4 personnes, les séances à destination des aveugles et malvoyants sont le plus souvent faites en individuel. Quelques exemples de formation proposées :

1. Prise en main du matériel informatique adapté

La médiathèque met à la disposition des usagers handicapés visuels des matériels et logiciels de lecture spécifiques : un vidéoagrandisseur, une machine à lire, Vocale Presse (www.fr.vocalepresse.com) ; ces outils sont en libre accès. Lors de la première venue à la bibliothèque d'un usager déficient visuel, un bibliothécaire explique le fonctionnement de ces aides à la lecture : le lecteur est invité à manipuler lui-même les appareils et recherche, avec notre aide, les réglages qui lui conviennent le mieux. Le but est de favoriser son autonomie. Les démonstrations d'outils vocaux sont faites avec des haut-parleurs ; lorsque l'usager est autonome, on lui prête un casque.

2. L'utilisation du portail des bibliothèques

À chaque inscription, on fait une démonstration rapide de l'utilisation du portail des bibliothèques : consultation du compte usager, recherche, réservation. Pour les usagers déficients visuels, cela ne peut se faire aussi vite. Nous proposons donc une séance lors de laquelle le lecteur va pouvoir manipuler lui-même l'ordinateur, avec l'aide technique de son choix (grossissement de caractères ou synthèse vocale), sur un poste équipé de l'espace Lire Autrement.

3. Lire les livres numériques de la bibliothèque Hélène

Nous disposons d'un accès à la bibliothèque Hélène (www.bibliotheque-helene.org), réservé aux usagers qui peuvent justifier de leur handicap (cf. exception handicap de la loi Dadvisi). Nous téléchargeons des livres numériques Daisy que nous prêtons au lecteur afin qu'il puisse tester cette solution. Si cette modalité de lecture lui convient, nous l'aidons à gagner en autonomie : afin qu'il puisse se familiariser avec le site de cette bibliothèque numérique, nous réalisons avec lui son inscription sur un poste public de la bibliothèque équipé d'une synthèse vocale et d'un grossissement de caractères. Nous l'accompagnons dans ses premières recherches de documents ainsi que pour les premiers téléchargements et transferts vers l'appareil de lecture qu'il utilise.

4. Utiliser les fonctionnalités d'un livre Daisy

Le format Daisy (www.daisy.org) est une norme de plus en plus répandue dans la fabrication de livres à destination des publics empêchés. Mais relativement peu de lecteurs sont aujourd'hui équipés d'appareils de lecture Daisy et connaissent les avantages de ce format. C'est pourquoi la médiathèque s'est équipée d'un appareil de lecture Daisy, avec lequel on peut concrètement montrer la circulation dans ce type de livres. Le bibliothécaire présente l'appareil au lecteur et lui propose de découvrir différentes possibilités de navigation dans les documents : circuler de partie en partie ou de chapitre en chapitre dans un roman, se rendre directement à une page donnée après la lecture du sommaire pour une revue... ; le bibliothécaire insiste sur le confort de lecture qu'offre Daisy, notamment mémorisation de la position de lecture après extinction de l'appareil, le choix de la vitesse de lecture.

Hélène KUDZIA
Pôle Lire Autrement
Médiathèque Marguerite Duras (Paris)



L'espace Lire autrement à la médiathèque Marguerite Duras

lesquels ces bibliothèques assurent une veille. Cette diversité dépend des services offerts par la bibliothèque sachant que l'objectif est toujours de permettre aux personnes handicapées de bénéficier des mêmes services que les autres usagers.

Les formations proposées sont le plus souvent individualisées et adaptées aux besoins et au niveau des personnes

concernées, mais de plus en plus, des ateliers spécifiques et collectifs sont proposés. Ainsi, la bibliothèque de Rennes Métropole (Champs Libres) a mis en place des ateliers trimestriels sur des thématiques telles que la présentation du nouveau site web ou encore la manipulation de fichiers son. Ces sessions de deux heures intitulées « Déclat au bout des

doigts » présentent l'avantage de permettre aux usagers d'échanger entre eux sur leurs pratiques et de structurer davantage l'offre de formation.

Quelques services mettent aussi en place des animations événementielles comme la bibliothèque d'Universcience quand elle convie ses usagers à une *Install Party* pour leur permettre de découvrir et d'installer un système d'exploitation libre et ses outils d'accessibilité ou celle de Toulouse qui propose une sensibilisation autour des jeux vidéos accessibles pour accompagner la mise en place de l'espace jeux vidéos.

Ces formations sont le plus souvent assurées par des bibliothécaires déficients visuels experts, comme c'est le cas à Chambéry, Marguerite Duras à Paris, Toulouse, Troyes, la Bpi, Val d'Europe, la médiathèque de l'AVH... mais peuvent aussi, comme aux Champs libres, être réalisées par une association dans le cadre d'un partenariat. Elles représentent souvent un volume horaire important (environ 480 heures à Chambéry et à Toulouse).

Certaines bibliothèques développent aussi des stages de lecture tactile aux personnes déficientes visuelles pour permettre une meilleure appropriation des collections de documents en relief qu'elles proposent. Ces séances ont pour but d'améliorer les stratégies d'exploration d'images

¹. Syndrome d'Usher : maladie génétique, caractérisée par une surdité congénitale associée à une cécité progressive.

DAISY, acronyme de Digital Accessible Information System, est une norme de structuration de l'information qui vise à rendre un document facilement utilisable par un déficient visuel en proposant un système de navigation adapté et performant.

Les documents sont soit purement audio créés à partir de l'enregistrement vocal du texte, soit constitués de fichiers textuels numériques permettant une lecture par synthèse vocale, ou bien encore, mais plus rarement, audio et textuels offrant ainsi de nombreuses possibilités d'utilisation multimédia.

Ces fichiers numériques sont généralement encodés en MP3, mais d'autres formats sont disponibles, et gravés sur des CD ou sur tout support numérique, ils nécessitent des appareils de lecture spécifiques (lecteur Daisy).

En savoir plus :

Le consortium DAISY : www.daisy.org

La Médiathèque de l'Association Valentin Haüy (AVH) : <http://daisy.avh.asso.fr/>

en relief des personnes déficientes visuelles et de développer leurs capacités à se représenter les volumes à partir d'images tactiles.

Enfin, avec l'exception au droit d'auteur en faveur du handicap de la loi Dadvisi et le développement de l'offre numérique réservée aux personnes handicapées qui en découle, l'enjeu de la formation est encore plus crucial. En effet, ces supports nécessitent de savoir télécharger un ouvrage numérique sur un ordinateur, une plateforme braille ou un lecteur Daisy (cf. encadré), reconnaître les différents formats... Les bibliothèques ont là un rôle de médiation et de veille technologique important à jouer dans la découverte et l'utilisation de ces ressources par les personnes handicapées. Plusieurs établissements de lecture publique développent à ce titre des formations spécifiques (cf. encadré p. 50). Signalons, en revanche, que dans les bibliothèques universitaires, si des efforts ont été faits dans le domaine de l'accessibilité, les formations à la maîtrise de l'information sont encore trop rarement adaptées aux étudiants handicapés. À l'Université Paris-3, cependant, les objectifs sont de former les étudiants handicapés et éventuellement leurs accompagnateurs aux outils documentaires de la bibliothèque. Des logiciels de revue d'écran et de grossissement de caractères ainsi que des outils pour les personnes dyslexiques ont été installés. Des étudiants handicapés visuels en Licence et Master ont pu ainsi être formés en 2010.

Comme nous l'avons vu, l'offre de formation est donc relativement développée pour les déficients visuels mais elle se limite souvent à ce public et peine à se mettre en place pour d'autres types de handicap. Quelques bibliothèques cependant comme celle de Chambéry mettent en place des formations pour des jeunes dyslexiques, des adultes aphasiques ou encore des personnes souffrant du syndrome d'Usher¹. Par ailleurs, cette offre de formations spécifiques reste souvent l'apanage des bibliothèques qui ont pu développer des services spécialisés. Citons cependant l'exemple de la mise en place du réseau Borges qui a permis de développer des formations dans les petites bibliothèques de l'agglomération rennaise et prend le chemin d'un réseau Borges 35 sur l'ensemble du département.

L'offre de formation à destination des publics handicapés dans les bibliothèques françaises, si elle est encore insuffisante, progresse néanmoins et la mutualisation des services des bibliothèques dans ce domaine sera certainement à terme une des conditions pour répondre au mieux aux besoins des usagers handicapés sur un territoire. ■

brm mobilier
CONCEPTEUR DE SOLUTIONS - FABRICANT DE MOBILIER

> **B**ibliothèques
& Médiathèques

> *Concepteur de Solutions*
> *Fabricant de Mobilier*

> **BRM Mobilier**
Parc d'Activité de St Porchaire
BP 54 - 81 Boulevard de Thouars
79302 Bressuire cedex

> **Service commercial :**
tél. : 05 49 82 10 62
fax : 05 49 82 10 58

> e-mail : brm-mobilier@brm-mobilier.fr
> internet : www.brm-bibliotheques.com

brm mobilier
CONCEPTEUR DE SOLUTIONS - FABRICANT DE MOBILIER

Les gens



Fabrice Boyer, conservateur, a été nommé directeur de la Bibliothèque Clermont-Université, et ce, depuis le 1^{er} septembre. Il

succède à Marie-Joseph Biache. Il avait commencé sa carrière à Limoges, en BU de Santé.

Isabelle Diu a pris la direction de la Bibliothèque littéraire Jacques Doucet le 1^{er} septembre 2011. Elle était auparavant directrice de la bibliothèque de l'École des chartes. Elle succède à Sabine Coron, après son départ en retraite.



Marie-Véronique Morvan est la nouvelle directrice de la bibliothèque-médiathèque de Sèvres (92). Après

avoir dirigé la bibliothèque d'Épinay-sur-Orge jusqu'en 2002, elle faisait partie du comité de direction du réseau des médiathèques de la Communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne de 2002 à juin 2011. Elle succède à Joëlle Brunemer qui part en retraite.

Livia Rapatel a quitté l'Enssib pour prendre en charge les Fonds anciens et la Programmation culturelle au SCD de Lyon-1 depuis le 1^{er} septembre



QUI ÉTAIT HOLLY GOLIGHTLY

Notre précédent numéro a mis nos plus fervents lecteurs à l'épreuve d'une énigme à résoudre. Il s'agissait de deviner qui se cachait sous le masque de Holly Golightly, auteur de la nouvelle « Jamais le dimanche ». Nous les remercions pour les nombreuses réponses qu'ils nous ont adressées depuis le mois d'août.

Leurs réponses dûment argumentées ont témoigné de leur imagination et de leur sagacité : collègues connus pour taquiner la plume, écrivains professionnels, blogueurs, blogueuses, bien des pistes ont été évoquées, et de très convaincantes. Pour autant, Holly Golightly n'a pas été démasquée et son forfait s'inscrira dans la courte liste des crimes parfaits.

Bien sûr, il ne pouvait s'agir que d'un petit meurtre entre amis : à qui pouvait-on, sinon à son semblable, son frère, proposer de noircir son âme de si bon cœur ?

Le moment est donc venu de dénoncer ! C'est Yves Desrichard, rédacteur en chef du *Bulletin des bibliothèques de France*, qui aura brandi à bout de bras le tome 2 du *Répertoire d'autorité matière encyclopédique et alphabétique unifié*, fatal à notre cher président. Il lui reviendra donc de payer la bière que Pascal Wagner exige en dédommagement – guillotine ou mort subite ?



En bref

■ MOUVEMENTS AU SIÈGE

« Il y a juste dix ans, Émilía arrivait de Madagascar et son premier entretien de travail en France fut celui avec l'ABF. Je me souviens que Jean-François Jacques et moi-même avions eu un coup de foudre, surtout pour le calme et la rigueur qui se détachaient d'elle.

“Les départs donnent souvent l'illusion d'une renaissance” écrit Jacques Languirand dans *Tout compte fait*. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur et que l'illusion soit finalement une réalité. Merci Émilía d'avoir partagé toutes ces années tumultueuses avec nous ! » O. de la Paneterie.

■ COMMISSION HANDICAP

« Handicap mental et bibliothèques » (15/11) est une journée d'étude

co-organisée par la commission Handicap de l'ABF, la Bpi, le MCC, la Bibliothèque de Toulouse et avec le concours de Format Différence. Programme : cf. *supra* p. 54. Médiathèque José Cabanis, Toulouse. Entrée libre. Rens., inscr. oblig. (av. le 10/11) : lecture-handicap@bpi.fr / Mélanie Archambaud : tél. 01 44 78 44 42 ou Sylvie Colley : tél. 01 44 78 45 39.

■ AUVERGNE

24/11 : « Accessibilité des bibliothèques aux publics : la question des horaires », introduite par Georges Perrin, ancien inspecteur de l'IGB et auteur d'un rapport sur la question des horaires, cette journée d'étude à Clermont-Ferrand abordera les enjeux liés à la problématique des horaires et des pistes concrètes pour envisager des modifications/extensions d'horaires. Avec Christiane Méry (médiathèque intercommunale du Pays de Tulle) et un intervenant d'une BU.

■ MIDI-PYRÉNÉES

7/11 : en prélude au 25^e Festival BD de Colomiers (31), une rencontre est organisée avec les différents acteurs de la bande dessinée autour de ses évolutions à l'heure du numérique, en termes de création, d'usages et d'accès. En matinée : « La bande dessinée à l'heure du numérique » (Jean-Philippe Martin, critique, directeur de l'action culturelle du CNBDI) ; l'après-midi : « Le positionnement du Pavillon blanc par rapport au festival BD, état des lieux et perspectives »

(Martine Blanchet et Ségolène Chambon, Médiathèque du Pavillon Blanc) ; « Orientations du festival et de l'édition 2011 » (Amandine Doche, chargée de mission BD à Colomiers) ; visite et parcours thématiques du Pavillon blanc. Gratuit pour les adhérents ABF / 20 € (non-adhérents). Inscr. (av. le 30/10) : association.abf@gmail.com

■ NORD-PAS-DE-CALAIS

Les 13 et 14/10 : un troisième voyage du groupe aux Pays-Bas aura permis de découvrir quatre nouveaux équipements encore plus impressionnants que ceux visités précédemment (cf. *Bibliothèque(s)*, n° 46, oct. 2009, pp. 60-65). Jeudi 13/10 : après un retour Delft pour visiter cette fois la BU remaniée en *Learning Centre*, ce sera celle d'Utrecht ; vendredi 14/10 : bibliothèques publiques du Flevomeer à Lelystad, et d'Almere (élue meilleure bibliothèque des Pays-Bas en décembre dernier).

■ NORMANDIE

17/10 : Cycle numérique II : « Les Ressources dématérialisées : “même pas peur !” » à la Bibliothèque de Petit-Quevilly. En matinée : « Le numérique en bibliothèque : vers l'hybridation des collections et des services » (Pauline Le Goff, SLL, Direction générale des médias et des industries culturelles) ; « Que négocie le Carel ? » (Philippe Colomb, Carel/Bpi). L'après-midi : 5 ateliers de présentation, démonstration et manipulation :

ABF – UN NOUVEL ORGANIGRAMME AU SIÈGE

L'ABF ne fonctionnerait pas, avec ses publications, ses congrès, ses sites de formation, s'il n'y avait pas, au service de ses quelques 3 000 adhérents, une équipe permanente. Depuis 2010, son effectif est de 6 personnes. C'est bien le moins que de les évoquer dans cette revue.

Danielle Chantereau est partie à la retraite le 30 juin 2011 après avoir été sept années durant de 2004 à 2011 la déléguée générale de l'ABF (cf. Bibliothèque(s), n° 57, p. 60-61). À cette date, un nouvel organigramme de l'équipe permanente, préalablement approuvé par une majorité du Conseil national, a été mis en place. Il comprend :

- une déléguée générale-responsable du siège : Olivia de la Paneterie ;
- une responsable financière : Christine Lefèvre ;
- un responsable des publications : Philippe Levreaud ;
- un webmestre animateur de communauté : David Cilia ;
- un agent administratif : Pauline Melka ;
- une secrétaire comptable.

Nous avons souhaité interroger Olivia et Christine, qui viennent d'accéder à de nouvelles responsabilités.

• Dans quel état d'esprit abordez-vous vos fonctions ?

Olivia de la Paneterie : Je travaille à l'ABF depuis longtemps et j'ai assisté de ma petite fenêtre du siège de l'Association à l'extraordinaire évolution des bibliothèques de ces deux dernières décennies. Au début, nous n'étions que deux permanentes à temps partiel, j'ai vécu l'informatisation de l'ABF, ça fait un peu ancien combattant mais c'était une véritable aventure. J'ai dû travailler et m'adapter à plusieurs présidentes et présidents, plusieurs bureaux. Des personnalités se sont succédé dans les instances de l'Association qui m'ont fortement marquée et qui ont contribué à mon évolution professionnelle.

Les batailles de l'ABF pour le droit de prêt ou contre la censure m'ont confortée dans mes choix professionnels. Aujourd'hui, même si au militantisme on préfère l'engagement, c'est une notion qui me parle et quel meilleur lieu qu'une association pour la mettre en œuvre ? Lorsque la déléguée générale a annoncé son départ, j'ai écrit un projet et fait la proposition au Bureau national de partager ce poste avec Christine Lefèvre. Il me semblait légitime que les membres de l'équipe permanente puissent évoluer et proposer un fonctionnement collégial et plus ouvert. Je suis très heureuse que le Conseil national ait voté pour cette proposition. Nous avons donc une année pour faire nos preuves. Après 20 ans d'ABF, à 50 ans, je prends ça un peu comme une cure de jouvence... Toujours évoluer, ne jamais rester figée et relever des défis c'est plutôt bon pour la santé mentale.

Christine Lefèvre : La mission qui m'a été confiée par le Bureau national et le Conseil national, pour une durée de un an est pour moi une réelle opportunité pour travailler en étroite collaboration avec les instances de l'ABF. Mes nouvelles fonctions m'amènent à prendre en charge le suivi financier de l'Association. Je m'engage à assumer cette fonction avec rigueur et motivation afin d'atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés.

• Indépendamment des questions nécessairement liées à toute opération de réorganisation, quelles sont les principales difficultés qui sont susceptibles de se présenter ?

CL : Ma principale difficulté sera de rester au plus près du budget prévisionnel voté par le Conseil national de l'ABF. Dans toute nouvelle fonction, on rencontre des moments plus ou moins délicats mais le travail avec toute l'équipe devrait m'aider à appréhender ma mission au quotidien.

OP : Il y a une grosse charge de travail car nos activités sont très variées et nous ne sommes que six pour assurer la gestion de la formation ABF et des adhérents, la fabrication et la vente des publications, l'organisation du congrès, le salon du livre de Paris, le site... De cette diversité découle forcément un budget de fonctionnement assez conséquent. La difficulté est de maintenir les actions de l'ABF en recadrant dès maintenant les priorités, qu'elles soient au niveau national ou régional. Dans ma ligne de mire, la fidélisation et l'augmentation des adhérents. Une association forte est une association qui travaille avec et pour ses membres avec une politique globale, éditoriale et de communication de proximité. Les adhérents doivent se sentir concernés sinon, selon moi, ça n'a pas de sens. Ce n'est pas une difficulté à proprement parler mais plutôt un objectif.

• Et quels sont les atouts sur lesquels vous pensez pouvoir vous appuyer ?

CL : Je compte m'appuyer sur les compétences et connaissances de chacun, déjà de mes collègues mais aussi des adhérents, qu'ils soient élus ou pas.

OP : Indéniablement, les relations étroites entre le Bureau national et l'équipe représentent l'atout majeur. Je n'imaginais pas que cela soit autrement pour une cohérence des objectifs de l'ABF.



De g. à d., Olivia de la Paneterie, Dominique Lahary et Christine Lefèvre au Congrès de l'ABF, Lille 2011.

Propos recueillis par Dominique LAHARY

tablettes et liseuses (Christophe Robert, Rouen, Nouvelles Bibliothèques), autoformation (Bibliothèque

de Sotteville-les-Rouen), livres en ligne : Cyberlibris (Sabrina Hersant, bibliothèque de Petit-

Quevilly), presse en ligne : Europresse (Véronique Poyant, bibliothèque du Chesnay), vidéos en ligne,

la médiathèque numérique : un service proposé par ArteVod et Universciné (Véronique Poyant).

Journée d'étude

Groupe Aquitaine

Politiques documentaires jeunesse : quelles réalités aujourd'hui ?

Journée d'étude, Mérignac (33), 7 février 2011

Proposée par la commission Jeunesse de l'ABF en collaboration avec Médiaquitaine et le groupe ABF-Aquitaine, cette journée visait à donner aux bibliothécaires Jeunesse l'occasion de réfléchir à leur spécificité tout en s'intégrant dans un travail transversal et une problématique de réseau. Rappels historiques et notions de base...

> Un peu d'histoire

Olivier Piffault, du Centre national de littérature pour la jeunesse / Joie par les livres à la BnF¹ dresse pour commencer un panorama historique des bibliothèques jeunesse, de l'apparition relativement récente de la littérature de jeunesse au XVIII^e s. – avec le *Magasin des enfants* de Jeanne-Marie Leprince de Beaumont à vocation éducative, morale et religieuse – à nos jours. Au XIX^e s., la création des bibliothèques populaires cherche à l'édification des masses. Les lectorats adultes et jeunes sont dissociés. Le bibliothécaire dirige alors la lecture de jeunesse et un catalogue limite l'accès des enfants aux seules fictions. Les bibliothèques scolaires sont créées en 1860 par une circulaire du ministre de l'Instruction publique demandant à toutes les écoles d'acquérir une armoire-bibliothèque qui contiendra des titres sélectionnés parmi une liste de 30 et 500 livres. L'objectif : alphabétiser les enfants et les parents. Les bibliothèques paroissiales jouent très tôt un rôle important dans le développement du prêt de livres Jeunesse, en éduquant en masse les ouvriers et en contrôlant des dépôts. Le fonds de ces bibliothèques, qui se veut attrayant, ne se compose que pour un tiers d'ouvrages religieux. « Ne faites pas bâiller un adolescent sur un livre catholique », recommande-t-on. D'autres idées bibliothéconomiques novatrices sont mises en place comme le concept de bibliothèque circulante qui

1. <http://lajoieparleslivres.bnf.fr>

s'apparente à celui du bibliobus et est devenu « Les bibliothèques pour tous ».

Les véritables bibliothèques publiques françaises destinées uniquement à la jeunesse sont issues des institutions américaines, très innovantes, qui apparaissent dès la fin du XIX^e s. à Brooklyn : les « *Children's rooms* ». Elles prennent en compte l'enfant en lui proposant un mobilier adapté au décor soigné. Leur ambition est de prendre la place de la bibliothèque personnelle de l'enfant avec un niveau important d'exigence de contenu. Les Américains consacreront d'énormes moyens financiers au développement de ces structures. Ils dispenseront crédits et formations en créant une école de bibliothécaires à Paris avec l'objectif de mettre en place un établissement qui figure un modèle d'excellence de la bibliothèque Jeunesse pour les 5 à 17 ans : ce sera l'Heure Joyeuse. Avec une fréquentation mixte, une collection de 2 000 livres très sélectionnés en libre accès et de nombreuses animations, cette structure connaît un succès local.

Ainsi, le métier de bibliothécaire Jeunesse se professionnalise et se particularise, se dote d'une éthique forte. Le bibliothécaire doit connaître parfaitement ses collections et posséder des qualités humaines particulières. Il joue un rôle actif pour renseigner, conseiller et prescrire, et va jusqu'à influencer l'édition des livres Jeunesse. Pourtant, l'héritage de l'Heure joyeuse en France est assez pauvre, seule l'ouverture de la Bibliothèque de La Joie par les livres à

Clamart en 1965 est à noter. Cette structure adaptée à la jeunesse reste en effet une exception dans le paysage français où les coins de lecture Jeunesse sont encore très peu présents par manque d'investissements des municipalités.

Ce n'est qu'à partir des années 1980 que les bibliothèques Jeunesse connaissent une véritable croissance relayée par la formation professionnelle. Elles sont toutefois confrontées à des problèmes récurrents : place des adolescents, de la lecture plaisir face à la lecture scolaire.

Aujourd'hui, les bibliothèques Jeunesse doivent répondre à de nouveaux enjeux : la médiation des collections, l'extension des services aux bébés, la place des adolescents et l'arrivée du numérique. L'apparition de nouveaux supports et la place des documentaires posent en fait toujours la même problématique aux bibliothécaires : la sélection des documents.

> La politique documentaire

Marie Calmet, directrice adjointe de la médiathèque de Créteil présente les éléments qui ont permis de déterminer la politique documentaire pour la future médiathèque de Créteil.

Mise en évidence par Bertrand Calenge dans les années 1980, la politique documentaire est devenue un outil indispensable pour justifier ses choix et orientations, légitimer son travail auprès des élus, et assurer une réelle réflexion sur les missions de la collection. Elle doit s'adapter à un public donné dans un

territoire donné, et être le fruit d'une démarche collective avec des objectifs communs.

Pour la section Jeunesse de la future médiathèque de Créteil qui réunira l'ensemble des collections existantes, la politique documentaire a été élaborée après avoir fait un état des lieux, formalisé des choix et régulé les collections.

L'état des lieux doit prendre en compte la réalité locale des missions de la bibliothèque, évaluer les publics existants et potentiels, statistiques et enquêtes à l'appui, pour tenir compte de l'attente du public. L'évaluation du fonds des différentes collections documentaires Jeunesse en vue de l'élaboration d'une Charte des collections a été menée en étudiant des critères objectifs : répartition des grands ensembles de documentaires, âge de la collection, diversité, taux de rotation, nombre d'exemplaires, année d'édition, édition, état, niveau de lecture.

L'appréciation des ouvrages de fiction a été un travail plus difficile. Certaines bibliothèques ont choisi de segmenter les collections en 3 niveaux de lecture (premières lectures/6-12ans/ados), d'autres ont préféré un classement en 3 catégories (créations classiques/commerciaux/autres). Ont été étudiés en suivant : les variétés éditoriales, les taux de rotation, les auteurs ou l'âge moyen du fonds – tous éléments qui ont permis de déterminer les besoins, par exemple, d'actualisation d'une collection.

La formalisation des choix et des orientations de la politique documentaire est inscrite dans la Charte documentaire – texte public validé par la tutelle. De nombreux autres documents généraux permettent d'assurer la bonne mise en place d'une politique documentaire : la fiche domaine et les critères de désherbage (comme ceux de la Bpi : loupi).

La mise en valeur et la régulation des collections sont assurées par une liste de cotes validées qui facilite le catalogage (surtout lorsque la bibliothèque s'inscrit dans un réseau), mais aussi par l'entretien et le désherbage des collections. Enfin, la médiation de la politique documentaire est essentielle à travers la communication de brochures ou du

portail documentaire mais aussi des animations².

> Le décroisement

Jean-Luc du Val, de la médiathèque de Lomme (59), est intervenu sur le décroisement des collections et ses conséquences dans les acquisitions, tout en précisant qu'une étude du public doit précéder la réflexion sur les collections. L'organisation thématique et par supports de la médiathèque contredit celle qui préside à l'établissement du budget, ce qui demande une grande souplesse entre acquéreurs. Le décroisement permet de faciliter le désherbage et assure une meilleure utilisation des budgets. Le décroisement peut également répondre aux désirs des adolescents qui demandent la présence d'une personne ressource (livres, musiques, cinéma) ou pour des fonds particuliers (le cirque à la médiathèque de Lomme). Le décroisement des documentaires jeunesse/adultes peut être approprié (à l'exception des documentaires tout-petits) aux petites structures.

> Les classiques

• **Définition.** La table ronde sur les classiques en bibliothèque Jeunesse inaugurant l'après-midi réunissait Élisabeth Rozelot (présidente de la commission Jeunesse à l'ABF), Soizic Jouin (directrice de la bibliothèque Chaptal, Paris), Cécile Fauconnet et Nathalie Dannfald (bibliothèque de Bègles).

Pour Soizic Jouin, la bibliothèque Jeunesse fait office de mémoire vivante. Alors qu'une librairie propose 80% de nouveautés éditoriales, elle doit proposer les œuvres essentielles du patrimoine littéraire. Il est bien difficile de définir un « classique » : une œuvre lue à l'école ? Un livre apprécié des lecteurs et présenté dans des revues professionnelles comme *Nous voulons lire* ?

Soizic Jouin en distingue trois sortes :

- prescrits par le monde scolaire, les parents ou la tradition (qui ont intégré l'inconscient collectif) ;
- inlassablement proposés et présentés

². À visiter, le site Poldoc : <http://poldoc.enssib.fr/>

par les bibliothécaires : Claude Ponti, Roald Dahl, Astrid Lindgren, *L'armoire magique*, *Moumine le trol...*

– choisis par les enfants : *Babar*, *Oui-Oui*, *Martine*, etc.

« Un classique qui n'intéresse que les bibliothécaires est-il un classique ? » interroge Soizic Jouin. Plutôt que le choix des bibliothécaires pas toujours en adéquation avec les attentes du public, Élisabeth Rozelot préconise une présentation thématique des documents Jeunesse qui suscite l'envie et favorise le développement de la lecture. Pour les bibliothécaires de Bègles, les « classiques » sont en partie issus des listes de la sélection du ministère de l'Éducation nationale (MEN), qui distingue « classiques » et « ouvrages du patrimoine », ce qui pose un nouveau problème de définition. La notion de classique repose sur l'idée d'universalité, alors que le patrimoine circonscrit la réception de ces classiques à une zone géographique déterminée et par des communautés limitées.

• **Acquisition.** Pour ce qui est de leur acquisition, doivent-ils être proposés en double, en section Jeunesse et/ou en section adulte ? Quels classiques acheter ? Beaucoup d'outils sont à disposition : ressources de l'exposition de la BnF, *1001 livres d'enfants*, listes du ministère (où figurent en réalité peu de classiques). Doit-on choisir des éditions scolaires, des éditions abrégées ou adaptées, uniquement des éditions intégrales ?

À la bibliothèque de Bègles, les bibliothécaires ont fait le choix de proposer des classiques en section Adulte et Jeunesse, d'acquérir des éditions abrégées et adaptées mais pas d'éditions scolaires trop tributaires du choix aléatoire et changeant des professeurs. Une édition adaptée peut aider à accéder à la lecture intégrale, les bibliothécaires ont ainsi décidé d'élargir leur fonds à des adaptations de classiques en BD. Mais les adaptations ne sont pas toujours de grande qualité (ex. : celle de *Winnie l'ourson* au regard de l'original *Retour à la forêt des rêves bleus*, éd. Michel Lafon).

Il faut aussi être particulièrement vigilant à l'égard des nouvelles traductions souvent réalisées pour la réédition de classiques.

On peut opter pour l'acquisition en nombre pour certains publics. Il existe une réserve centrale à Paris des livres retirés des collections (fonds pilonné des bibliothèques) adultes, mais pas encore pour la jeunesse. À Bègles, l'achat en série n'est pas fait sur les mêmes critères de sélection que le MEN (pas de motivation pédagogique), et la bibliothèque ne répond pas aux demandes isolées d'un professeur, en raison de contraintes budgétaires.

Concernant l'acquisition des classiques étrangers, il est recommandé de veiller à la qualité des traductions.

- **Classement et mise en valeur.** Les classiques peuvent être mélangés avec les autres livres, rangés à part ou également au fonds Ados comme à Limoges. La bibliothèque d'Issy-les-Moulineaux propose une pochothèque où se côtoient classiques, collections « Harlequin » et coups de cœur. L'accès aux classiques est ainsi désacralisé et facilité par le mélange des genres. La bibliothèque Chaptal a instauré un classement thématique pour les romans : Fantasy / Rire / Animaux / Aventure / Autres mondes / Cœur / Polar / Histoire. Les classiques sont mélangés avec les autres romans. À Bègles, les ouvrages en série sont à part et le rangement est thématique. Notons que les BD adaptées ont une signalétique particulière (Adapt), et connaissent un réel succès.

Pour Soizic Jouin, il faut penser d'autres façons de promouvoir les classiques et les traiter comme les autres livres. On peut chercher ce qui intéresse les ados comme offrir une nouvelle lecture de *Twilight* en présentant *Les Hauts de Hurlevent* d'Emily Brontë ou être à l'écoute des goûts des lecteurs ados (blog *Mag à lire*). La bibliothèque de Kansas City met en valeur ses classiques avec un mur de 27 livres de 4 mètres de haut (« Toile de Charlotte »).

- **Désherbage.** Les précautions liées à la date de publication et au prêt ne s'appliquent pas aux classiques. Les livres non réédités peuvent être mis en prêt ou conservés en réserve, au choix des bibliothécaires, sachant qu'en réserve, le livre risque de ne pas trouver son public. La préconisation est de désherber à plu-

sieurs, de toujours se donner un temps de réflexion avant de prendre une décision finale, et d'essayer la conservation partagée. La politique de désherbage des fonds Jeunesse ne peut pas être la même que pour les fonds Adulte. Son histoire étant en effet beaucoup plus récente, les bibliothécaires manquent de recul. Différentes problématiques existent selon le type de documents : les albums classiques peuvent montrer des problèmes d'état (usure), les romans classiques peuvent souffrir des problèmes de présentation (couverture et illustration désuètes).

N'oublions pas les nouveaux supports de lecture, mais les liseuses proposent encore peu de livres pour enfants. La numérisation des livres jeunesse de la BnF vient juste de commencer. Vers 2013, le portail BnF des livres de jeunesse proposera des classiques des années 1930, 1950 comme les livres de la collection « Rouge et Or ».

> Collections multimédia : quelles compétences ?

Muriel Lazzarotto (responsable du secteur Jeunesse à la Bibliothèque José Cabanis, Toulouse) note que les bibliothèques tardent à accepter de nouveaux supports en raison d'une confusion entre le contenu et le contenant. La notion de multimédia doit être fondamentalement associée à celle de culture, comme l'est le cinéma. La mission des bibliothèques est de diffuser la culture, laquelle ne se limite pas à l'écrit.

Contrairement à la majorité des adultes, usagers ou bibliothécaires, le jeune public des médiathèques est né avec le multimédia et les ressources numériques. Les bibliothèques doivent s'adapter à ces nouvelles ressources et les accueillir. Les critères de politique documentaire demeurent inchangés et privilégient toujours les aspects qualitatifs. Par exemple pour les jeux vidéo, la qualité du graphisme, l'aisance de manipulation et de navigation sont essentiels. Ces qualités recherchées sont identiques à celles des documentaires : qualité des illustrations, présence d'une table des matières, etc. La grille d'analyse des

documents est finalement identique. Les critères de choix doivent être expliqués et peuvent être confrontés à des problèmes de censure, de qualité, de priorité budgétaire. Un jeu vidéo de guerre pourrait être considéré comme violent alors que cette question ne se pose plus pour les livres.

Une collection multimédia demande en revanche d'avoir une approche et une curiosité à d'autres modes d'expression et de pratiques.

Il est difficile de gérer une collection de ressources numériques sans organisation. L'établissement doit être engagé et convaincu de la nécessité de mettre en place des ressources numériques, et s'il fait partie d'un réseau, son offre doit être cohérente. La répartition des tâches est également complexe car elle demande une lourde maintenance informatique, une médiation importante et la présence d'un responsable multimédia. Les compétences professionnelles requises sont les mêmes que celles d'un bibliothécaire qui utilise des outils d'information et gère un budget, mais elles doivent manifester un réel intérêt pour Internet. On note trois degrés de connaissances :

- les informés, ceux qui peuvent orienter le lecteur ;
- les formés, ceux qui maîtrisent les ressources et peuvent informer ;
- les experts, ceux qui connaissent et évaluent les contenus et forment les formés.

La médiation de ces ressources est essentielle et reste possible sans mobiliser une grande expertise. Leur appropriation par le personnel est un préalable essentiel. Leur manipulation fait ensuite l'objet d'animations en direction du public. On peut établir nombre de parallèles entre les contes et les jeux vidéo, très créatifs au niveau du graphisme et des scénarios. L'expérience d'une collection de ressources numériques permet aussi de stimuler la lecture. Elle est aussi l'occasion de travailler en transversalité : transversalité des services et des métiers, transversalité avec les autres départements, transversalité par rapport aux pratiques.

Hélène AMEZTOY
Médiathèque d'Hendaye

Les bibliothèques scolaires à Porto Rico

À première vue, le réseau des bibliothèques publiques de Porto Rico paraît très déficient, voire quasi inexistant. Une anomalie que la vitalité des bibliothèques scolaires pourrait expliquer. Un aperçu de leur fonctionnement de retour du Congrès de l'Ifla.



© Annick Guinery

La Commonwealth Parkville school.

Le congrès de l'Ifla, qui se tenait en août dernier à Porto Rico, proposait cette année des visites de bibliothèques scolaires. Celles-ci ressemblent en effet à des oasis au milieu de ce qui paraît être un désert en ce qui concerne les bibliothèques publiques. Il y a des bibliothèques scolaires dans pratiquement toutes les écoles, tant publiques que privées, ces dernières disposant bien sûr de moyens considérablement plus élevés. Nous avons visité une dizaine des 2 154 établissements au moins de ce type que l'on dénombre sur l'île (1 132 bibliothèques publiques et 1 022 bibliothèques pri-

vées). Les bibliothèques privées possèdent leur propre association, très dynamique. La plupart de ces bibliothèques ouvrent en continu, du lundi au vendredi de 7h à 15h30 environ, terme de la journée scolaire. Elles sont le plus souvent intégrées dans le parcours des élèves qui peuvent aussi les fréquenter pendant les temps libres (interclasses, repas, etc.).

> Les bibliothèques scolaires publiques

On en dénombre 1 132 sur 1 500 écoles publiques. Tous les services sont gra-

tuits. Un exemple : la bibliothèque de l'école Abraham Lincoln, de San Juan de Porto Rico.

Elle accueille principalement les élèves du quartier pauvre de La Perla, situé au pied des remparts de la forteresse de San Juan. C'est une salle de classe aménagée qui reste modeste, mais l'enthousiasme et la conviction des bibliothécaires-enseignantes sont grands. Outre les activités traditionnelles de recherche documentaire et de prêts, les activités autour de la lecture y sont multiples. Les enseignants, considérant qu'il n'y a pas de tradition de lecture dans les familles,

estiment que l'école détient un rôle primordial pour encourager cette pratique et la stimuler par tous les moyens. Toutes les propositions, qui font partie du cursus de l'élève, utilisent largement les nouvelles technologies et font appel à la participation active des enfants.

Parmi les animations proposées :

- lectures théâtralisées et présentation de contes en « costume » devant les parents et les autres élèves ;
- création de livres audio par les élèves ;

- numérisation d'illustrations et réécriture de contes ; fabrication d'images animées et présentation à la communauté éducative et aux familles ;
- utilisation de *comics* et de bandes dessinées pour aborder les mathématiques ;
- lectures aux plus petits (parraïnges) ;
- campagne « nous sommes tous des héros... de la lecture »... Le pouvoir est entre nos mains car nous savons lire... « *Heroe, heroe / Yo tengo el poder / Heroe heroe / Porqué ya sé leer !* » à

l'image d'un programme national et fédéral « *The power is in the kids* ».

Il existe aussi de nombreux clubs d'assistants bibliothécaires, dont les membres aident les adultes à équiper les ouvrages neufs, à ranger les documents et à répondre aux questions des autres élèves. Ces clubs, qui existent dans presque toutes les bibliothèques scolaires, remportent un vif succès.

Enfin, CD et DVD ont fait une apparition encore assez timide et leur usage est surtout réservé à des fins pédagogiques pour illustrer un cours. La plupart des

QUELQUES EXEMPLES

LA BIBLIOTHÈQUE DU COLLÈGE ROSA BELL : « *HACIENDO LA DIFERENCIA* » !

Jardin d'enfants au départ devenu collège en 1968. Elle accueille les enfants de la maternelle à 16 ans (700 élèves) : apprentissage du chinois et du français ; ensei-



gnement bilingue anglais-espagnol.

À la bibliothèque :

très axée sur les sciences (projet avec la Nasa ; camps d'été) ; clubs de lectures, invitation d'auteurs célèbres (Garcia Marquez) ; 10 000 documents ; nombreux ordinateurs.

Rosabell.wordpress.com/servicios/biblioteca

ACADÉMIE MILITAIRE AMÉRICAINE : « *FORJANDO LIDERES* »

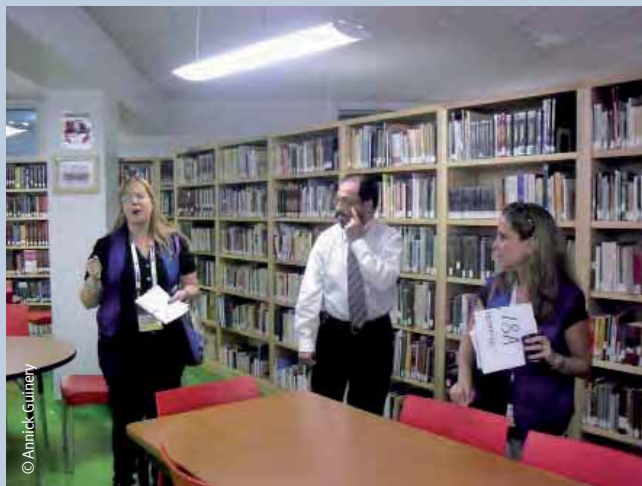
Fondée en 1963 par le colonel Barquin Lopez. Au départ, réservée aux garçons ; intégration des filles en 1982. L'enseignement militaire est devenu optionnel depuis 2001. Missions : former des leaders dotés d'un esprit citoyen afin d'aider à promouvoir une transformation positive de la société.

Service civique obligatoire. Suivi rigoureux de toute la scolarité, du programme, par les parents grâce à une communication en ligne.

1200 élèves de 2 à 18 ans ;

Nombreuses options : maths, comptabilité, psychologie, communication, économie familiale, danse et théâtre, sciences militaires. Plus de 20 clubs : journalisme, fitness, sports extrêmes, écologie... Des laboratoires, 2 piscines, des terrains de sports.

À la bibliothèque : (2 bibliothèques différentes suivant le niveau : élémentaire, jusqu'à 13 ans, et supérieur) : animations lecture, méthodologie de la recherche sur Internet. Un centre technique de l'information avec 12 ordinateurs, consacré à la recherche documentaire ; 50 ordinateurs pour la consultation libre ou des ateliers ; Wi-fi partout ; catalogue en ligne ; participation à des foires du Livre, au Salon des sciences.



La bibliothèque du collège Rosa bell.

BALDWIN SCHOOL : « WAY AHEAD ! »

Existe depuis 1968. Enseignement en anglais dans un esprit « indépendant, non lucratif et non sectaire ». Nombreuses nationalités ; ambiance nettement plus décontractée que dans les autres écoles.

Missions : former des jeunes engagés, soucieux de l'environnement, passionnés, curieux du monde. Importance de développer l'estime de soi, la participation ; il s'agit d'apprendre en s'amusant, dans une ambiance « d'amour ». Modules de base + musique, cuisine, sports, multimedia, arts, danse. Nombreux clubs (souvent à la bibliothèque) : rock, orchestre, voile, recyclage, opéra, bracelets, journalisme, échecs, compétition de maths, voyages... Dans cette école, on peut payer en plusieurs fois.

À la bibliothèque : tenue le plus souvent par les élèves eux-mêmes qui semblent jouir d'une grande liberté, la bibliothèque propose, outre les clubs sus-mentionnés, une grande collection de DVD et de livres en français.



La bibliothèque de la Baldwin school.

COMMONWEALTH PARKVILLE SCHOOL : « CHARACTER COUNTS ! », « WHERE LEARNING STRETCHES IMAGINATION »

Très attachée à la sécurité (programme anti-drogue), l'école existe depuis 1952. Engagement des parents important. Étude du français et de l'allemand ; partenariat avec des associations. Grand salon d'accueil.

À la bibliothèque (située au cœur de l'école) : noter une charte de l'assistant bibliothécaire : formation répartie sur plusieurs semaines permettant à l'aide bibliothécaire de faire du travail interne, mais aussi d'accueillir le public, les intervenants, de proposer le thème du mois, etc. Ce travail, intégré dans le cursus, est vu comme un plus. Cette démarche vise à inciter les autres élèves à utiliser la bibliothèque.

On trouve des heures du Conte, des ateliers multimédia. Les élèves participent à des foires du livre, des clubs lecture et il existe un fonds important sur l'histoire et la culture de Porto Rico.



La bibliothèque de la Commonwealth Parkville school.



bibliothèques se sont dotées d'un catalogue en ligne, consultable de chez soi.

> Les bibliothèques scolaires privées

Une grande partie des enfants des classes moyennes et aisées de Porto Rico fréquentent les écoles privées. Chacune a ses particularités, ses

moyens et aussi... ses tarifs. En effet, les frais de scolarité sont élevés et varient suivant l'âge et le niveau de l'enfant, le prestige de l'école, etc. Le coût annuel peut aller de 5 à 11 000 \$!... livres et uniforme à prévoir en sus. Mais beaucoup de familles sont prêtes à faire le sacrifice financier nécessaire pour que leurs enfants bénéficient d'une scolarité de qualité basée sur une grande

variété d'activités et d'options qui complètent l'enseignement de base (sports, musique, arts plastiques, clubs divers) et font toujours appel à la participation active des élèves comme à leur sens des responsabilités (suivi de projets, aide à la personne, etc.). Elles sont enfin très ouvertes sur le monde contemporain (échanges internationaux). Ces écoles entendent s'appuyer sur des valeurs



© Annick Guiney

La bibliothèque publique Abraham Lincoln.



© Annick Guiney

La bibliothèque élémentaire et le media center de la Saint-John school.

SAINT-JOHN SCHOOL

C'est la plus proche du centre de San Juan et certainement la bibliothèque la plus innovante. Là encore, on trouve 2 établissements face à face et donc 2 bibliothèques (élémentaire et supérieure).

La bibliothèque élémentaire : elle ressemble à une section jeunesse moderne de bibliothèque municipale en Europe ; 22 000 volumes et de nombreux DVD ; ouverte vers l'extérieur et se fréquente « à volonté ». Elle relaie véritablement les cours, notamment en ce qui concerne l'apprentissage de la lecture. La professeur-bibliothécaire rivalise d'imagination pour inciter les élèves à lire, par de multiples jeux-concours, faisant appel à la participation des jeunes ; on s'y livre à des activités traditionnelles : invitation d'auteurs, clubs lecture, foire du livre, mais on peut aussi trouver des ateliers de fabrication de livres, où, comme en vrai, « l'auteur » voit sa biographie en 4^e de couverture... De nombreux e-books et audio books contribuent à améliorer les techniques de lecture.

Le média Center pour les plus grands : comme dans la caverne d'Ali Baba, nous sommes reçus par un bibliothécaire et son aide – qui pourrait tout droit sortir d'*Harry Potter* (vieux livres reliés, ambiance pirates et île au trésor, tables d'échecs...). Là l'imagination est encore plus débridée : mois de la poésie, nuit du théâtre, mois des femmes, semaine des livres maudits, tournois d'échecs, mois des séries noires, mais aussi invitation d'auteurs ou semaine des bibliothèques.



La bibliothèque de la Saint-John school.

fondamentales : tolérance, respect, courage, effort...

Certaines de ces écoles sont en lien direct avec les établissements supérieurs de l'île et même des États-Unis où de nombreux élèves vont étudier par la suite. Dans toutes les écoles visitées, nous avons été reçus par les élèves eux-mêmes, sous l'œil bienveillant de leurs professeurs : ces visites font partie de la pédagogie.



La bibliothèque de la Saint-John school.

> En conclusion

Il n'existe pas à Porto Rico de véritable réseau de lecture publique digne de ce nom. Les quelques bibliothèques qui existent vivent de dons, d'engagement de bénévoles, de recueils de fonds par tous les moyens (brocante, foire du livre...). De nombreuses activités s'y déroulent avec le concours d'associations ou de volontaires ; cela va du club lecture au cours de crochet ou de yoga. Peu de professionnels y travaillent. Ceci explique sans doute – notamment pour ce qui est des jeunes – le développement des bibliothèques scolaires, tant dans le public (même si les moyens sont réduits) que dans le privé.

Dans les deux cas, on note la place centrale occupée par la bibliothèque dans l'établissement et le rôle complémentaire qu'elle joue dans les différents apprentissages. Le concours

actif de l'enfant et de toute la communauté éducative est sollicité et celle-ci est fière de sa bibliothèque. Les professionnels sont tous des enseignants qui se sont spécialisés et ils semblent jouir d'une grande liberté pour gérer ces lieux qui, de fait, reflètent non seulement l'identité de l'école et ses missions, mais aussi la personnalité de tous ceux qui les font vivre (enseignants et élèves). D'où une grande variété de style et d'atmosphère dans toutes ces bibliothèques.

Dans les universités, de grandes bibliothèques, bien fournies, dotées d'équipements informatiques conséquents proposent de multiples services en ligne.

Annick GUINERY
Bibliothèque de Choisy-le-Roi
Commission internationale de
l'ABF



Et pourtant elle tourne... la BnU en chantier

L'enjeu de tout établissement public fermé pour travaux est d'assurer la continuité des services, que ce soit par l'établissement lui-même ou par des relais. Telle est la situation de la Bibliothèque nationale et universitaire (BnU) de Strasbourg en travaux depuis l'automne 2010 jusqu'en janvier 2014.



> Projet et travaux

Le bâtiment principal de la BnU de Strasbourg, datant de 1895, est entièrement restructuré. Que faire des 3 millions de documents conservés dans le bâtiment avant sa fermeture ?

L'État a acheté pour la BnU les archives départementales rue Fischart qui abritent 20 kilomètres linéaires de rayonnages ; le bâtiment secondaire de la BnU rue Joffre en abrite 8 kilomètres. Le reste a été réparti entre des magasins de la médiathèque municipale du centre ville et 31 kilomètres dans des hangars loués à l'aéroport de Strasbourg.

> Circulation des documents et espaces de travail

Le prêt à domicile et le prêt entre bibliothèques sont maintenus intégralement.

Expositions et action culturelle

La BnU s'expose... ailleurs. Actuellement, elle est partenaire de la Ville de Strasbourg dans deux expositions : « *Et lettera* » à la Médiathèque Malraux et « L'Europe des esprits » au Musée d'Art moderne et contemporain de Strasbourg.

La BnU garantit la mise à disposition des documents en 24 h. Une navette a été mise en place et transporte plusieurs centaines de documents quotidiennement sur les deux sites ouverts pendant les travaux.

Les documents précieux et antérieurs à 1920 ne peuvent être empruntés. Deux petites salles de travail ont été aménagées à Joffre et à Fischart : 38 places réservées aux chercheurs pour la consultation.

Reste un problème commun à toutes les bibliothèques universitaires : les places de travail ; la question a été anticipée et étudiée avec les partenaires de toute cette opération : l'Université de Strasbourg et le service des médiathèques de la ville et de la communauté urbaine de Strasbourg. Certaines bibliothèques universitaires ont élargi leurs horaires d'ouverture et les médiathèques municipales ont ajouté chaises et tables dans leurs espaces.

> Chantiers parallèles et travail des bibliothécaires

Les 128 personnes travaillant à la BnU participent aux différents chantiers de préparation à la « BnU nouvelle ».

Dans la perspective de faire passer les documents en libre accès de 35 000 à 200 000, un grand chantier de sélection et de cotation des ouvrages destinés au libre accès est en cours : cotes validées issues de la Dewey, équipement des documents. Le bâtiment rénové présentera les documents patrimoniaux dans une partie conservée des magasins historiques et un espace sera consacré à un musée de l'écriture mettant en valeur la richesse des collections anciennes de la bibliothèque, vaste programmation.

Évidemment, la meilleure manière de toucher le public pendant les travaux est la communication virtuelle : le programme de numérisation des ouvrages, débuté dès 1995, se poursuit, les nouvelles acquisitions sont clairement accessibles et le site Internet met en valeur « le trésor du mois » et « l'alsatique du mois ».

Et reste un chantier mais pas des moindres : la préparation à l'accueil du public dans les locaux restructurés.

Fin des opérations en 2014 ? Non, car une 2^e tranche de travaux est prévue pour rénover le site de la rue Joffre !

Janou NEVEUX



Durée des travaux : 2011-2014.
Architecte : Agence Nicolas Michelin et Associés.
Maîtrise d'ouvrage : Rectorat de l'Académie de Strasbourg.
Coût : 61 millions d'euros financés aux deux tiers par l'État + un tiers par la Région Alsace, le Département du Bas-Rhin et la Communauté urbaine de Strasbourg.
www.bnu.fr

Pédagogie universitaire et documentation

Journée d'étude du 41^e congrès de l'ADBU, Vannes, 15 septembre 2011

La massification des effectifs universitaires et la généralisation du numérique imposent aux universités de renouveler les pratiques d'enseignement et d'apprentissage. Alors que les établissements s'engagent dans une réflexion importante sur la pédagogie avec la mise en place de la nouvelle licence¹, l'Association des directeurs de bibliothèques universitaires (ADBU) a souhaité s'interroger sur le rôle des bibliothèques au sein de ces évolutions.

L'enseignement documentaire, tel qu'il est actuellement dispensé dans la plupart des universités, est confronté à un certain nombre de difficultés : disparités du dispositif d'un établissement à un autre et d'une discipline à une autre au sein d'une même université, hausse des demandes de formations à moyens humains et matériels constants, faibles impacts des enseignements traditionnels sur les étudiants. Constatant ces écueils, Pierre-Yves Cachard, coordinateur de la journée d'études et directeur du SCD du Havre, avait convié des bibliothécaires, des enseignants et des chercheurs européens et nord-américains à présenter leurs expériences innovantes afin de nous amener à explorer d'autres modèles, d'autres pratiques et d'autres lieux d'apprentissages.

> Pour une recherche documentaire intégrée

Souvent plus axée sur la connaissance et la maîtrise des outils que sur le processus de recherche, la formation aux ressources documentaires est encore trop éloignée et dissociée des enseignements disciplinaires. Or, la recherche documentaire, compétence de vie réutilisable au-delà du parcours universitaire, participe directement de l'acquisition des savoirs.

À l'Université de la Sorbonne Nouvelle Paris-3, l'unité d'enseignement (UE) « Méthodologie du travail universitaire » à destination des étudiants de première année de licence comprend

1. Arrêté du 1^{er} août 2011 relatif à la licence. Disponible sur Legifrance : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024457754&dateTexte=&categorieLien=id [Consulté le 23/09/2011].



Ouverture de la journée d'étude : Dominique Wolf, Présidente de l'ADBU, Claire Giry (MESR - DGESIP), Pierre-Yves Cachard, vice-président de l'ADBU.

douze séances dont une à la bibliothèque. Elle fait l'objet d'une coopération réussie entre équipes pédagogiques et service commun de la documentation. Hélène Josse, chargée de mission « Évaluation des formations et aide à la réussite » au sein de cet établissement, a montré l'importance de ces échanges en amont des séances, lors de la formation des différents intervenants de l'UE.

Une meilleure intégration de la documentation dans la pédagogie universitaire passe également par un apprentissage des méthodes documentaires dans le cadre de la discipline étudiée. « Au plus proche des cours, au plus proche des étudiants », telle est la ligne de conduite de Brigitte Pasquier, professeur à l'UFR des Sciences de l'Université du Havre. Dans les cours de documentation qu'elle anime, les étudiants sont chargés de sélectionner des références bibliographiques de différents types et supports, en lien avec leur programme disciplinaire. Ils acquièrent

ainsi des compétences documentaires tout en réalisant des bibliographies commentées utiles au déroulement de leurs études. Publiés sur la plateforme pédagogique de l'université et restitués oralement devant les enseignants des disciplines concernées, leurs travaux servent à l'ensemble de la communauté universitaire.

> Éveiller la curiosité plutôt qu'inculquer le jargon bibliothéconomique

Car l'enjeu est bien là : comment susciter l'intérêt des étudiants pour la documentation et les sensibiliser à l'importance de maîtriser les compétences informationnelles pour la réussite de leurs études ?

L'adoption de pédagogies innovantes en est sans aucun doute l'un des moyens les plus efficaces. Favoriser la compréhension et l'autonomie plutôt que la simple rétention lors de l'apprentissage documentaire, procéder



Brigitte Pasquier (UFR des Sciences de l'Université du Havre) ; Susanne Rockenbach (Bibliothèque du Land et Bibliothèque Murhard de Kassel) ; Camille Galap (président de l'Université du Havre, grand témoin de la journée d'étude).

par le questionnement et la résolution de problèmes plutôt que par la démonstration d'exemples présélectionnés ou encore permettre aux étudiants d'intervenir dans les cours et de tester leurs connaissances avant l'évaluation finale... autant de pistes données par Denis Berthiaume (directeur du Centre de soutien à l'enseignement de l'Université de Lausanne²) pour mettre en place un apprentissage actif et stimulant pour les apprenants.

À Kassel, en Allemagne, de telles méthodes sont utilisées avec succès depuis 2007, comme nous l'a expliqué Susanne Rockenbach, responsable de la bibliothèque Murhard et de celle du Land. À un enseignement documentaire traditionnel centré sur l'ensei-

2. www.unil.ch/cse [consulté le 23/09/2011].

gnant (« *teaching library* »), a été substitué un enseignement innovant centré sur l'étudiant (« *learning library* »). Concrètement, dans l'ancien modèle de formation, les bibliothèques faisaient une démonstration sur le catalogue puis demandaient aux étudiants d'effectuer une recherche identique. Dans le nouveau modèle, les étudiants font d'abord des exercices sur les outils de recherche, en autonomie et seuls dans une salle, puis échangent entre eux autour des résultats trouvés, en présence d'un bibliothécaire. Intervenant peu, ce dernier joue alors un rôle de médiateur des interactions.

> De la salle de formation à l'Environnement numérique d'apprentissage

Les échanges entre étudiants, enseignants et bibliothécaires doivent également avoir lieu au sein des environnements numériques d'apprentissage (ENA) mis en place par les établissements d'enseignement supérieur depuis plusieurs années déjà. Il s'agit d'être présent là où sont les étudiants et là où se développe la pédagogie universitaire.

Les bibliothèques québécoises, représentées à la journée d'études par Vicky Gagnon-Mountzouris³ (bibliothécaire à l'École de technologie supérieure de Montréal), ont investi ces nouveaux espaces de formation. Dans cette école, la bibliothèque est intégrée et visible dans la plateforme de gestion de cours Moodle dès la page d'accueil, avec un widget de recherche dans le catalogue de la bibliothèque et des liens vers les cours documentaires mis en ligne. Ces environnements numériques d'apprentissage permettent de former à distance plusieurs centaines d'étudiants au cours d'une même période, tout en utilisant des pédagogies innovantes et en proposant des cours multimédias et interactifs.

3. Vicky Gagnon-Mountzouris participe au blog La Tribune Compétences Informationnelles, espace de réflexion collective initié par un groupe de spécialistes de l'information du Réseau de l'Université du Québec et accessible à l'adresse suivante : <http://tribuneci.wordpress.com> [consulté le 23/09/2011].

> Formateur, modérateur, médiateur : les nouveaux profils de bibliothécaires

Ces changements dans les modalités de diffusion et d'acquisition des savoirs documentaires ne sont pas sans conséquences sur le métier de bibliothécaire.

L'impact des pédagogies innovantes sur les compétences et le profil des bibliothécaires est encore plus visible au sein de ces nouveaux bâtiments construits au service du processus éducatif que sont les *learning centers*. La mise en place du centre d'innovation et d'apprentissage Xplora de l'Université d'Avans, aux Pays-Bas, présentée par Ellen Simons, directrice adjointe, s'est accompagnée d'une mutation profonde du rôle des personnels : modification des fiches de postes, réorganisation des tâches et surtout lancement d'un plan de formation. Le personnel a été formé à l'utilisation des ressources numériques et du Web 2.0 mais aussi et surtout à la pédagogie universitaire. Plus que des connaissances techniques, ce sont une nouvelle vision et une nouvelle culture, axées sur l'étudiant et son processus d'apprentissage, qui leur ont été transmises.

Au terme d'une journée d'études dense et riche en expériences innovantes, il semble indispensable de repenser l'offre de formation documentaire des bibliothèques universitaires et surtout la manière de dispenser cette offre. Les compétences, les modèles, les lieux de formation doivent évoluer pour placer la documentation au cœur de la construction de l'apprentissage et de l'autonomie de l'étudiant. L'appel d'offre « innovations pédagogiques » lancé prochainement par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pourra être l'occasion pour les bibliothèques de mettre en place des projets répondant à ces enjeux.

Marie DÉAGE
Bibliothèque universitaire
d'Évry Val d'Essonne

Bibliothèques et bibliothécaires d'outre-mer

Journée d'étude, Enssib, Villeurbanne, 13 septembre 2011

Trois élèves conservateurs à l'Enssib – Mathilde Vergnaud, Pauline Darleguy et Loïc Ducasse – ont eu l'excellente idée de porter les projecteurs sur les bibliothèques d'outre-mer, si mal connues des métropolitains. Des efforts considérables doivent être entrepris pour que la République mérite d'épeler sa devise sur tout le territoire.

> Le constat de l'IGB

Cette journée d'étude a permis de faire le point sur un réseau encore bien mal connu en France métropolitaine. Si la majorité des intervenants provenait des BU, la lecture publique n'était pas en reste grâce à la présence du directeur de la BM du Port (La Réunion).

Dominique Arot et Georges Perrin (IGB) ont introduit cette journée en parlant de la lecture publique en outre-mer. Leurs habitants n'ont pas les bibliothèques qu'ils méritent. Elles sont inadaptées aux besoins locaux (population jeune, manque de formation professionnelle). Cette « injustice territoriale » (Dominique Arot) s'explique par un ensemble de raisons développées par Georges Perrin. Il a identifié plusieurs problèmes majeurs récurrents malgré la spécificité de chaque territoire. Tout d'abord, les bibliothèques ne sont pas la priorité des élus, parce qu'elles restent souvent peu concernées par les problèmes de société : la lecture est ainsi du domaine de l'école, la lutte contre l'illettrisme du domaine des services sociaux. Il existe des défaillances flagrantes de la part des conseils généraux et des BDP. Les réseaux sont à reconfigurer, ils ne sont pas adaptés à la réalité géographique et n'offrent pas une desserte de proximité. L'offre documentaire est insuffisante et peu renouvelée (sauf à La Réunion) et les nouveaux supports sont généralement absents, alors que la préservation de l'oralité et l'animation culturelle sont peu développées. La formation des bibliothécaires devrait devenir une priorité pour compenser le manque de cadres. Des dispositifs doivent encourager la formation du personnel (bourses, filières universitaires). Les procédés de construction des bibliothèques sont à revoir en fonction des réa-



La BU de l'UPF sur le campus d'Outumaoro - Punaauia, Polynésie française.

lités du terrain (conditions climatiques, maintenance défaillante). Enfin, le maintien de la chaîne du livre locale est une question importante.

> Les différentes collectivités de l'outre-mer

Afin de mieux appréhender le cadre politique et administratif dans lequel travaillent les établissements, une clarification de la situation et du fonctionnement propre à chacune des collectivités dont il allait être question était bien nécessaire. Laurent Tesoka, directeur de l'Idom (Institut de droit d'outre-mer), a donc brossé un portrait des 12 collectivités françaises en outre-mer. En mars 2003, une révision constitutionnelle a mis en place des institutions plus adaptées à la réalité géographique, culturelle et économique de ces régions. L'extrême diversité des collectivités d'outre-mer,

liée à leur histoire, explique ces statuts juridiques hétérogènes.

La Guadeloupe est une région monodépartementale, dotée à la fois d'un conseil régional et d'un conseil général : c'est un département et une région d'outre-mer (Drom). Tous les textes législatifs nationaux y sont applicables mais peuvent faire l'objet de mesures d'adaptation. La situation est semblable en Martinique, en Guyane et à La Réunion, qui sont aussi des Drom.

Le cas de Mayotte est plus complexe. C'était une collectivité d'outre-mer (Com) à statut spécifique, qui a basculé en 2011 dans un statut plus proche de celui des Drom. En 2008, le gouvernement a proposé une départementalisation progressive et adaptée de Mayotte, qui a fait de ce territoire, à la suite d'un vote, un département français le 31 mars 2011.

La Nouvelle-Calédonie a un statut dérogatoire. Elle est une collectivité à statut



Salle de lecture de la bibliothèque de Nouville, Nouvelle-Calédonie.

constitutionnel, composée de trois provinces qui disposent chacune de leur assemblée et d'un exécutif. Elles sont rassemblées en un congrès, qui peut voter des « lois du pays » ayant valeur de loi dans tous les domaines non régaliens. Un gouvernement élu au scrutin proportionnel élit aussi un président. Les accords de Nouméa, adoptés en février 1999 par le Parlement, prévoient des transferts progressifs de compétences de l'État vers la Nouvelle-Calédonie. À partir de 2014, les électeurs seront consultés sur une possible indépendance.

Ancien Territoire d'outre-mer (Tom), la Polynésie française possède un statut sur mesure, elle est dotée d'une assemblée et d'un gouvernement. L'État ne conserve que les compétences régaliennes et d'enseignement. Depuis 2004, l'autonomie a été étendue.

L'identité législative en vigueur dans les Drom est toujours accompagnée d'une adaptation possible. Pour les Com, un régime « à la carte » a été dressé.

Malgré ces évolutions, les rapports à la métropole et à l'État sont parfois conflictuels, souvent marqués par une attitude autonomiste et de défiance. Cela n'empêche pas que les populations fassent confiance aux institutions de l'État lors de difficultés. L'un des enjeux majeurs est le développement d'élites autochtones. En effet, le personnel politique est parfois en situation de corruption et souffre d'un déficit de

formation. Les systèmes claniques ne sont pas toujours absents, or, plus les territoires sont petits, plus les questions de personnes sont importantes.

> Les BU ultramarines : des BU françaises comme les autres ?

Le particularisme supposé des SCD en outre-mer fut ensuite abordé. Les directeurs invités : Isabelle Heutte (Université de la Polynésie Française, UPF), Philippe Besnié (anciennement Université Nouvelle-Calédonie, UNC) et Sylvain Houdebert (Université des Antilles et de la Guyane, UAG), se sont efforcés de présenter leurs bibliothèques dans cette perspective.

Après avoir rappelé le contexte géographique et démographique de la

Polynésie française, Isabelle Heutte a parlé de son université. Créée en 1987, l'UPF devient une entité de plein exercice en 1999, après la scission avec le site de Nouvelle-Calédonie. Pluridisciplinaire, et de taille modeste (2 500 inscrits), l'université ne bénéficie pas d'aide financière en provenance du Territoire. Les résultats en licence sont préoccupants. Bien en dessous de la moyenne métropolitaine, ils ont un impact direct sur la dotation État. Enfin, le contrat de projets État-Polynésie 2008-2013 n'a finalement pas apporté le budget nécessaire à l'extension de la BU, pourtant attendue depuis plusieurs années.

La BU est l'une des deux seules bibliothèques de l'île. Isabelle Heutte la décrit comme « hybride », à la fois BU, bibliothèque de lecture publique et bibliothèque patrimoniale. Pour améliorer son offre de services, la BU a rejoint le réseau Ubib en 2011. Dans son action, la BU est aidée par une certaine facilité à communiquer *via* la presse locale, les particularités fiscales et réglementaires polynésiennes (comme l'absence de marché public pour les acquisitions), même si l'acheminement de livres commandés en métropole est souvent un exercice délicat. En dépit de ces spécificités, Isabelle Heutte affirme clairement la normalité de son établissement et souligne les qualités d'adaptation et d'improvisation de son équipe, pourtant très réduite.

Philippe Besnié a ensuite abordé le contexte néo-calédonien. L'UNC a été créée en 1999. Quatre bibliothèques composent son réseau : les BU de



Bureau de prêt/retour à la bibliothèque de Nouville, Nouvelle-Calédonie.

Nouvelle et de Magenta, la médiathèque de l'IUFM et la Bibliothèque numérique transversale. Comme pour la Polynésie, les étudiants en premier cycle forment la grande partie du public et connaissent des taux d'échec comparables. Les collections sont récentes et majoritairement en libre accès, alors que les ressources numériques s'accroissent.

Les projets de l'établissement sont variés : augmentation de l'amplitude horaire à Nouville, mutualisation des ressources documentaires dans le cadre du Pres « Pays », et desserte de nouveaux usagers avec l'installation de la Faculté des métiers sur Nouville (Cned, Cnam). Dans le long terme, les perspectives d'évolution reposent sur la mise en œuvre des schémas directeurs numérique et immobilier, avec après 2015 la construction d'un *learning-centre* de 6 000 m².

Sylvain Houdebert a terminé avec la présentation du SCD UAG. À cheval sur trois territoires (Guadeloupe, Martinique et Guyane), le réseau compte 11 bibliothèques. Cet édifice institutionnel est marqué par le tropisme du chiffre 3 (rectorats, conseil général, conseil régional, CHU, Direction des affaires culturelles, et IUFM). Ce paysage institutionnel qui semble complexe au prime abord n'empêche pas les réalisations concrètes comme la convention entre l'UAG et les trois CHU pour le co-financement de la documentation biomédicale, qui permet aux praticiens hospitaliers de bénéficier d'une bibliothèque numérique de qualité. La gestion d'équipes éloignées est complexe, mais l'organigramme a su s'adapter : il intègre la transversalité, implique la mobilité des chefs de projets et l'organisation régulière de regroupements et de séminaires comme dans le domaine des acquisitions. Les distances obligent – ou encouragent – à proposer une offre numérique très développée (bouquets de revues et plus de 20 000 livres électroniques). Les chercheurs sont désormais épaulés par la bibliothèque qui s'investit dans l'édition électronique pour les aider à valoriser et à diffuser leurs publications avec la création de deux revues en *open access*. Le SCD UAG s'inscrit dans une



Usagers polynésiens.

dynamique impulsée par la construction de bibliothèques (3 inaugurations entre 2011 et 2013).

Ces présentations de SCD ultramarins ont eu le mérite de s'éloigner des « clichés habituels sur l'Outre-mer » (Sylvain Houdebert) : ces établissements disposent d'un environnement technologique moderne, de collections aux standards hexagonaux, mettent en œuvre des projets concrets d'aide à l'enseignement et à la recherche et sont souvent engagés dans une dynamique de modernisation avec de nouvelles constructions.

> Formation et recrutement : pouvoir central et collectivités d'outre-mer.

La table ronde sur la formation rassemblait Michel Ethève (directeur de la BM du Port), Laurent Tesoka et Christophe Catanèse (directeur de la formation à l'Enssib).

M. Ethève a brossé un tableau de la formation aux métiers de bibliothécaire à La Réunion : s'il existe une formation CNFPT pour ceux qui sont déjà agents, l'ABF n'a plus reconduit depuis trois ans la formation d'auxiliaires de bibliothèque. Pour ce qui est de la formation initiale, elle n'existe pas sur place. Les concours territoriaux sont organisés localement, mais peu de postes sont ouverts. Pour les concours de conser-

vateur, l'écrit est organisé localement, mais les oraux se déroulent à Paris, ce qui a un effet dissuasif sur les candidats locaux.

Concernant le personnel, les titulaires sont minoritaires, la majorité étant constituée de contractuels de droit privé, et parmi les titulaires, la catégorie C représente près de 75 % du personnel. Les conditions financières pour les titulaires sont intéressantes sur les îles. La situation est inégalitaire pour les postes de cadres, pour lesquels les habitants de l'île ne peuvent pas se former aisément ni passer les concours. Le directeur du SCD de Nouméa a cependant rappelé qu'il lui avait été possible de former des Calédoniens à des postes de cadres grâce au programme « Cadre Avenir », par lequel l'État octroie une bourse aux personnes ayant déjà exercé une activité professionnelle pour leur permettre de reprendre des études en métropole. Un diplôme universitaire « Métiers du livre » a été mis en place en Nouvelle-Calédonie, qui n'est toutefois pas reconnu en métropole.

Christophe Catanèse a appuyé par des chiffres ce constat d'inégalité. Il a rappelé que pour les concours de catégorie A, où il n'y a bien souvent qu'un seul admissible, le nombre d'admis de l'outre-mer est quasiment nul.

La formation continue est une bonne solution pour le personnel sur place. Les



La bibliothèque numérique Manioc.

organismes de formation doivent donc étendre leur offre de service et prendre en compte la spécificité de l'Outre-mer. Les BU et BM manquent cruellement de formateurs professionnels. Les budgets ne suivent pas toujours (en Polynésie, une formation de 3 jours en direction de l'ensemble du personnel coûte 4 000 € au SCD). Cette formation de proximité est d'autant plus importante que le fait de passer des concours pour aller travailler en France n'est souvent pas une bonne solution pour les habitants de l'Outre-mer (perte de salaire, risque de déracinement).

Dominique Arot a rappelé que l'égalité n'existait pas dans les faits au niveau de l'emploi. Les structures permettant la formation sont lointaines et les conditions de formation sont meilleures dans la métropole. Si l'on veut des cadres locaux pour les bibliothèques, il faudra des moyens dérogatoires. Toutes les solutions améliorant la proximité des structures doivent être examinées (développement de didacticiels à distance pour la formation, envoi de jurys sur place).

> Les SCD ultramarins porteurs d'une coopération régionale spécifique ?

La dernière séquence portait sur la coopération. Elle a été ouverte par Aline

Girard (Département de la coopération à la BnF). Depuis 1994, la BnF a ajouté la coopération à ses missions historiques. Celle-ci se manifeste dans deux domaines : le signalement du patrimoine et la coopération numérique. Elle travaille de façon efficace avec le SCD UAG, qui est le premier pôle associé ultramarin. Il s'agissait pour la BnF de mener des actions similaires à celles entreprises dans les régions métropolitaines : rétro-conversion, recensement de fonds, coopération numérique (symbolisée par la bibliothèque numérique Manioc¹), opérée par le SCD UAG. Il existe ainsi une interopérabilité Manioc-Gallica. D'autres projets sont en cours comme la Banque numérique du patrimoine martiniquais. L'action de la BnF est encore au stade de la réflexion pour les autres espaces ultramarins comme pour La Réunion et l'Océan Indien où la coopération existe déjà dans certains domaines (le dépôt légal).

Sylvain Houdebert a rappelé qu'en 2005, les chercheurs caribéens étaient pénalisés par un accès difficile aux documents patrimoniaux et le manque de visibilité de leurs travaux comme de leurs problématiques de recherche. Ils soulignaient ainsi l'impérieux besoin d'un regard endogène sur les Caraïbes. Le projet Manioc est né de ce contexte. Diffusant et préservant le patrimoine régional, il a permis aux bibliothécaires des différents territoires de travailler ensemble autour d'un projet concret. En effet, même si Manioc est opéré par l'UAG, elle vit grâce à ses partenaires. Le projet s'est récemment ouvert à de nouveaux partenariats (Fondation Clément, Fédération des opérateurs miniers de Guyane), et aimerait développer des liens avec les bibliothèques hexagonales ayant des fonds caribéens ou amazoniens. Sylvain Houdebert a ainsi profité de l'occasion pour lancer un appel à partenariat aux bibliothèques municipales et universitaires métropolitaines concernées,

La coopération au SCD UAG n'est cependant pas limitée à sa coopéra-

1. Cf. Marie-Josée Rich, « Le devenir des bibliothèques dans le cadre du développement durable », *Bibliothèque(s)*, n° 46, oct. 2009, pp. 70-71.

tion avec la BnF. Au sein de la « grande Caraïbe », en dépit du multilinguisme, les bibliothécaires se connaissent bien : ils organisent un congrès annuel depuis 1969. Via l'ONG Bibliothèque sans frontières, le SCD s'est investi dans la formation professionnelle des bibliothécaires haïtiens et a œuvré à la mise en place d'une bibliothèque numérique à l'Université d'État d'Haïti. La francophonie n'est pas laissée de côté, puisque le SCD a accueilli le congrès de l'AIFBD en août 2011. Michel Ethève a complété ces propos en détaillant l'action dans le domaine de la lecture publique de la BM du Port en direction des villes jumelées comme Tamatave (Madagascar), qui bénéficient de dons de livres.

> Un rendez-vous enrichissant et à pérenniser ?

Il revenait à Dominique Arot et Georges Perrin de conclure. Ils ont rappelé qu'il ne suffisait pas d'adapter des modèles métropolitains à ces territoires. Alors que la bibliothèque tient à garder ses distances avec l'école et avec l'Église en métropole, ces deux dernières sont des acteurs essentiels de la lecture en outre-mer. Regrettant l'absence du CNFPT à cette journée, ils ont souligné le besoin d'une formation spécifique pour l'outre-mer, fondée sur les besoins des bibliothécaires locaux, afin de les mettre à égalité avec la métropole, en particulier pour les concours. La coopération doit être encouragée entre autres avec le ministère de la Coopération. Enfin, ils ont estimé qu'une telle journée était « utile », instructive, et qu'elle se devait d'être pérennisée afin d'exposer les problématiques de ces territoires, non pas seulement entre ultramarins, mais au bénéfice de toute la profession.

Benjamin CARACO
Audry BETTANT

Elèves conservateurs, Enssib
Promotion DCB20 (2011-2012)



Les jeux vidéo en bibliothèques

Nos médiathèques se donnent aujourd'hui comme un lieu de loisir aussi bien que de culture. Et c'est tout naturellement que certains établissements ont accueilli des jeux vidéo parmi leurs collections. Néanmoins, peu de bibliothèques ont osé franchir le pas. Petit bilan de la situation en France, par deux étudiantes tutorées à la BDP de Gironde.

> Pourquoi avoir des jeux vidéo en bibliothèque ?

Pour attirer les adolescents bien sûr ! Ne nous voilons pas la face, en proposant des jeux vidéo, on espère toujours attirer un nouveau public et inviter les adolescents à oser franchir la porte de nos établissements. Mais il n'y a pas qu'eux, l'idée est aussi de fidéliser les usagers déjà présents. De nos jours, les jeux vidéo touchent tout le monde, et notamment toutes les tranches d'âges, des plus jeunes aux plus âgés. Mais restons sérieux ! Proposer des jeux vidéo en bibliothèque va bien au-delà de cela. Les jeux vidéo sont des produits culturels et des médias aussi légitimes que le livre en bibliothèque. Si leur but premier est principalement de divertir, ils sont aussi le reflet d'une culture populaire, et les bibliothèques ont la vocation de soutenir et diffuser toutes les formes de culture¹. Or, parmi les jeux, on peut aussi bien trouver des jeux de pur divertissement comme *Call Of Duty*, pour citer l'un des plus connus, que des jeux un peu plus « pédagogiques » comme le *Programme d'Entraînement Cérébral du Dr Kawashima*.

Les jeux vidéo sont par ailleurs un loisir assez coûteux pour un particulier. Et n'oublions pas que nos établissements ont pour but de démocratiser l'accès à tous les produits culturels, donc pourquoi oublier les jeux vidéo ?

Enfin, ceux qui déclarent que les jeux vidéo sont un loisir individuel et qu'ils n'attireront aucun public, du moins sur place, n'ont jamais franchi les portes de la médiathèque de Gradignan (33).

1. Voir « Petit guide pratique sur les jeux vidéo en bibliothèque ». Article en ligne : www.calameo.com/read/0007799886590afca2908.

Rendez donc visite à l'espace multi-média et vous verrez qu'en dehors des heures de cours cette salle est pleine d'adolescents jouant à *Call Of Duty* sur ordinateur et en réseau. Cet engouement pour un jeu vidéo a même rapproché ces jeunes qui ne se connaissaient pas en dehors de la médiathèque. Alors peut-on encore dire que les jeux vidéo impliquent l'isolement ?

> Quelles sont les difficultés ?

Même si, dans certains établissements, le succès est au rendez-vous, beaucoup d'autres sont encore en retard. Cette mouvance est certes récente et quelques obstacles « rebutent » toujours certains professionnels.

Commençons par l'acquisition des droits : comme pour le DVD, la négociation doit se faire avec les titulaires des droits mais le statut juridique du jeu vidéo étant assez flou, la procédure s'avère complexe. Une difficulté en particulier est liée au prêt, ce qui explique que la majorité des établissements proposent avant tout la consultation sur place. Afin de pallier ce problème, des professionnels ont décidé de passer outre la question de l'emprunt ; mais ceci n'est pas la solution idéale. La méconnaissance en matière de droit et le manque flagrant de fournisseurs ne sont pas non plus une aide pour les médiathèques.

Ensuite, il faut affronter les réticences du personnel lui-même. Bien des professionnels sont encore nombreux à penser que les jeux vidéo n'ont pas leur place dans une bibliothèque, et ne conçoivent pas qu'il soit légitime d'étendre leurs missions jusqu'à proposer cette forme de culture... Certes, ils endossent la responsabilité des



acquisitions, mais ils ne doivent pas laisser leur goût – ou dédain – personnel influencer leur choix.

Enfin, il nous faut parler du budget et du matériel pour la consultation sur place. Tout d'abord, les autres supports – plus reconnus par les professionnels – passent en priorité. De plus, les budgets étant alloués par les élus, ceux-ci ont un droit de regard sur ce que les bibliothèques en font ; il arrive souvent que, par manque d'information concernant les jeux vidéo, les élus refusent leur achat par les bibliothécaires. Pour finir, le matériel – ordinateur, console... – est onéreux. Hélas les acquéreurs n'ont pas toujours les moyens ou le « feu vert » de la hiérarchie pour tenter l'expérience.

> Quelle est la situation actuelle en France ?

La présence de jeux vidéo n'est pas une spécificité des grands établissements. On peut aussi bien en trouver dans les petites bibliothèques, comme celle du Haillan (33), 600 m² pour 9 000 habi-



Exposition sur les jeux vidéo à la bibliothèque de Queensland, Australie.

tants et 28 000 documents) que dans les grandes, comme celle de Cergy (95), environ 1 300 m² pour 58 000 habitants et 150 000 documents².

Toutes ces bibliothèques ont privilégié la consultation sur place pour une durée limitée pendant les horaires d'ouverture. Cet accès est réservé à leurs usagers inscrits. Parmi les bibliothèques interrogées, une seule – celle du Haillan – propose le prêt de jeux vidéo, et cela fonctionne bien puisque les jeux sont empruntés par un public assez divers (enfants, adolescents, femmes...). On ne peut emprunter qu'un seul CD-Rom par carte de lecteur et pour une durée de quinze jours. Les droits de prêts sont négociés par le fournisseur. Trois noms reviennent souvent : Colaco, RDM et Circle.

2. Pour ces données, nous nous sommes appuyées sur une étude réalisée en 2011 dans le cadre d'un projet tuteuré en partenariat avec l'ABF, groupe Bibliothèques hybrides. Pour ce faire, nous avons mis un questionnaire en ligne sur des listes de diffusion (celle de l'ADBDF par exemple). Ensuite, nous avons sélectionné une quinzaine de médiathèques afin de réaliser un questionnaire plus approfondi. Quatre nous ont répondu : la médiathèque du Haillan, la médiathèque de Cergy, la BDP du Lot et la médiathèque de Montgeron.

Il est également possible de mettre sur pied des animations pour permettre un autre mode d'accès aux jeux. Actuellement, l'organisation de tournois est ce qui revient le plus souvent (avec diverses fréquences, trimestrielle à hebdomadaire). Aucune des bibliothèques contactées ne dispose d'un budget spécifique aux animations jeux vidéo. Les achats onéreux comme les consoles ou les jeux ayant déjà été effectués, l'animation en elle-même n'est pas coûteuse.

Même si l'offre de jeux, on le voit, n'est pas simple, c'est une offre incontournable dans nos médiathèques et qui entre dans nos missions sociales et culturelles. Ils nous permettraient de

proposer une offre variée (puisque un jeu peut être à la fois interactif et éducatif) qui peut aider à attirer un public nouveau absent jusque-là et à fidéliser les usagers déjà présent. De plus, des choses intéressantes se font déjà comme des tournois ou des animations autour de la Wii, et c'est un succès³. Alors qu'attendent nos amis bibliothécaires pour se lancer dans cette nouvelle aventure ?

Marina BÉREAU
Marion LANGE



Quand la biblioblogosphère s'en mêle...

3. Voir par exemple les animations proposées par le réseau des médiathèques de Montpellier Agglomération <http://mediatheque.montpellier-agglo.com/agenda/jeux/jeux-video-et-jeux-de-societe-110761.khtml?RH=1288353937915>.

Un site :

<http://www.jvbib.com>
A lire : Céline Meneghin : *Des jeux video à la bibliothèque, mémoire d'étude, diplôme de conservateur des bibliothèques*, Enssib, 2009, disponible en ligne : <http://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/document-2102>

LES BIBLIOTHÈQUES EXPOSENT

Cette rubrique signale régulièrement les expositions proposées en bibliothèques, prochaines et en cours, sur tous sujets et tous types de documents. Merci d'envoyer vos informations 3 mois au moins avant leur inauguration à Nicole Picot : npicot@abf.asso.fr N'oubliez pas non plus d'envoyer vos catalogues et publications associées à ces expositions à la rédaction pour notre rubrique « Les bibliothèques éditent » dans « Notes de lecture ».



03 : Vichy, Méd. Valery-Larbaud, « Exposition photographique de Joël Juge » (01/10-29/10) ; « Le Reggae, année anniversaire de la mort de Bob Marley, 1945-1981 » (05/11-03/12). – **06** : Nice, Bibliothèque Louis-Nucéra, « La forêt musicale, quand la musique descend de l'arbre » (19/09-30/10). – **10** : Troyes, Méd., « Tac tic mécanique, exposition de l'illustratrice Clémence Pollet » (11/10-31/12). – **13** : Aix-en-Provence, Cité du livre, « L'imprimerie nationale, histoire de caractères » (13/10-12/11). – **18** : Bourges, Méd., « Jean Louis Boncœur, une mémoire vive du Berry, 1911-1997 » (17/09-10/11) ; Bibliothèque des Quatre-Piliers, « conteurs et poètes patoisants »

(17/09-10/11). – **21** : Dijon, Bibliothèque centre-ville, « Des histoires plein les tiroirs » (30/09-29/10) ; « Les 7/7 du collectif 7, photographies » (07/10-07/11). – **26** : Valence, Méd., « Images du passé/images d'aujourd'hui. Un siècle d'évolution valentinoise » (11/10-12/11). – **33** : Bordeaux, Mériadeck, « We have been around, Photographies du carnet de route de Thibaut Sauvoy et Maël Normand lors de leur voyage à travers l'Europe à la recherche des musiques alternatives » (01/11-31/12) ; « 80 ans de la République espagnole » (04/11-24/11) ; « Astralala » (04/11-03/12). – **30** : Nîmes, Bib. du Carré d'art, « Quand les images s'animent » (08/10-05/11). – **31** : Toulouse, BM, « Explorer le monde : les sociétés de géographie, 1880-1960 » (13/09-10/12) ; « Corps et corp(us) » (14/10-29/01/2012) ; Bibliothèque des Minimes, « Les coulisses du cinéma d'animation » (18/10-12/11). – **34** : Montpellier, Méd. Émile-Zola, « Frédéric-Jacques Temple, poète » (20/10-15/01/2012) ; Méd. William-Shakespeare, « La Bulgarie, photographies de Roumyana Costadino » (04/10-19/11) ; Méd. Victor-Hugo, « Ambiance 4. Sur les rives du fleuve Niger, photographies de Laurence Philippon » (26/11-03/01/2012). – **35** : Rennes, Méd. les Champs libres, « Images d'Alice : au pays des merveilles » (25/10-11/03/2012) ; « Zulma Carraud, 1776-1889 » (15/10-26/11). – **38** : Grenoble, Bib. Kateb-Yacine, « Le jardin de Cézanne et la vie silencieuse, photographies de Michel Gasarian » (23/09-29/10) ; BM, « Regards sur les Alpes, 100 livres d'exception, 1515-1908 » (15/09-10/12). – **39** : Dôle, Méd., « Dessains intimes de la collection cachée de M... » (21/09-06/11). – **41** : Blois, Bibliothèque Abbé-Grégoire, « Carnets d'Orient de Jacques Fernandez » (13/10-28/11) ; « Rêves d'Orient. Explorations, expéditions, missions du 16^e au 19^e s. » (30/09-26/11). – **42** : Saint-Étienne, Méd. de Tarentaise, « Saint-Étienne berceau du rail » (04/10-26/11). – **44** : Nantes, Méd. Jacques Demy, « Rock et littérature » (18/11-25/02/2012) ; Méd. Flora Guépin, « De villes en villes, une Europe buissonnière » (12/10-12/11). – **45** : Orléans, Méd., « Miroirs du monde, atlas et livres de voyages, 16^e-18^e s. » (17/09-03/12) ; Méd. Maurice-Genevoix, « Théâtre du monde » (17/09-26/11). – **51** : Châlons-en-Champagne, Méd. Pompidou, « Histoire naturelle »

(03/11-14/01/2012) ; « Voyage au pays de la Hulotte » (03/11-14/01/2012) ; Reims, Bibliothèque Carnegie, « Les manuscrits de la cathédrale, trésors gothiques de la bibliothèque du Chapitre » (01/10-03/12) ; Méd. Jean-Falala, « De l'illustré à l'animé » (01-29/10) ; Vitry-le-François, BM, « Champagne » (18/10-23/12). – **57** : Metz, Méd. de Pontiffroy, « Vincent Gagliardi. Les incertitudes du paysage » (15/09-15/12) ; Méd. du Sablon, « Nos lectrices ont du talent » (01/12-31/01/2012). – **58** : Nevers, Méd. Jean-Jaurès « Du rêve à la couleur, Virginie Rapiat » (01/10-24/12) ; « Femmes de plume en Nivernais » 01/10-24/12). – **59** : Lille, Méd., « Octobre en séries » (01-31/10). – **60** : Chantilly, Bib. du Château, « Conquis et conquérants, altérité et assimilation en Europe et en Méditerranée de l'Antiquité au 19^e s. » (14/09-19/12). – **61** : Divonne-les-Bains, Méd., « Si doux, mon doudou » (06-23/12). – **62** : Calais, Méd., « Fête du cinéma d'animation » (01-31/10). – **63** : Clermont-Ferrand, BU, « Céramiques vivantes. Regards croisés du plasticien Jean-Michel Barathon-Codale et du biologiste Philippe Bouchard » (03/10-25/11). – **64** : Pau, Méd., « Eau vive/eau captive. Pyrénées. Photographies de Jean-Christophe Poumeyrol » (17/09-30/11). – **67** : Strasbourg, Méd. Centre-Ville, « Les yeux au bout des doigts. Écrire la ville avec des sons » (01/10-12/11) ; Méd. Ouest, Lingolsheim, « Apprendre à lire et à écrire autrefois » (06/10-10/12) ; Méd. André-Malraux, « Que fait la police ? » (06/10-17/12) ; « Et lettera, writing pictures, drawings words. Écrire l'image, dessiner le mot » (08/10-17/12). – **70** : Gray, BM, « L'homme : je, tu, il, nous, eux... » (16/11-31/01/2012). – **75** : Paris, Bib. des sciences et de l'industrie, « La supraconductivité, 1911-2011, cent ans de découvertes » (21/09-13/11) ; Bibliothèque Forney, « Gaz à tous les étages, la naissance du confort moderne » (19/09-28/01/2012) ; BnF, François-Mitterrand, « Boris Vian » (18/10-15/01/2012) C ; « Vogue » (18/09-13/11) ; « Terre humaine en Photographies » (04/10-20/11). – **77** : Meaux, Méd., « Terra artistica » (15/11-10/12) ; Méd. Chenonceau, « Les machines extraordinaires de Jules Verne » (15/11-11/12) ; Méd. Luxembourg, « Balzac imprimeur et médiateur du livre » (15/10-10/11). – **80** : Amiens, Bibliothèque Louis-Aragon, « Claude Garamond, 1510-1561, créateur typographe : de la Renaissance au Revival » (23/08-26/11). – **81** : Albi, Méd., « Carlos Gardel et le tango universel » (26/10-06/11). – **86** : Poitiers, Méd. François-Mitterrand, « Aux origines du cinéma de genre et du fanzine de cinéma » (04/10-26/11). – **87** : Limoges, BFM, « Les 100 ans de l'Union » (17/09-05/11). – **92** : Issy-les-Moulineaux, Méd., « Michel Bohbot. Dialogue avec l'art » (22/09-27/11) C. – **93** : Bobigny, BM, « Le monde de l'école » (18/10-31/12).

* : itinérante ; C : catalogue ; P : publication.



Histoire de livres, livres d'histoire



Alban Cerisier, *Gallimard un éditeur à l'œuvre*, Gallimard, coll. « Découvertes », 2011, 176 p., ill. 12,5 x 17,8 cm, ISBN 978-2-07-044169-3

Chartiste, spécialiste de l'édition française de l'après-guerre, Alban Cerisier est depuis 1995 chargé de la conservation et de la mise en valeur des fonds patrimoniaux et du dévelop-

pement numérique du groupe Gallimard. C'est donc en gardien du temple qu'il arpente, depuis plus de 15 ans, le territoire physique et mémoriel du 5 de la rue Sébastien Bottin. Après des ouvrages sur l'histoire de la NRF, des ouvrages pour la jeunesse, du Mercure de France, etc., ce n° 569 de la collection « Découvertes », livre en cette année du centenaire – autrement célébrée par la grande exposition de la BnF (et son catalogue) – un remarquable travail de synthèse. Car il n'est pas si simple de raconter ce qui est à la fois le projet et le destin d'un homme, Gaston Gallimard, une saga familiale, l'aventure intellectuelle de tout un siècle devenue celle de tout un pays, l'ensemble reconduisant un perpétuel défi commercial. Cette histoire revêt aujourd'hui un caractère exemplaire ; qu'on en juge : « *Toute la question est de savoir si une entreprise commerciale peut vivre en n'éditant que des ouvrages excellents de forme et de fond...* » écrivait, en 1910, Claudel à Gide, poursuivant par ce constat : « *Le commerce des livres me paraît aujourd'hui dans un état barbare et inorganique.* » À cet état des lieux réaliste et sans complaisance, Gide répondait : « *J'attends de cette entreprise un extraordinaire assainissement de la littérature.* » Définir si clairement au départ la triple équation, économique, intellectuelle et morale, n'en facilitait pas la résolution pour autant, et les tenants de la raison dans l'histoire reconnaîtront dans la partie jouée par Gaston Gallimard celle de l'homme providentiel par qui elle doit coûte que coûte passer pour s'accomplir. Le sacrifice de Gide, consentant, aura été ce prix.

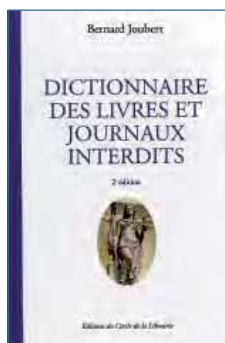
Sans entrer dans les détails, cette épopée peut se résumer en : une idée, la constitution d'un fonds de textes d'exception étayée commercialement par des initiatives mercenaires ; une attitude – exigence, ouverture, indépendance esthétique et politique ; lesquelles ne seraient rien sans l'habileté, la diplomatie, la ténacité, faites de passion et de réalisme d'un Gaston Gallimard qui a su, entre autres et pêle-mêle, conserver en innovant, traverser

les déchirements esthétiques – s'attacher parmi les Surréalistes les insulteurs et leurs insultés, Sartre et Camus... – plier sans rompre face à l'occupant, résister à Hachette, négocier les révolutions technologiques, les mutations sociales, entraîner dans cette odyssee sa descendance sur trois générations et organiser la transmission familiale. Et bien sûr, chaque fois trouver l'homme de la situation, tant pour ce qui est de la veille intellectuelle sur un siècle de création et de débat intellectuel – de Rivière à Paulhan, Queneau, Parain, Lambrichs, Sollers... – que pour ce qui concerne la stratégie éditoriale, l'invention ou l'accueil de nouvelles collections – Malraux, Schiffrin, Marchand... – et économique – ne pas oublier Schlumberger et ses successeurs à ces postes cruciaux quoique peu visibles. Enfin, d'un Gallimard l'autre, puiser dans le vivier fils et filles, neveux, cousins, époux, épouses, amis et connaissances, talents. C'est ainsi qu'Alban Cerisier ne tarde pas à donner à la Maison sa capitale, répondant à celle dont Michel Deguy avait jadis affublé son Comité.

Car il est fascinant de voir, au fil des pages, se dessiner la continuité d'une aventure qui pouvait exploser à tout moment, croiser tant de personnalités étonnantes que tout aurait dû opposer en pleine lumière ou dans la pénombre, tant prisée des acteurs essentiels de la Maison. Et, puisque l'on devine une affection particulière de Cerisier pour Malraux, nous avouons une tendresse particulière pour la si sage Dominique Aury en qui se concentrent les tensions secrètes de la rue Sébastien Bottin : l'auteur tout à la fois de *L'Anthologie de la poésie religieuse française*, de *Lecture pour tous* et d'*Histoire d'O*, l'audacieuse lectrice du *Festin nu* de Burroughs (« *c'est de tout premier ordre* »)... Ce jugement est tiré des quelques fiches de lecture publiées en annexe, après une sélection passionnante des portraits de Gaston Gallimard, d'échanges épistolaires avec ses auteurs, et de listes éloquentes (*long sellers*, prix, liste des membres du comité de lecture) : quelques pages à peine qui laissent imaginer la richesse d'une mine dont l'exploitation commence à peine.

Après avoir pris – grâce, entre autres, à ce petit livre – l'exacte mesure de ce qui a été édifié, des objectifs qui représentent, très au-delà de Gallimard qui n'en est qu'une figure de proue, de véritables enjeux de civilisation, on comprendra mieux ce qui est risqué aujourd'hui dans la dernière bataille à livrer, après toutes les autres dont la Maison se sera tirée avec panache, la bataille du numérique.

Philippe LEVREAUD



Bernard Joubert, *Dictionnaire des livres et journaux interdits*, 2^e éd., Éd. du Cercle de la librairie, 2011, 1282 p., ill. nb, 16 x 24,7 cm, ISBN 978-2-7654-1005-8

Quatre ans à peine après sa première publication, « le Joubert »¹ renaît sous une

1. Cf. *Bibliothèque(s)*, « Censure », n° 41/42, déc. 2008 : Philippe Levraud, « Au nom de la loi... de la jeunesse et de la liberté », p. 41 ; « Reviens Pauvert, ils sont devenus pleutres », entretien avec Bernard Joubert, pp. 38-40.

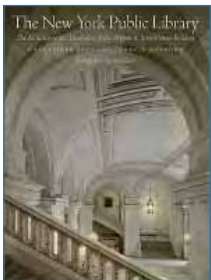
livrée bleue. Et, luxe suprême pour un ouvrage de ces dimensions, dans une édition « revue et actualisée » : de nouvelles entrées, des pseudonymes élucidés, des données chiffrées supplémentaires, l'ajout d'une bonne centaine de couvertures reproduites, le tout dans dispersé dans l'ensemble du volume : comme on dit Outre-Rhin, « le diable se niche dans les détails ». Car un œil paresseux que seules arrêteraient les images ne comprendrait rien à l'histoire : il faut plonger dans le texte, et longuement, pour saisir les nuances et les incohérences de la censure, ses glissements, ses errements, ses obsessions, ses aveuglements. Enfin, l'assouplissement des conditions d'accès

aux archives administratives a permis de compléter les notices de nombreux avis postérieurs à 1980. De l'important travail d'actualisation accompli, ressortent quelques faits significatifs. Tandis que l'on enregistre un relatif désintérêt – après avoir constaté le peu de signalements de la part des particuliers sur le site Internet de la Commission, ce sont ses membres qui la désertent en 2009, lui interdisant de siéger, puis le dépôt légal qui est allégué au ministère de l'Intérieur –, c'est par le

biais d'une directive européenne du 17 mai 2011 que la censure revient sans bruit avec un remodelage de la loi de 1949, élargissant d'un coup son champ d'action. La liste des « incitations à... » prohibées s'allonge en s'étendant aux « discriminations » de toutes sortes. La lutte contre la censure est encore promise à un brillant avenir.

Pierre DANA

Les bibliothèques dans le monde



Henry Hope Reed et Francis Morrone, *The New York Public Library. The architecture and Decoration of the Stephen A. Schwarzman Building*, photos Anne Day, Norton & Co., 320 p., ill. quadri, 23,5 x 31,2 cm, rel., ISBN 978-0-393-07810-7

À New York, la seule ville au monde où l'on va « lire au milieu des lions », Lady Astor

et Lord Lenox ont recouvré leur fierté des premiers jours. Encadrant l'entrée de la New York Public Library qui, après trois ans de travaux, étale depuis le 23 mai au long de la 5^e avenue, entre les 40^e et 42^e rues, sa blanche façade d'une horizontalité provocatrice, les deux lions sont également connus sous le nom moins familier de Patience et Force d'âme. C'est le maire La Guardia qui, au cœur de la Grande Dépression, les avait ainsi chargés d'incarner les vertus morales dont devraient s'inspirer les Américains en ces temps difficiles. Ce n'est donc pas sans ironie que l'Histoire, qui en 2011 repasse son pot de mélasse, suggère qu'en restaurant le bâtiment l'on n'oublie pas de réarmer l'allégorie augustiniennne.

Le présent ouvrage, qui fait dignement écho à la somptuosité du bâtiment réhabilité, est en fait la réédition, pour cause de centenaire, du travail du grand historien Henry Hope Reed paru en 1986, remis à jour par son disciple Francis Morrone¹. Contempteur militant du modernisme en architecture, Reed, qui avait étudié à l'École du Louvre et voyagé en Italie, était un avocat du New York néo-classique ; il n'est pas surprenant que le bâtiment inspiré des exemples romains et parisiens ait été un de ses chevaux de bataille contre « l'anorexie moderniste »². Ainsi qu'il l'affirme dès les premières lignes de son introduction, New York est tout simplement inséparable de sa bibliothèque.

Une vaste introduction consacrée à la commande, la conception et à la construction du bâtiment (sur l'emplacement d'un ancien réservoir) allonge son passé d'une bonne cinquantaine d'années. Décrivant leur projet, Carrère et Hastings, les heureux élus, enveloppent d'une phrase « le style de la

Renaissance », « les principes classiques » et le « caractère moderne » qu'il devra revêtir : on ne saurait mieux résumer l'éclectisme architectural. Mais il est clair dès l'origine que ce sanctuaire sera un véritable palais populaire (*people's palace*). Suit alors une minutieuse description des lieux : l'approche et la terrasse, la façade, le portique, le hall Astor, puis les différentes salles baptisées des noms de leurs mécènes, les escaliers, en une visite guidée étage par étage. Les ornements, le mobilier, panneaux de bois, frises, programme iconographique, peintures et sculptures, matériaux, sont rapportés à leurs sources d'inspiration : si la porte du Gottesman Exhibition Hall fait certes penser à celles de la Marble House de Newport ou du Duke Mansion voisins, et qu'au-delà de cela note Reed, la plupart des huisseries métalliques tirent leur fraîcheur de leurs modèles français du château de Maisons (Mansart) qui s'ouvrent aujourd'hui au Louvre sur la galerie d'Apollon, tel autre encadrement retranscrit, lui, son homologue du Palazzo Mattei à Rome. Ainsi, rampes et grilles, planchers et plafonds, lampes, lustres et lanternes – leurs mascarons, chérubins, nymphes et satyres, têtes de chiens, oiseaux et chèvrepieds, grotesques, chapiteaux, frises, écussons... – sont-ils scrutés d'un œil d'aigle, discutés et passés au crible d'un commentaire sagace autant qu'érudit. Pas une poignée de porte n'échappe à la vigilance du critique d'art qui ne manque jamais de signaler les talents des architectes pour le traitement du bronze, le choix des matériaux, de se livrer à l'exégèse des marbres dont il débrouille l'écheveau compliqué des noms et origines. La visite des salles de lecture (rénovées elles aussi), où les ordinateurs ont pris place, où la wi-fi désormais installée (au troisième étage) fait bon ménage avec les citations de Milton. On salue la performance de la Rose Main Reading Room, au volume inaltéré : « C'est la grande contribution américaine à la galaxie des immenses plafonds plats. Et ce n'est qu'une partie des merveilles architecturales de ce pays. » Or, le discours scientifique, aussi passionné soit-il – il l'est –, trouve en l'image un précieux allié. Et d'abord parce qu'il peut, comme ici, offrir au néophyte le secours d'un glossaire de pas moins de 50 pages de planches photographiques où le vocabulaire technique de l'architecture et de la décoration s'expose en images (et quel formidable dictionnaire pour le lecteur français !). Ensuite, bien sûr, les quelque 300 somptueuses photographies d'Anne Day généreusement reproduites et très

1. On peut lire en ligne (et en anglais) un article de Daniel Morrone sur Henry Hope Reed : www.nysun.com/on-the-town/how-henry-hope-reed-saved-architecture/17877/.

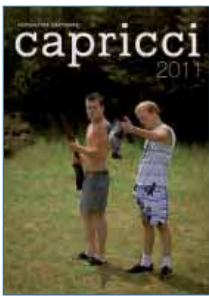
2. On doit également à Henry Hope Reed un livre consacré à la Bibliothèque du Congrès.

souvent en pleine page, font de cet ouvrage un « beau livre » qui ravira tous les amoureux des « plus belles bibliothèques du monde ». Enfin, si comme nous y enjoint l'auteur en sa conclusion, nous ne devons considérer la visite achevée qu'une fois retrouvée la rue, en admirant une dernière fois l'ensemble, riche cette fois de la connaissance du détail, il nous faut donc, le livre refermé, l'œil attiré encore par le hall majestueux reproduit en couverture, convenir que ces somptueuses images

arment en sous-main une véritable démonstration, laquelle vise, nul doute là-dessus, à nourrir la réévaluation générale du néo-classicisme d'Outre-Atlantique, et, au-delà de cela, à restaurer la confiance en l'avenir : la bibliothèque est un joyau qui doit briller de tous ses feux, ses chatoiements éclaireront au yeux de tous la grandeur de l'Amérique.

Philippe LEVREAUD

Premiers pas



Capricci 2011. Actualités critiques, éd. Capricci, 2010, 256 p., ill., 17 x 24 cm, ISBN 978-2-918040-17-0

Ce pourrait être simplement une nouvelle revue de cinéma. Il en irait d'une simplification et un contre-sens. *Capricci* répond par l'action au constat d'une certaine déréliction du paysage de la critique cinématographique

en France. « *Nous avons besoin d'un tremblement de terre* », concluait Emmanuel Burdeau, directeur de collection et animateur de la branche éditions de Capricci, et ancien rédacteur en chef des *Cahiers du cinéma* (2003-2009), dans un entretien donné fin 2008 au Centre Pompidou¹. *Capricci*, le dernier élément d'un dispositif plus vaste, traduit une véritable tectonique des plaques dont nous vous engageons à suivre les moindres manifestations.

Concrètement, l'objet ressemble à un livre par sa taille et son format, ce que ne dément pas sa périodicité (un numéro par an pour l'instant). Si certains aspects pourraient évoquer le précédent de *Trafic* lancé en 1991 par Serge Daney, l'illustration, le contenu, les approches affirment une tout autre perspective. Thierry Lounas, lui-même ancien des *Cahiers*, producteur, distributeur et co-fondateur de la société éditrice, le dit sans équivoque : « *Créer autour du film une certaine aura, c'est ce que faisait le ciné-club jadis, et c'est aujourd'hui avec des moyens modernes qu'il faut le faire* »². La revue est donc née d'un désir de réinscrire la cinéphilie dans les nouvelles pratiques des spectateurs morcelées, pulvérisées par la multiplication des supports, des lieux, des modes et des surfaces de projection, et d'un état des lieux de la commercialisation des films qui a changé du tout au tout. L'urgence n'est plus de couvrir le champ de l'actualité – qui le peut ? Pourquoi, à quelles fins, entretenir cette illusion ? – mais de découper dans le flux continu des sorties, qui occulte 90 % de la production réelle, une fenêtre de visibilité pour des films choisis³, objets d'un amour et d'un questionnement qu'il

s'agit de donner en partage. « *Il faut se concentrer sur des objets communs et surtout les mettre en commun* », dit-il encore dans un entretien qui tient lieu de profession de foi, publié dans les dernières pages de la revue, au titre éloquent et magnifique : « *Laissez rêver la ligne* ». Cette ligne qui rêve est celle qui fait se rejoindre en ces pages, et dialoguer en soi, le dernier Bergman (superbe entretien avec le pianiste Philippe Cassard au sujet de *En présence d'un clown*⁴), Jean Eustache ou Ken Kwapis (réalisateur comique américain collaborateur de Judd Apatow), l'écrivain scénariste James Agee ou le monteur de Coppola, Walter Murch ; ligne qui se prend elle-même pour le sujet de son rêve en interrogeant ce qui reste d'anciens clivages – commercial/non-commercial, cinéma populaire/art et essai, fiction/documentaire, film de cinéma/série télévisée, travail/création, réel/imaginaire, drame/comédie... –, ce que traduisent les pratiques mutantes de *Second life* (autour du film *The cat, the reverend and the slave*)... Envisagé sous tous ses angles, à partir des œuvres, le cinéma est ici ouvert, exposé à tous vents, *révélé*. Car il n'est pas seulement question de films achevés (quel que soit leur degré de visibilité), mais aussi de projets, de chantiers, en cours ou avortés, de traces, de rebonds. Ce que l'on a perdu en encyclopédisme est ici restitué cent fois par la profondeur de champ ou l'ouverture du cadre.

D'abord entreprise de distribution, Capricci, la société éditrice, a compris que seule une approche globale pouvait donner un sens à son action. Pour restituer aux films de la visibilité, il fallait d'abord recréer les conditions d'une attention. Ainsi a-t-elle porté ses efforts sur tous les éléments de la chaîne : « *Produire, distribuer et éditer sont aujourd'hui les manifestations d'un même geste critique qui tient que la critique n'est pas simplement un commentaire mais également un engagement et un programme d'action* », dit encore Thierry Lounas. Il ne s'agit de rien moins que de réarmer le désir et de refonder un monde : une gageure à laquelle les bibliothèques – avec lesquelles travaille aussi Capricci – ne sauraient rester étrangères.

Philippe LEVREAUD

1. Emmanuel Burdeau, réponse à l'enquête « Où va le cinéma ? » : <http://ouvelecinema.centrepompidou.fr/?p=738>.

2. www.curiosphere.tv/video-documentaire/o-toutes-les-videos/109023-reportage-cannes-2010-interview-de-thierry-lounas

3. Des sourcils se fronceraient-ils à ces mots ? Rappelons simplement qu'une revue, fût-elle mensuelle, voire hebdomadaire, ne peut jamais faire face à l'entier de la production, et que le plus encyclopédique des magazines opère lui aussi des choix : ce sont ceux

des distributeurs. Cf. aussi, *mutatis, mutandis*, P.-L. Renou : « Jazz et musique improvisée, de la presse au pressoir », *Bibliothèque(s)*, n° 25, mars 2006, pp. 33-38.

4. Ce chef d'œuvre de Bergman, qui couronne une œuvre emblématique du cinéma mondial est passé quasiment inaperçu. Le DVD est distribué par Capricci.



Association
des Bibliothécaires
de France

collection **Médiathèmes**



Informer et rechercher

Édition nouvelle
coord. Christiane Sauvage
ISBN : 978-2-900177-33-4
30 €

Handicap et bibliothèque

2^e édition
coord.
Marie-Noëlle Andissac
et Marie-José Poitevin
ISBN : 978-2-900177-30-3
28 €

Outils web 2.0 en bibliothèque

coord. Franck Queyraud
et Jacques Sauteron
ISBN : 978-2-900177-31-0
30 €

L'audiovisuel en bibliothèque

coord. Estelle Caron
et Danielle Chantereau
ISBN : 978-2-900177-34-1
30 €

**Des guides pratiques indispensables
aux professionnels des bibliothèques**

Diffusion ABIS

31, rue de Chabrol - 75010 Paris
01 55 33 10 30 - info@abf.asso.fr

Commande en ligne

www.abf.asso.fr



« Pour développer notre politique sur les ressources numériques, nous avons choisi le catalogue de formations informatiques proposées par Vodecllic »

Jacqueline P. - Directrice de bibliothèque



Plus de 6000 formations informatique en ligne en un seul clic

- Plusieurs solutions adaptées à vos besoins dans les murs ou hors les murs
- Plate-forme de formation compatible avec 100% des navigateurs
- Accès illimité pour aider vos adhérents à progresser

150 bibliothèques nous font confiance dont Bagnolet, Béziers, Bibliothèques Départementales du Cantal, de Seine et Marne, de la Corrèze et du Nord, Boulogne-Billancourt, BPI, Caen, Charenton-Le-Pont, Chartres, Cité des Sciences, Cluses, Fresnes, La Rochelle, Le Blanc-Mesnil, Le Chesnay, Lyon, Bibliothèques francophones du Maroc, Meaux, Melun, Metz, Meylan, Miramas, Noisy-Le-Sec, Poissy, Sceaux, Strasbourg, Troyes, Villejuif...

Plus d'informations au 0820 20 75 20 (appel non surtaxé)

Vodecllic
www.vodecllic.com